

Cote du document: EB 2021/134/R.28  
Point de l'ordre du jour: 14 b) ii) a)  
Date: 17 novembre 2021  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## Royaume du Maroc

### Programme d'options stratégiques pour le pays

**2022-2027**

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Dina Saleh**

Directrice régionale  
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe  
téléphone: +39 06 5459 2780  
courriel: d.saleh@ifad.org

**Naoufel Telahigue**

Directeur de pays  
téléphone: +39 06 5459 2572  
courriel: n.telahigue@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session  
Rome, 13-16 décembre 2021

---

Pour: **Examen**

# Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives</b>	<b>1</b>
<b>II. Contexte institutionnel et cadre de l’action publique</b>	<b>2</b>
<b>III. Engagement du FIDA: bilan de l’expérience</b>	<b>3</b>
<b>IV. Stratégie de pays</b>	<b>4</b>
A. Avantage comparatif	4
B. Groupe cible et stratégie de ciblage	5
C. Finalité et objectifs stratégiques	5
D. Éventail des interventions du FIDA	7
<b>V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables</b>	<b>9</b>
<b>VI. Exécution du COSOP</b>	<b>10</b>
A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement	10
B. Ressources consacrées aux activités hors prêts	11
C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement	11
D. Participation des bénéficiaires et transparence	12
E. Modalités de gestion du programme	12
F. Suivi-évaluation	12
<b>VII. Gestion des risques</b>	<b>13</b>
<b>Appendices</b>	
I. Cadre de gestion des résultats du COSOP et logique d’intervention	
II. Scénarios de transition	
III. Questions relatives au secteur agricole et aux zones rurales	
IV. Étude contextuelle PESEC	
V. Accord conclusif	
VI. Préparation du COSOP	
VII. Partenariats stratégiques	
VIII. Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire	
IX. Brève présentation du pays	
X. Résumé des questions de gestion financière	
XI. Questions de passation des marchés	
XII. Calendrier de la mission et principales personnes rencontrées	

---

## Équipe d’exécution du COSOP

---

Directrice régionale:	Dina Saleh
Directeur de pays:	Naoufel Telahigue
Économiste régionale:	Alessandra Garbero
Spécialiste technique:	Nadhém Mtimet
Spécialiste climat et environnement:	Nicolas Tremblay
Responsable des finances:	Aziz Al-Athwari

---

## **Sigles et acronymes**

CAM	Crédit agricole du Maroc
COSOP	programme d'options stratégiques pour le pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA12	Douzième reconstitution des ressources du FIDA
PIB	produit intérieur brut

## Résumé

1. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) couvrant la période 2022-2027 décrit les priorités et les interventions envisagées par le FIDA au Maroc, en phase avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021)<sup>1</sup> et les axes de développement durable et de renforcement du capital humain énoncés dans la Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne (notamment la stratégie « Génération Green 2020-2030 »).
2. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 3 204 USD par habitant en 2019, le Maroc fait partie des pays à revenu intermédiaire. Le secteur agricole occupe une place importante: il représente environ 12,6% du PIB, 20% des recettes d'exportation et 37,5% de l'emploi total. Il constitue la principale source de revenus pour plus d'un tiers de la population. Vulnérable aux aléas climatiques, le système agropastoral prévaut sur l'agriculture moderne irriguée; il est adopté dans 70% des exploitations agricoles. L'emploi des jeunes et des femmes reste un défi de taille malgré les bonnes performances socioéconomiques du pays.
3. Dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne, le Gouvernement marocain entend développer le potentiel des territoires ruraux et améliorer les conditions de vie des populations concernées. Il vise également, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable, à établir les fondements d'une économie verte et inclusive d'ici à 2030. La nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 », qui remplace le Plan Maroc vert, marque un changement d'orientation: la stratégie, auparavant axée sur la production, sera davantage orientée vers le renforcement du capital humain et la pérennité du développement agricole.
4. Dans ce contexte, l'objectif global du présent COSOP est d'accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que leur résilience face aux changements climatiques dans les zones de montagne. Il se décline en trois objectifs stratégiques:
  - **Objectif stratégique n° 1:** promouvoir un développement équitable et inclusif et renforcer le capital social et humain des populations rurales des zones vulnérables.
  - **Objectif stratégique n° 2:** accroître la compétitivité et diversifier durablement et équitablement la productivité des systèmes de l'agriculture solidaire et de l'élevage dans les zones de montagne, et renforcer l'accès équitable aux marchés et aux services financiers.
  - **Objectif stratégique n° 3:** promouvoir la durabilité environnementale et la résilience des moyens d'existence des populations rurales face aux changements climatiques.
5. Ces trois objectifs sont conformes aux objectifs de développement rural du Royaume du Maroc (Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne et Stratégie nationale de développement durable) et s'articulent parfaitement avec les deux fondements de la stratégie « Génération Green ».
6. Les principaux leviers pour atteindre l'objectif global sont: i) le renforcement des connaissances et des capacités de gestion dans les petites exploitations, les organisations professionnelles agricoles et les petites entreprises rurales; ii) l'amélioration de la compétitivité des systèmes de production, des

<sup>1</sup> Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021) a été prolongé d'un an à partir du 28 juillet 2021.

infrastructures socioéconomiques et de l'accès des populations rurales aux marchés et aux services financiers; iii) la préservation des ressources naturelles et le renforcement de la résilience des systèmes productifs grâce à de bonnes pratiques et aux technologies vertes. Le choix judicieux de filières et d'activités au sein d'agrosystèmes plus résilients et productifs, conjugué à l'intégration aux marchés et au dynamisme accru des organisations professionnelles agricoles et des nouvelles entreprises, se traduira par une augmentation de l'activité économique et des revenus.

7. Le COSOP suivra une approche programmatique qui transformera le modèle d'intervention du FIDA au moyen d'une logique d'innovation, de partenariat, d'apprentissage et de capitalisation. Cette approche sera intégrée dans la concertation sur les politiques afin d'assurer l'institutionnalisation et la mise à l'échelle des acquis.
8. L'approche programmatique comprend plusieurs innovations: i) la concentration des interventions dans une même zone jusqu'à l'atteinte d'un seuil critique d'acquis dans le cycle du COSOP; ii) la mobilisation d'autres bailleurs de fonds et du secteur privé pour atteindre un seuil critique d'investissements; iii) la programmation de deux allocations au titre du Système d'allocation fondé sur la performance pour une approche programmatique qui couvre deux cycles, afin de consolider et de mesurer l'impact et les résultats. Le FIDA jouera un rôle de facilitateur pour mobiliser une masse critique d'investissements et de partenaires dans cette démarche programmatique.

# Royaume du Maroc

## Programme d'options stratégiques pour le pays

### I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives

1. Le Maroc, monarchie constitutionnelle située à l'extrême nord-ouest du continent africain, comptait environ 36,47 millions d'habitants en 2019<sup>2</sup>. La population rurale représentait 37% de la population totale, contre 43,6% en 2007. En dix ans, le taux d'urbanisation a augmenté de 9,4%, passant de 55,1% en 2004 à 60,3% en 2014. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population est de 1,25%.
2. **Contexte sociopolitique.** Le Maroc a entrepris une série de réformes visant la libéralisation progressive de l'économie, la privatisation des entreprises publiques, la restructuration du système financier, le renforcement de l'état de droit et la garantie des droits fondamentaux.
3. **Économie.** Avec un produit intérieur brut (PIB) de 3 204 USD par habitant en 2019, le Maroc est un pays à revenu intermédiaire. Entre 2000 et 2015, l'économie a enregistré un taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant de 3,3%. Toutefois, depuis 2017, la croissance du PIB réel ralentit, passant de 4,1% en 2017 à 2,3% en 2019 (Banque mondiale).
4. La pandémie de COVID-19 devrait entraîner une contraction du PIB réel de 6,3%, contre 3,6% en 2020, en raison du fléchissement de la croissance non agricole (-5,9%). Malgré un ensemble de mesures exceptionnelles et la mise en place du Fonds spécial de gestion de la pandémie, un retour à la situation d'avant la pandémie ne devrait pas intervenir avant 2022<sup>3</sup>. Le déficit budgétaire et la dette du Trésor devraient augmenter, jusqu'à représenter respectivement 7,7% et 76,1% du PIB (Fonds monétaire international).
5. **Climat et environnement.** Du fait d'influences maritimes, montagneuses et sahariennes, le climat marocain présente une grande diversité agroécologique. L'intérieur du pays est caractérisé par une amplitude importante des températures saisonnières. La pluviométrie moyenne est de 346 millimètres par an.
6. **Secteur agricole.** Il occupe une place importante dans l'économie marocaine. La contribution annuelle du secteur au PIB atteint en moyenne 12,6% depuis 2000<sup>4</sup>. Il demeure le premier secteur pourvoyeur d'emplois, contribuant à hauteur d'environ 37,5% à l'emploi total en 2017.
7. Les enjeux de l'agriculture solidaire sont: i) la viabilité technique, économique et financière des exploitations et leur résilience effective; ii) la gestion durable des eaux et des sols dans le contexte des changements climatiques; iii) l'accès à des services diversifiés et de qualité; iv) l'attractivité du sous-secteur pour les jeunes; v) la compétitivité des activités agricoles et pastorales; vi) l'intégration des producteurs en aval des filières; vii) l'accès à des marchés rémunérateurs; viii) les possibilités d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes rurales.
8. **Femmes et jeunes.** Malgré les efforts déployés, le Maroc connaît encore des inégalités de genre. Avec un score de 0,492 selon l'indice d'inégalité de genre, le pays se classait au 118<sup>e</sup> rang sur 162 en 2018. L'accès aux facteurs de production, aux marchés, aux revenus et aux postes de décision sont encore à améliorer au profit des femmes et des jeunes. Le taux d'activité des femmes est estimé à 30,5%, contre 71,6% pour les hommes, la moyenne nationale s'élevant à 46,7%.

<sup>2</sup> Voir <https://donnees.banquemondiale.org/pays/maroc>.

<sup>3</sup> Voir le résumé du [Rapport de suivi de la situation économique du Maroc. De la riposte d'urgence à la reprise](#).

<sup>4</sup> Voir <https://donnees.banquemondiale.org/pays/maroc>.

Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent 36% de la population totale. Leur taux de chômage est passé de 16,7% à 22,1% entre 2009 et 2019 (Banque mondiale).

9. **Pauvreté.** Au cours de la période 2001-2014, le taux de pauvreté a été ramené de 15,3% à 4,8%. L'incidence de la pauvreté est de 1,2% à l'échelle nationale, 0,75% en milieu urbain, contre 2,8% dans les zones rurales (Haut-Commissariat au plan, 2019). L'indice de développement humain s'est amélioré en passant de 0,609 en 2009 à 0,676 en 2018, soit un accroissement de 11% (121<sup>e</sup> rang sur 189 pays).
10. **Répercussions de la COVID-19.** Le Maroc a mis en œuvre un programme d'appui aux personnes et aux entreprises pour atténuer les effets économiques de la pandémie. Ces mesures ont permis de contenir l'impact social de la COVID-19 sur les populations les plus vulnérables. L'incidence de la pauvreté n'aurait augmenté que de 2,2%, contre 6% sans aide gouvernementale (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2020).
11. **Sécurité alimentaire et enjeux nutritionnels.** D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc. Le pays a éradiqué la faim en 2015, mais la situation nutritionnelle reste préoccupante en raison du surpoids d'une part, qui affecte plus de la moitié de la population, et de la dénutrition d'autre part, notamment des carences en nutriments qui touchent 35% de la population (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2015).

## II. Contexte institutionnel et cadre de l'action publique

12. L'exécution du COSOP interviendra dans le cadre global du nouveau modèle de développement du Maroc. Le nouveau cadre d'intervention du FIDA répondra aux objectifs spécifiques des instruments stratégiques ci-après.
13. **La Stratégie nationale de développement durable pour 2017-2030**, qui marque l'engagement du Maroc à l'échelle internationale, vise à établir les fondements d'une économie verte et inclusive d'ici à 2030. Le FIDA contribuera directement aux objectifs 22, 23, 24 et 26 de l'enjeu 2 de cette stratégie<sup>5</sup>.
14. **La Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne**, lancée en 2015, démontre la mobilisation du pays en matière de développement rural. Elle comprend trois types de projets: i) les projets favorisant l'égalité sociale au moyen d'un accès amélioré aux services de base et aux infrastructures socioéconomiques [comme le Programme de réduction des disparités territoriales et sociales pour 2017-2023, d'un budget de 50 milliards de dirhams marocains (MAD)]; ii) les projets intégrés à caractère économique ou environnemental; iii) les projets structurants de désenclavement.
15. **La stratégie « Génération Green 2020-2030 »**, qui remplace le Plan Maroc vert, repose sur deux fondements: i) la priorité donnée à l'élément humain; ii) la pérennité du développement agricole. Cette stratégie permettrait de doubler le PIB agricole d'ici à 2030, qui passerait de 200 à 250 milliards de MAD. De 350 000 à 400 000 ménages accéderaient ainsi à la classe moyenne.
16. **Genre, jeunes, enjeux nutritionnels et inclusion sociale.** Le Maroc s'est doté de nombreux instruments juridiques, dont: i) le Code de la famille, consolidé en 2016; ii) la loi de 2018 contre la violence à l'égard des femmes; iii) le Plan d'action genre dans l'agriculture de 2016; iv) la Stratégie nationale intégrée de la jeunesse pour 2015-2030; v) la Convention de 1973 sur l'âge minimum (n° 138) de l'Organisation internationale du Travail, qui interdit le travail des enfants de moins de 15 ans; vi) la circulaire et la loi de 2017 pour l'accès des femmes au foncier

<sup>5</sup> Voir le [Projet de stratégie nationale de développement durable 2030](#).

dans les collectivités ethniques; vii) la Stratégie nationale de nutrition de 2011 et le Programme national de nutrition<sup>6</sup>.

17. **Environnement et climat.** La politique de lutte contre les changements climatiques de 2014 s'inscrit dans la vision nationale en matière de développement durable. Le Maroc a présenté en juin 2021 sa contribution déterminée au niveau national révisée, dans laquelle les risques d'inondation et de sécheresse ont été considérés comme les plus importants.
18. **Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** couvrant la période 2022-2026 est en cours d'élaboration. La validité du plan-cadre pour 2017-2021 a été prolongée d'un an (à partir du 28 juillet 2021).

### III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

19. Depuis 1979, le FIDA a financé 15 opérations au Maroc, pour un coût total de 1 695,8 millions d'USD, dont 297,6 millions d'USD provenant du FIDA (voir l'appendice X).
20. Les interventions du FIDA ont épousé l'évolution des orientations stratégiques du pays, et les objectifs du COSOP antérieur étaient bien conformes à ces orientations. Les stratégies appliquées ont joué un rôle précurseur grâce à des approches innovantes en adéquation avec les besoins des populations les plus vulnérables, dans des contextes de grande hétérogénéité agroécologique et socioéconomique.
21. La performance d'ensemble du COSOP précédent a été jugée plutôt satisfaisante à l'issue de l'évaluation menée par le FIDA<sup>7</sup>. Les points forts étaient: i) l'adéquation avec le pilier II du Plan Maroc vert; ii) la planification participative; iii) la transformation des systèmes de production visant à rendre les filières et les pratiques culturelles et d'élevage plus rémunératrices, plus protectrices des ressources naturelles et mieux adaptées aux changements climatiques; iv) l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les points à améliorer ont concerné: i) l'accès des populations rurales pauvres aux produits financiers; ii) la contribution à la concertation sur les politiques; iii) la valorisation des produits et l'accès aux marchés; iv) l'articulation des dons avec les projets; v) les résultats en matière de gestion des connaissances et des partenariats.
22. Les principaux enseignements tirés lors de l'examen à l'achèvement du dernier COSOP sont les suivants:
  - L'approche intégrée (amont-aval) permet de répondre durablement aux enjeux de création et de diversification des activités économiques.
  - Il convient de ne pas disperser les interventions et d'adopter une approche programmatique. Pour les projets à venir, il faudra concentrer les activités sur des espaces moins étendus.
  - Le temps prévu pour réaliser les activités en aval des filières est souvent sous-estimé. Il est nécessaire de prévoir une durée plus longue pour mener les initiatives visant à intégrer les ménages dans ce type d'activité.
  - Le démarrage des projets accuse souvent des retards importants. L'amélioration de la performance des projets nécessite une meilleure conception (il faut réaliser toutes les études requises au préalable).
  - Une bonne exécution repose en grande partie sur la qualité de l'assistance technique. Il est important d'assurer la stabilité de cette assistance.

<sup>6</sup> Voir le [Programme national de nutrition](#).

<sup>7</sup> Royaume du Maroc – Évaluation de la stratégie et du programme de pays, Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, 2021.



23. Les objectifs en matière de services financiers ruraux du dernier COSOP n'ont pas été atteints. Les subventions et la faiblesse de la demande ont limité les résultats obtenus. Dans le contexte de la stratégie « Génération Green », les services financiers ruraux serviront de tremplin pour stimuler l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. La mobilisation des cofinancements internationaux a aussi été moindre, car les investissements du FIDA visaient une niche trop spécifique. Le ciblage géographique n'a pas permis de créer des synergies avec d'autres bailleurs de fonds.
24. Le COSOP sera porteur de transformations, car: i) la dispersion des interventions sera évitée; ii) l'approche par filières adoptée sera axée sur la demande et sur les marchés et reposera sur un nouveau modèle d'accompagnement, d'agrégation et d'appui à une nouvelle génération de producteurs et d'entrepreneurs; iii) des mécanismes adaptés faciliteront l'accès aux services financiers ruraux [notamment grâce aux synergies créées avec le programme Intilaka du groupe Crédit agricole du Maroc (CAM)]; iv) l'accent sera mis sur les systèmes de suivi-évaluation et sur les résultats; v) de nouveaux instruments, comme le mécanisme de décaissement lié aux indicateurs, seront utilisés et des cofinancements privés seront envisagés.

## **IV. Stratégie de pays**

### **A. Avantage comparatif**

25. Le FIDA est reconnu au Maroc comme un acteur important, qui a mené des interventions d'envergure en faveur de la transformation de l'agriculture familiale et de la réduction de la pauvreté rurale. Fort de son expérience, le Fonds dispose de plusieurs avantages comparatifs dans les domaines suivants:
- le développement agricole dans des zones fragiles, enclavées et vulnérables, grâce à une approche axée sur le capital social et humain, le renforcement des infrastructures et la promotion de pratiques de production durables et résilientes;
  - l'adoption d'approches innovantes telles que: i) la promotion d'équipes métiers au profit de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes; ii) la création de plateformes de vente en ligne; iii) la planification participative;
  - l'inclusion des populations rurales vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, grâce à des méthodes de ciblage éprouvées et à des mesures spécifiques visant à accroître leur capital productif, à diversifier et à développer leurs activités économiques, ainsi qu'à améliorer la qualité de leurs produits en vue d'augmenter leurs revenus;
  - la professionnalisation des petits producteurs agricoles des zones vulnérables et l'insertion de ces derniers dans des filières agricoles porteuses, permettant de faciliter leur accès aux marchés et d'accroître la valeur de leurs produits;
  - les services financiers ruraux, les politiques opérationnelles dans ce domaine et la nouvelle stratégie de collaboration avec le secteur privé, laquelle pourra jouer un rôle catalyseur;
  - la coopération Sud-Sud et triangulaire, appuyée par la Direction de la stratégie et des statistiques et par le Centre de ressources du pilier II du Plan Maroc vert, qui a permis au Maroc de développer avec succès les échanges avec trois pays subsahariens en matière de politiques et de techniques agricoles.

## B. Groupe cible et stratégie de ciblage

26. **Groupe cible.** Les interventions du COSOP atteindront directement 98 000 ménages ruraux, soit 490 000 personnes, dont 40% de femmes et 50% de jeunes<sup>8</sup>. Les bénéficiaires visés en priorité sont: i) les ménages ruraux vulnérables, avec et sans terre; ii) les agroéleveurs ayant moins de 2 hectares de terres irriguées, moins de 10 hectares consacrés à la culture pluviale (« *bour* ») ou moins de 10 têtes de petits ruminants; iii) les entrepreneurs et les organisations rencontrant des difficultés en matière de valorisation des produits ou d'accès aux marchés.
27. **Stratégie de ciblage.** Le FIDA continuera d'intervenir dans les zones de montagne, plus particulièrement dans le Haut Atlas et l'Anti-Atlas. Le ciblage dépendra du taux de pauvreté, de la densité de population, de la diversité et de l'importance des potentialités. Un ciblage direct fondé sur des critères sociaux et des techniques d'autociblage permettront d'atteindre les jeunes et les femmes en vue de favoriser leur autonomisation. Des mesures seront prises pour assurer l'inclusion des personnes handicapées (au moyen d'activités rémunératrices, de formations à la gestion d'entreprise, etc.).

## C. Finalité et objectifs stratégiques

28. L'objectif global du COSOP est d'accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que leur résilience face aux changements climatiques dans les zones de montagne.
29. Une stratégie axée sur l'agriculture solidaire et ciblant les exploitations familiales et les petites entreprises rurales sera mise en œuvre dans le cadre du COSOP.
30. Le COSOP s'inscrit dans la vision stratégique du pays, qui entend établir les fondements d'une économie verte et inclusive d'ici à 2030. Il est conforme aux objectifs du Cadre stratégique du FIDA et concourt aux contributions déterminées au niveau national et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Inégalités réduites) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
31. Les **objectifs stratégiques** du COSOP, en phase avec les axes de la stratégie « Génération Green » et de la Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne, sont les suivants:
- **Objectif stratégique n° 1:** promouvoir un développement équitable et inclusif et renforcer le capital social et humain des populations rurales des zones vulnérables.
  - **Objectif stratégique n° 2:** accroître la compétitivité et diversifier durablement et équitablement la productivité des systèmes de l'agriculture solidaire et de l'élevage dans les zones de montagne, et renforcer l'accès équitable aux marchés et aux services financiers.
  - **Objectif stratégique n° 3:** promouvoir la durabilité environnementale et la résilience des moyens d'existence des populations rurales face aux changements climatiques.
32. Complémentaires, ces objectifs permettront de formuler des interventions en lien avec trois aspects de la stratégie nationale, à savoir: i) le renforcement du capital humain; ii) la modernisation de l'agriculture; iii) la durabilité environnementale. L'objectif stratégique n° 1 permettra d'assurer la création d'une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles, l'objectif stratégique n° 2 renforcera les filières agricoles

<sup>8</sup> Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 à 35 ans.

en amont et en aval, tandis que l'objectif stratégique n° 3, de nature transversale, abordera les enjeux de durabilité.

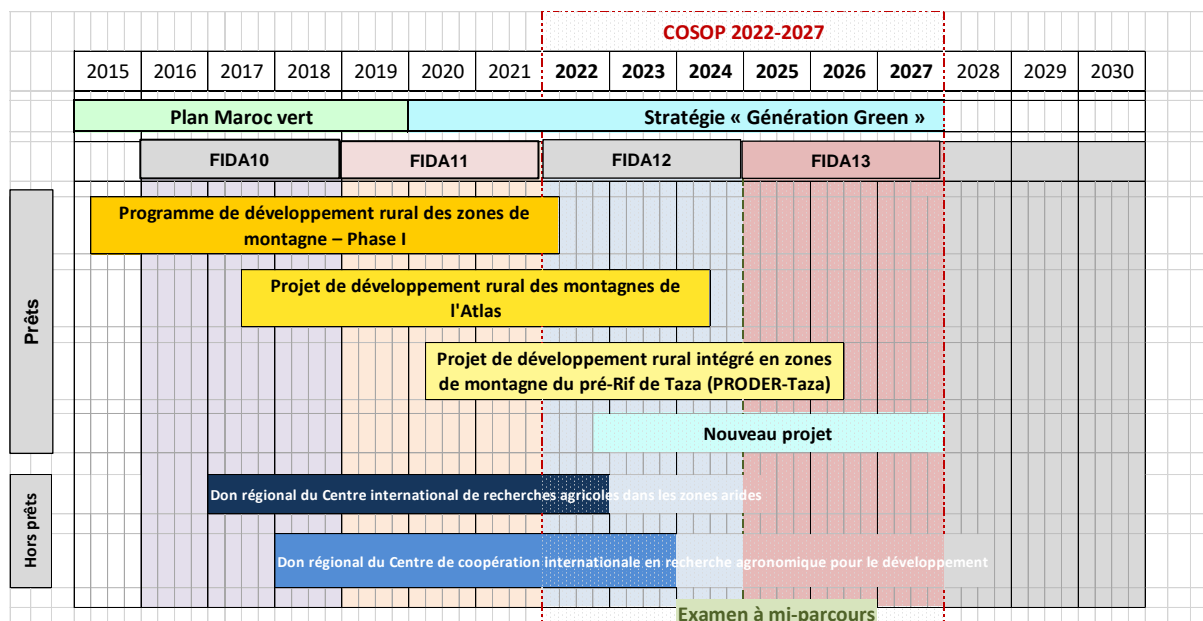
33. Au nombre des activités envisagées au titre de l'objectif stratégique n° 1 figurent: i) la promotion équitable de projets innovants auprès des jeunes; ii) des campagnes de promotion à caractère social telles que l'initiative d'alphabétisation numérique; iii) la formation professionnelle, l'accès à des plateformes d'information et de formation, et la promotion d'incubateurs à l'intention des jeunes entrepreneurs agricoles; iv) l'établissement de nouvelles organisations professionnelles agricoles favorisant l'intégration équitable des femmes et des hommes dans les filières et les organes décisionnels; v) le renforcement des mécanismes d'accompagnement en faveur de l'agriculture solidaire.
34. Les activités envisagées au titre de l'objectif stratégique n° 2 concernent: i) la consolidation et la modernisation des systèmes de production au moyen de filières rémunératrices respectant les spécificités agroécologiques, tout en s'appuyant sur les interprofessions; ii) le renforcement des infrastructures économiques; iii) la promotion de partenariats public-privé pour élargir l'accès à des produits financiers adaptés (éducation financière, crédits de campagne, avances sur marchandise, warrantage, crédits d'investissement et assurance agricole); iv) l'accès des coopératives et des petites et moyennes entreprises rurales aux marchés et à des activités de valorisation des produits.
35. L'objectif stratégique n° 3 vise: i) l'adoption de stratégies et de bonnes pratiques en vue de préserver les écosystèmes et de renforcer la résilience; ii) la diffusion à grande échelle des pratiques qui préservent les ressources naturelles et les systèmes agricoles (économie de l'eau à des fins agricoles, agroécologie, etc.); iii) l'essor des activités d'agrotourisme; iv) la diffusion d'innovations et de technologies vertes pour promouvoir la qualité et les produits du terroir écolabellisés ou biologiques. En outre, le FIDA et le Gouvernement marocain travailleront pour établir des synergies avec l'initiative Soutenabilité, stabilité et sécurité en Afrique (initiative 3S), conjointement pilotée par le Maroc et le Sénégal. Il serait également opportun de renforcer les efforts déployés dans le cadre de l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques (initiative Triple A).
36. **Théorie du changement.** L'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations rurales est élevée dans les zones de montagne. L'enclavement, le faible accès aux services, les difficultés d'accès aux marchés et la limitation des perspectives économiques et des possibilités d'emploi entraînent des revenus faibles et précaires et mettent en péril la sécurité alimentaire. La théorie du changement repose sur trois axes: i) renforcer les connaissances et les capacités de gestion et d'organisation des petites exploitations familiales, des organisations professionnelles agricoles et des entreprises rurales, et augmenter la proportion de femmes et de jeunes représentés; ii) améliorer la compétitivité des systèmes de production, la mise à niveau des infrastructures et l'accès aux marchés et aux services financiers, et promouvoir l'éducation financière; iii) préserver l'environnement et la résilience des bases productives. La théorie du changement s'appuie sur les orientations innovantes de la stratégie « Génération Green » visant l'émergence d'une nouvelle classe moyenne agricole. Elle suppose un choix judicieux de filières et se traduira par une augmentation de l'activité économique et des revenus. La démarche inclut des filières favorisant une meilleure alimentation grâce à la diversification et à la transformation des aliments. Des campagnes d'éducation et de promotion des bonnes pratiques nutritionnelles seront menées.

37. Les **thématiques transversales** prises en compte dans le COSOP sont les suivantes:
- Les **aspects relatifs à l'équité et au genre** doivent contribuer à améliorer la condition des femmes en appuyant le renforcement de leur capital social (accès à des formations), leur avancement (accès à des actifs productifs) et leur inclusion dans les organes de décision des organisations professionnelles agricoles. L'inclusion sociale des ménages les plus vulnérables et des personnes handicapées fera l'objet de mesures particulières.
  - Concernant **l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes ruraux**, les projets exécutés dans le cadre du COSOP incluront des activités d'envergure telles que: i) la formation professionnelle; ii) l'appui à l'élaboration et au financement de projets et l'appui aux start-up dans des domaines innovants; iii) l'accompagnement technique et en matière de gestion; iv) la facilitation de l'accès à des produits financiers et à des outils de gestion numériques; v) la mise en relation économique et commerciale et l'insertion dans des filières professionnelles. Des campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes du travail des enfants seront menées à l'intention des enfants de moins de 15 ans, en partenariat avec des associations spécialisées.
  - Les **défis liés à la préservation de l'environnement et à la résilience face aux changements climatiques** sont à considérer pour toute activité ayant trait à l'intensification et à la durabilité des activités économiques, l'accent devant être porté sur: i) les bonnes pratiques agricoles qui conservent le couvert végétal, améliorent le bilan hydrique et contribuent à lutter contre l'érosion des sols; ii) la gestion efficace de l'eau à des fins agricoles; iii) la promotion des énergies renouvelables; iv) la promotion d'espèces et de variétés résilientes face aux changements climatiques, de modes de production biologique et de la labellisation des produits.
  - Les **enjeux nutritionnels** seront pris en compte dans les interventions afin de lutter contre le surpoids et les carences en nutriments dont souffre plus d'un tiers de la population.

#### **D. éventail des interventions du FIDA**

38. **Réalisation des objectifs stratégiques.** Le portefeuille de prêts, d'un montant global d'environ 214 362 365 USD, est destiné à appuyer les trois objectifs stratégiques du COSOP. Le portefeuille comprend trois projets en cours et un nouveau projet prévu pour 2022. Des allocations seront décaissées auprès d'autres guichets de financement, tels que le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées du FIDA, et des cofinancements seront mobilisés aux fins du renforcement des infrastructures rurales et des interventions en matière d'environnement et de climat.

Figure 1  
Portefeuille du COSOP couvrant la période 2022-2027



39. Deux dons régionaux en cours visent à promouvoir: i) la gestion des connaissances (Centre international de recherches agricoles dans les zones arides et Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale); ii) l'innovation en matière de gestion sociale de l'eau à des fins agricoles (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). D'autres dons régionaux et nationaux pourraient être mobilisés pour mettre au point des innovations sur la gestion durable des terres et de l'eau ou pour promouvoir la transformation numérique.
40. **Contribution à l'élaboration des politiques.** Conformément aux recommandations formulées lors de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays et aux orientations de la stratégie « Génération Green », le COSOP contribuera à la réflexion menée sur le cadre institutionnel du secteur agricole. La contribution du FIDA portera sur: i) l'emploi des jeunes (études thématiques, forums d'échanges, plaidoyer, etc.); ii) la transformation numérique (notamment pour les agroentreprises); iii) la gestion durable de l'eau à des fins agricoles (dynamiques institutionnelles et organisationnelles pour une gestion durable de l'eau à des fins agricoles). La participation à la concertation sur les politiques sera fondée sur les faits et les données. En outre, les résultats découlant de l'application des politiques ou des textes existants peuvent être analysés en vue d'éclairer la concertation sur les politiques publiques.
41. Les activités de **renforcement des capacités** seront menées à trois niveaux:
- i) les exploitations agricoles, les organisations de producteurs de base et les entreprises rurales (en ce qui concerne les connaissances techniques et de gestion);
  - ii) le personnel de projet et les partenaires d'exécution (notamment en matière de gestion fiduciaire, de passation des marchés, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances);
  - iii) les organisations professionnelles agricoles (pour ce qui a trait aux capacités institutionnelles en matière de suivi-évaluation).

42. **Gestion des connaissances.** Un plan d'action opérationnel de gestion des connaissances sera mis en œuvre. La production de connaissances sera reliée aux systèmes de suivi-évaluation des projets, qui devront améliorer la performance et les outils de communication. L'accent sera mis sur les thèmes dans lesquels le FIDA possède un avantage comparatif, notamment la gestion de l'eau à des fins agricoles, l'inclusion économique des femmes rurales et l'emploi des jeunes ruraux. Un partenariat entre le FIDA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été retenu pour le pilotage d'une plateforme de gestion des connaissances.
43. **Coopération Sud-Sud et triangulaire.** Le FIDA continuera à appuyer les échanges internationaux, à promouvoir les savoir-faire du pays et à faciliter les échanges entre le Maroc et d'autres pays du Sud. La mobilisation de ressources supplémentaires sera envisagée dans le cadre du COSOP afin de cibler un nombre plus important de pays et de bénéficiaires et de renforcer des domaines spécifiques comme la création d'emplois productifs et les activités rémunératrices.
44. **Communication et visibilité.** Le COSOP mettra l'accent sur l'élaboration et la diffusion en ligne de supports d'information et de référentiels techniques. Des outils de communication adaptés seront mis au point en vue d'atteindre les bénéficiaires.

## V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables

45. **Innovations.** Les interventions du FIDA seront axées sur les innovations proposées dans la stratégie « Génération Green », à savoir: i) la promotion de services agricoles numériques en matière de conseil ou de mise en relation commerciale (plateformes pour la formation, le conseil, la prestation de services et le commerce en ligne); ii) la mise au point d'instruments d'appui et de conseil, sous forme de contrats axés sur les résultats passés avec des entités privées; iii) les technologies vertes; iv) les référentiels sur la conservation des eaux et des sols; v) l'utilisation d'instruments favorisant l'inclusion sociale. Les innovations seront promues en partenariat avec des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des entreprises spécialisées et les usagers finaux.
46. **Transformation numérique.** Le FIDA et le Gouvernement marocain, en concertation avec le secteur privé et les spécialistes du domaine, investiront dans les activités suivantes: i) appui (au titre d'activités hors prêts) à l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation numérique des agroentreprises et des mécanismes d'accompagnement; ii) promotion du commerce en ligne et de l'alphabétisation fonctionnelle numérique; iii) diffusion de l'agriculture de précision.
47. **Financement axé sur les résultats.** Pour gagner en efficacité, le FIDA mettra davantage sur les innovations et sur la flexibilité des mécanismes et instruments de financement. À ce titre, le Fonds et le Gouvernement marocain adopteront une approche de financement axée sur les résultats. Ils utiliseront le mécanisme de prêts axés sur les résultats, qui présente l'avantage de mieux ancrer les projets dans le pays, de renforcer l'adhésion des emprunteurs aux projets et de mettre l'accent sur l'évaluation des effets directs et de l'impact réellement produit.
48. Le Maroc a adopté une gestion budgétaire axée sur les résultats dans le cadre de la nouvelle loi organique des finances, aux termes de laquelle une loi de finances est élaborée pour chaque exercice, dans le cadre d'une programmation budgétaire à horizon mobile couvrant une période de trois ans. Cette démarche améliore la visibilité en ce qui concerne la délégation de crédits, les décaissements et le cofinancement national.
49. Une approche assortie de modalités axées sur les projets, telles que les modalités de prêts avec décaissements liés aux indicateurs, sera adoptée. Cette approche permettra de procéder au décaissement du prêt après vérification de l'obtention

des effets prédéfinis. Le mécanisme de décaissement lié aux indicateurs s'articulera autour des composantes structurantes (pistes, installations hydrauliques, etc.) et des résultats obtenus au titre de l'objectif stratégique n° 1 (par exemple, la part de ménages déclarant l'adoption de pratiques ou d'intrants améliorés). Le décaissement des fonds au titre des composantes concernées par ce mécanisme sera effectué sous réserve de l'éligibilité des dépenses et de la vérification des indicateurs.

50. Le FIDA et l'Emprunteur choisiront une entité indépendante chargée de vérifier les résultats obtenus. L'adoption de systèmes de suivi-évaluation performants et de mécanismes crédibles de vérification fera l'objet d'accords entre le Gouvernement marocain et le FIDA. La mise à l'essai du mécanisme de décaissement lié aux indicateurs est prévue dans le cadre du présent COSOP.
51. **Reproduction à plus grande échelle.** La mise à l'échelle des acquis repose sur l'élaboration de référentiels techniques et de supports de communication permettant de définir les conditions de réussite. Le plan de gestion des connaissances précisera les mécanismes garantissant la mise à échelle des acquis. L'ancrage des projets au sein de structures régionales du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts est un gage à l'intégration des acquis dans la planification à l'échelle provinciale et régionale. Un forum annuel d'échanges entre les projets financés par le FIDA sera organisé.

## VI. Exécution du COSOP

### A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement

52. Le COSOP couvrira deux cycles d'allocation de ressources du Fonds, à savoir la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) pour la période 2022-2024 et FIDA13 pour la période 2025-2027. L'enveloppe financière allouée dans le cadre de FIDA12 sera de l'ordre de 32 millions d'USD. Une allocation prévue au titre de FIDA13 pourrait être mobilisée. Le Maroc pourra potentiellement bénéficier du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées. Des cofinancements seront recherchés auprès d'autres bailleurs de fonds (par exemple, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque africaine de développement) et d'autres guichets de financement (Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat), afin d'instaurer une approche programmatique des interventions visant les zones de montagne.
53. Le FIDA établira un partenariat avec le secteur privé, éventuellement avec le CAM, en explorant les synergies pour: i) élargir l'accès des petits exploitants agricoles à des financements (au moyen, par exemple, des produits de la filiale Tamwil al Fellah et du programme Intilaka); ii) encourager l'installation d'un plus grand nombre de jeunes entrepreneurs grâce à des facilités financières promues par le CAM. Le COSOP prévoit de mobiliser des financements supplémentaires à l'aide d'instruments destinés au secteur privé, du FIDA (dans le cadre de sa stratégie de collaboration avec le secteur privé) et d'autres bailleurs de fonds, le cas échéant.

Tableau 1

**Projets en cours ou prévus: financements du FIDA et cofinancements<sup>9</sup>**

(en milliers d'USD)

Projet	Financement du FIDA	Cofinancement		
		national	international	Ratio de cofinancement
En cours				À confirmer
Programme de développement rural des zones de montagne – Phase I	25 337	13 487	6 511	
Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas	46 502	13 594	-	
Projet de développement rural intégré en zones de montagne du pré-Rif de Taza	36 700	49 464	-	
Prévu – FIDA12 (enveloppe à confirmer)	32 000	À confirmer	À confirmer	
<b>Total</b>	<b>140 539</b>	<b>76 545</b>	<b>À confirmer</b>	

**B. Ressources consacrées aux activités hors prêts**

54. Les activités hors prêts concerneront les partenariats, la capitalisation, la gestion des connaissances et la concertation sur les politiques. Elles permettront de créer un cadre propice à des investissements efficaces dans les domaines de l'agriculture solidaire, du genre, de l'emploi des jeunes, de la transformation numérique et de la gestion de l'eau à des fins agricoles. Les activités incluent la mise au point de stratégies et d'approches d'intervention, la tenue de forums thématiques et l'élaboration de notes méthodologiques et stratégiques. Davantage de ressources pourront être mobilisées grâce à de nouveaux partenariats.

**C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement**

55. Des partenariats stratégiques seront envisagés avec: i) le Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration pour la coordination et le suivi financier des interventions; ii) le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (et les directions et organismes chargés de l'agriculture solidaire); iii) d'autres départements ministériels, selon le programme d'activités du COSOP.
56. Les partenaires techniques et financiers fortement mobilisés dans la mise en œuvre de la stratégie « Génération Green » et avec lesquels il existe des possibilités de partenariat sont: i) l'Agence française de développement, pour ce qui concerne la transformation de l'agriculture, les services agricoles, l'insertion des jeunes ruraux et la transition agroécologique; ii) la Banque africaine de développement pour les infrastructures, l'eau à des fins agricoles et l'emploi des jeunes; iii) la Banque mondiale pour le secteur de l'eau, la modernisation de l'agriculture et la transformation numérique; iv) l'Union européenne pour l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, les filières agricoles et l'environnement; v) la Banque européenne d'investissement pour les partenariats public-privé, les services financiers ruraux et la promotion d'une irrigation efficiente; vi) la FAO et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en ce qui concerne l'appui institutionnel et l'inclusion des femmes, ainsi que la FAO pour la gestion des connaissances.
57. Le secteur privé marocain est bien développé. Levier du développement agricole, il est constitué de plusieurs acteurs organisés efficacement qui interviennent en amont et en aval des filières agricoles et qui sont fortement mobilisés dans la promotion d'une économie verte. Les partenariats public-privé seront établis selon les principes promus par la stratégie « Génération Green » aux fins de la formation professionnelle et de l'appui au conseil agricole.

<sup>9</sup> Le reclassement n'est pas applicable dans le cadre du présent COSOP, car le PIB par habitant au Maroc s'élève à 3 204 USD, soit bien en dessous du seuil de déclenchement fixé à 6 875 USD (Banque mondiale, 2019).



## **D. Participation des bénéficiaires et transparence**

58. **Participation des bénéficiaires.** Les bénéficiaires seront impliqués dans toutes les étapes de l'exécution des projets. Ils participeront: i) à la planification opérationnelle des activités, conformément aux approches de développement participatif, équitable et inclusif; ii) au ciblage des ménages vulnérables; iii) à la mise en œuvre des activités et à l'évaluation des résultats obtenus.
59. **Transparence.** Des dispositions seront prises pour accroître la transparence et le rayonnement des interventions et des résultats du COSOP, ainsi que des méthodes d'intervention des autorités publiques et des partenaires d'exécution. Un système de gestion des plaintes et des doléances destiné à toutes les parties prenantes sera mis en place dans le cadre de chaque projet.

## **E. Modalités de gestion du programme**

60. Le bureau de pays apportera son concours à la réalisation des objectifs institutionnels prioritaires et des activités transversales (capitalisation et gestion des connaissances). La gestion de projet restera décentralisée et sera placée sous la responsabilité des unités de coordination de projet. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des acteurs locaux afin de garantir la durabilité. Des procédures efficaces de suivi-évaluation, de gestion financière et de passation de marchés seront mises en place. Le FIDA dispensera des formations (par exemple, la formation au programme de renforcement des capacités en passation de marchés pour le développement agricole et rural du FIDA).

## **F. Suivi-évaluation**

61. Le FIDA et le Gouvernement marocain piloteront l'évaluation de l'exécution du COSOP en programmant des examens annuels, à mi-parcours et à l'achèvement. Le cadre de gestion des résultats sera régulièrement mis à jour. Ces mesures amélioreront la liaison entre le suivi-évaluation, la gestion des connaissances et la planification stratégique au sein des projets et au niveau sectoriel.
62. L'appui continu du FIDA en faveur de nouvelles procédures pour mesurer les indicateurs de base relatifs aux effets directs (comme les enquêtes sur les indicateurs de base relatifs aux effets directs) améliorera la communication d'informations sur les effets directs et l'impact. Les synergies avec d'autres initiatives en matière de suivi-évaluation et d'analyse des données seront explorées (par exemple, avec l'initiative 50x2030<sup>10</sup> pilotée par le FIDA, la Banque mondiale et la FAO).

---

<sup>10</sup> Voir <https://www.50x2030.org/>.

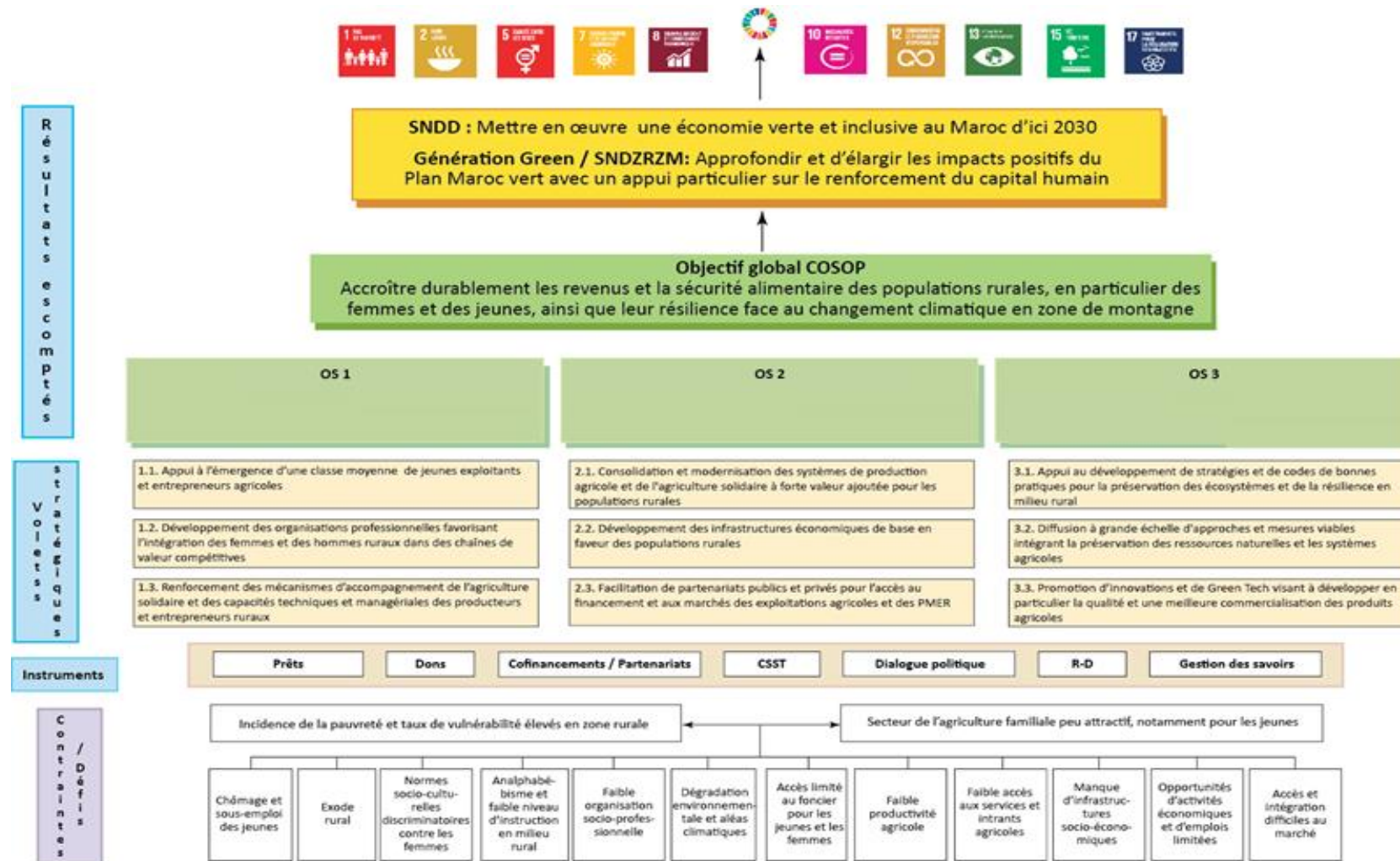
## VII. Gestion des risques

Tableau 2  
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Risque politique et gouvernance	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'une approche flexible par le FIDA, en concertation avec le Gouvernement marocain</li> <li>Participation du FIDA aux concertations sur les politiques publiques ayant un impact sur le groupe cible, en coordination avec les partenaires techniques et financiers</li> </ul>
Risque macroéconomique	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'amélioration des performances du secteur agricole et à la réduction des importations de produits alimentaires, de la pauvreté et du chômage en milieu rural</li> <li>Contribution à la diminution des disparités territoriales et à la création d'une classe moyenne agricole</li> </ul>
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution du FIDA, en collaboration avec le Gouvernement marocain et les autres partenaires techniques et financiers, à la cohérence des interventions et à la coordination de la mise en œuvre des différentes stratégies</li> </ul>
Capacités institutionnelles	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au Gouvernement marocain et aux organisations professionnelles agricoles pour renforcer le cadre institutionnel du secteur agricole et contribuer au cadre relatif au développement rural</li> </ul>
Portefeuille	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et mise en œuvre d'un plan opérationnel de suivi-évaluation et de gestion des connaissances</li> <li>Établissement de nouveaux partenariats techniques et financiers</li> </ul>
Risque fiduciaire – gestion financière	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'un logiciel de comptabilité publique pour s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux</li> <li>Formation technique à l'intention des auditeurs externes et des responsables financiers</li> <li>Recrutement d'expertise locale pour le suivi étroit des mesures recommandées et l'appui à l'exécution</li> </ul>
Risque fiduciaire – passation de marchés	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi régulier des plans de travail et budgets annuels et utilisation d'outils numériques de gestion matérielle et fiduciaire pour une détermination rapide des retards d'exécution</li> </ul>
Environnement et climat	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration systématique de pratiques d'adaptation des changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans toutes les activités des projets</li> <li>Application rigoureuse des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA</li> </ul>
Risque social	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'activités facilitant l'inclusion des jeunes et des femmes</li> <li>Facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux informations, à des financements et aux marchés</li> <li>Promotion de la transformation numérique et des innovations au profit des femmes et des jeunes</li> </ul>
<b>Risque global</b>	<b>Moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Suivi rapproché du démarrage et de l'exécution des projets</b></li> </ul>

# Cadre de gestion des résultats du COSOP et logique d'intervention

## 1. Théorie du changement du COSOP



## 2. Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement stratégique <sup>11</sup>			Principaux résultats attendus du COSOP			
Alignement sur la stratégie de pays	Résultats liés aux ODD et au PCNUDD	FIDA	Objectifs stratégiques du COSOP	Activités de prêt et hors prêts pendant la période du COSOP	Indicateurs d'effet	Indicateurs d'étape
<p><b>Stratégie nationale de développement durable 2017 - 2030:</b> Promotion d'une économie verte et inclusive</p> <p><b>Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des zones de Montagne:</b> Réduction des disparités territoriales et sociales (2017-2023) et identification et développement des potentiels latents dans les territoires ruraux et les zones de montagne</p> <p><b>Stratégie Génération Green 2020 - 2030:</b> Priorité à l'élément humain et pérennisation du développement agricole, avec un focus sur l'agriculture solidaire</p>	ODD1 ODD2	<p><b>Cadre stratégique du FIDA 2016 - 2025:</b> Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural</p>	<p><b>Objectif global:</b> Accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des populations rurales en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que leur résilience face aux changements climatiques en zone de montagne</p>	<p>Activités de prêt / d'investissement 3 projets en cours: PDRZM PDRMA et PRODER-Taza Pipeline: 1 ou 2 projets sur 2 cycles de financement</p>	<p>80% des ménages déclarent avoir augmenté leurs revenus d'au moins 20% (marge nette de leurs activités agricoles ou activités connexes) (IS) (Revenu agricole moyen BL PDRMA: 14 317 MAD)</p> <p>15% ménages déclarent un score de résilience amélioré (par rapport à la situation de réf.) (IS)</p> <p>25% des individus présentent une amélioration de l'autonomisation (par rapport à la situation de réf.) (PRODER-Taza + Nouveau projet) (IE 2.1.)</p>	<p>98 000 ménages, soit 490 000 personnes<sup>12</sup> bénéficiaires au total (portée 1a et 1b) dont 40% femmes et 50% jeunes</p>
				<p>Activités hors prêts / hors projets</p>	<p>Volume de l'investissement total mobilisé pour le Programme de CSST (IS) # projets de CSST réalisés (IS) 1 plateforme d'échange opérationnelle (hébergement DSS ou DDERZM) (IS)</p>	
<p><b>GG Axe 1:</b> Garantir un développement inclusif et des impacts élargis pour l'émergence d'une classe moyenne agricole <b>Axe 2:</b> Assurer la relève générationnelle et créer des opportunités pour la jeunesse rurale</p>	ODD5		<p><b>OS 1</b> Promouvoir un développement équitable et inclusif et renforcer le capital social et humain des populations rurales des zones vulnérables.</p>	<p>Activités de prêt / d'investissement</p>	<p>70% des membres des ménages déclarent l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés (IB 1.2.2.)</p> <p>1 000 emplois nouveaux créés (AGR et entreprises rurales) (70% femmes et 70% jeunes) (IB 2.2.1)</p> <p>80% des entreprises agricoles et/ou para-agricoles appuyées signalent une hausse de leurs bénéficiaires (IB 2.2.2)</p>	<p>16 000 personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production agricole (IB1.1.4).</p> <p>280 entreprises agricoles et/ou para-agricoles ayant accès aux services de développement entrepreneurial (IB 2.1.1.)</p> <p>30 % jeunes/femmes formés aux nouvelles technologies digitales (IS)</p> <p>339 organisations de producteurs agricoles et/ou para-agricoles soutenues (IB 2.1.3)</p> <p>Au moins 30% des organisations sont dirigées par des femmes ou</p>

<sup>11</sup> Légende: **IB:** Indicateur de base du FIDA; **IS:** Indicateur spécifique aux projets.

<sup>12</sup> Estimation à mettre à jour suivant la confirmation des enveloppes financières sur les 6 années du COSOP

Alignement stratégique <sup>11</sup>			Principaux résultats attendus du COSOP			
Alignement sur la stratégie de pays	Résultats liés aux ODD et au PCNUDD	FIDA	Objectifs stratégiques du COSOP	Activités de prêt et hors prêts pendant la période du COSOP	Indicateurs d'effet	Indicateurs d'étape
<b>Axe 3:</b> Insérer les agriculteurs dans les chaînes de valeur, à travers des OP efficaces <b>Axe 4:</b> Accompagner le développement des agriculteurs et des jeunes par le renforcement du capital humain					Au moins 50% des organisations créées sont autonomes <sup>13</sup> (IS) 80% des membres des groupements de producteurs appuyés déclarent avoir reçu des services nouveaux ou améliorés (IB 2.2.4) 70% des ménages déclarent qu'ils sont en mesure d'influencer les décisions au niveau des autorités locales et des prestataires de services (SF 2.2)	ont des femmes dans leurs organes d'administration (actuellement de 14%) (IS)
				Activités hors prêts / hors projets	1 atelier de partage annuel (DDERZM) (IS)	5 produits de savoirs publiés sur le site Web des projets (IS) 3 référentiels techniques publiés par les projets avec l'appui des instituts de recherche (IS)
<b>GG Axe 5:</b> Pérenniser les filières en renforçant la qualité, en développant l'aval et en s'adaptant aux évolutions des marchés <b>Axe 6:</b> Moderniser les circuits de distribution au profit des agriculteurs et des consommateurs <b>Axe 7:</b> Mobiliser et valoriser le foncier agricole, notamment les terres collectives, au profit des populations locales	ODD10	OS 1 OS 2	<b>OS 2:</b> Accroître la compétitivité et diversifier durablement et équitablement la productivité des systèmes de l'agriculture solidaire et de l'élevage dans les zones de montagne et renforcer l'accès aux marchés et aux services financiers.	Activités de prêt / d'investissement	70% des personnes déclarent une augmentation de la production (membres des ménages) (IB 1.2.4) 70% des ménages déclarent une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (IB 2.2.6) 20% réduction du temps de trajet pour les ménages producteurs vers les marchés et unités de valorisation (par rapport à la situation de réf.) (IS) 20 % personnes/ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux (IB 1.2.5)	8 139 ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (IB 1.1.2) 40 équipes métiers créées/appuyées (IS) 49 infrastructures de transformation, de stockage et de mise en marché améliorées/créées (IB 2.1.6) 420 km de routes et pistes rurales construites/réhabilitées (IB 2.1.5) 20 % bénéficiaires bénéficient d'un accès nouveau ou amélioré aux plateformes digitales pour la commercialisation (IS) 20% des bénéficiaires ont accès à des services financiers dans les zones rurales
				Activités hors prêts / hors projets	1 feuille de route commune sur la digitalisation (PTF et gouv) (IS)	5 produits de gestion des savoirs réalisés (Policy 1) 2 applications digitales développées pour la commercialisation des produits des filières (IS)
<b>GG Axe 8:</b> Assurer la durabilité du développement agricole en mobilisant et préservant les ressources naturelles	ODD13	OS 3	<b>OS 3</b> Promouvoir la durabilité environnementale et la résilience des moyens d'existence des ruraux face aux changements climatiques..	Activités de prêt / d'investissement	50% des ménages déclarent l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes aux changements climatiques (IB 3.2.2.) 50% ménages (exploitants agricoles) bénéficient d'une disponibilité accrue de l'eau et de technologies permettant l'économie d'eau (aucune cible définie dans les projets) (IS)	42 000 ha de terre bénéficient de pratiques résilientes aux changements climatiques (IB 3.1.4) 123 groupes appuyés dans la gestion des RN (AUEA) (IS) 80% des superficies aménagées en PMH sont conformes aux nécessités d'économie en eau (PDRMA) (IS) 10 500 personnes reçoivent des informations climatiques (IB 3.1.2) 10% de producteurs adoptent les techniques de cultures biologiques (IS)

<sup>13</sup> Critères d'autonomisation: (i) **pertinence**: capacité de l'organisation à répondre aux besoins de ses membres en leur fournissant les services nécessaires à leur développement en termes de revenus et de savoir-faire; (ii) **appartenance**: capacité d'une organisation à motiver ses membres; analyse des relations qui les lient, dynamique et facilités des adhésions, genre et inclusion sociale (GIS); (iii) **gouvernance**: capacité de l'organisation à s'organiser d'une manière autonome et inclusive / gérer et agir, réunions des membres du bureau, AG, existence et mise en œuvre d'un plan d'action; (iv) **autonomie**: capacité de l'organisation à assurer un développement autonome (élaboration d'un plan d'action, prise de décision, montant des ressources financières internes (autonomie financière) capacités d'intégrer des groupes d'influences notamment au niveau de l'interprofession); et (v) **alliance**: capacité d'établir et de gérer des partenariats.

Alignement stratégique <sup>11</sup>			Principaux résultats attendus du COSOP			
Alignement sur la stratégie de pays	Résultats liés aux ODD et au PCNUDD	FIDA	Objectifs stratégiques du COSOP	Activités de prêt et hors prêts pendant la période du COSOP	Indicateurs d'effet	Indicateurs d'étape
						<p>Systemes de gestion des doléances des bénéficiaires mis en place pour tous les projets (IS)</p>
				<p>Activités hors prêts / hors projets</p>		<p>3 conventions lient les projets avec les agents de l'innovation (instituts de formation, de recherche et fondations) pour un appui au suivi des indicateurs de résilience, efficacité en eau, érosions, et études spécifiques (IS)</p> <p>3 échanges réalisés dans le cadre de la CSST sur les techniques résilientes au climat (IS)</p>

## Scénarios de transition

1. Cet appendice a pour but de donner un aperçu des trajectoires possibles du pays au cours de la période du COSOP et d'identifier leurs implications possibles sur le Programme-pays du FIDA au cours de la même période.

Tableau 1

Projection des principales variables macroéconomiques et démographiques (2022-2027)

Indicateur	Projection
Croissance moyenne du PIB <sup>14</sup>	3,01%
PIB moyen par habitant <sup>15</sup>	3 968,37
Dette publique moyenne (% du PIB) <sup>2</sup>	83,9%
Service moyen de la dette par rapport au ratio des revenus) <sup>2</sup>	10,97
Taux d'inflation moyen (%) <sup>2</sup>	1,76%
Population rurale <sup>16</sup>	Actuellement: 13,42 millions (2022) A la fin de la période du COSOP: 13,08 millions (2027) Taux de croissance annuel: - 0,54%
Climat d'investissement pour les entreprises agricoles et/ou para-agricoles <sup>17</sup>	4/6 En termes de climat pour les entreprises, le Maroc se classe au 53 <sup>ème</sup> rang mondial et deuxième rang en Afrique. Cependant, dans le cadre de l'intervention en milieu rural, la mise en œuvre des politiques et du financement public est un sujet de préoccupation permanent à cause de l'étendue du territoire concerné et de l'importance des financements à mobiliser versus les autres priorités nationales en termes macro-économiques. De plus, la question des infrastructures et de l'eau représente une autre source de contrainte. Les investissements et politiques sensibles au climat atténuent certains risques. De plus, le secteur financier en milieu rural moins développé et la dette publique décourageant les emprunts du secteur privé nécessitent des actions urgentes.
Vulnérabilité aux chocs	4/6

2. L'économie marocaine a été fortement touchée par la pandémie actuelle de Covid-19 à l'instar du reste du monde. En tant que tels, les scénarii présentés ici varient le plus au niveau des hypothèses sous-tendant la reprise économique du Maroc. En plus de la diminution du tourisme et des recettes fiscales résultant de la pandémie, un épisode de sécheresse important a eu des effets négatifs importants sur la production agricole en 2020. Jusqu'à présent, selon le FMI, une réaction rapide du gouvernement et un meilleur accès aux emprunts extérieurs ont maintenu la situation macroéconomique stable. Dans l'attente de la diminution des effets de la pandémie et de la sécheresse, une reprise progressive de l'économie est prévue. A ce titre, les trois scénarii potentiels suivants sont prévus: (i) une reprise graduelle; (ii) une reprise lente ou récession prolongée; et (iii) une reprise rapide où la croissance économique rebondira au-dessus des niveaux d'avant la récession.
3. **Premier scénario: Reprise graduelle.** Ce scénario est considéré comme le plus probable selon le FMI et l'Economist Intelligence Unit (EIU)<sup>18</sup>. Le choc initial de la demande de main-d'œuvre devrait se résorber à mesure que la pandémie

<sup>14</sup> Economic Intelligence Unit (EIU). 2021. Country Outlook: Morocco. Forecasts are only available from 2022-2025; GDP assumed constant from 2025-2027.

<sup>15</sup> Data sources: IMF. 2021 World Economic Outlook (WEO). Forecasts are only available from 2022-2026; GDP assumed constant from 2026-2027.

<sup>16</sup> UN Population. World Urbanization Prospects: The 2018 Revision.

<sup>17</sup> Economic Intelligence Unit (EIU). 2021. Country Outlook: Morocco. Forecasts are only available from 2022-2025; GDP assumed constant from 2025-2027.

<sup>18</sup> Economic Intelligence Unit (EIU). 2021. Country Outlook: Morocco; IMF. 2021. Morocco: 2020 Article IV Consultation-Press Release.

s'atténue. Cependant, compte tenu des ralentissements économiques en cours dans l'Union européenne (le plus grand partenaire commercial du Maroc) et des restrictions imposées au tourisme, la reprise dans les secteurs urbains et marchands devrait être lente. De même, dans le secteur agricole, le marché du travail, qui souffrait déjà de fortes disparités urbaines-rurales, enregistre selon les premières données la plus grande part des pertes d'emplois concentrées, dans l'agriculture. Pour les petits exploitants ruraux et les travailleurs ruraux informels sans mesures de sécurité sociale (safety nets), la situation est probablement très difficile, la pandémie ne faisant qu'exacerber leur vulnérabilité existante. Ainsi, le retour aux niveaux économiques d'avant la crise sera lent. Une pandémie et/ou une sécheresse prolongées pourraient conduire au deuxième scénario avec des risques de baisse importants.

4. **Deuxième scénario: Reprise lente.** Une pandémie prolongée et/ou un épisode de sécheresse pourraient conduire au deuxième scénario avec des risques importants de ralentissement économique. Une résurgence de la pandémie sans assainissement budgétaire pourrait présenter un risque important pour la viabilité de la dette en raison des garanties de crédit souveraines accordées avant et pendant la pandémie et de la baisse de la demande étrangère et intérieure. La reprise du Maroc sera également influencée par la rapidité de la reprise dans le secteur agricole. L'EIU note que la volatilité des performances agricoles affectant la production agricole et la consommation privée et faisant grimper les coûts d'importation a un effet potentiel de ralentissement de la reprise.
5. **Troisième scénario: Reprise rapide.** Ce scénario est considéré comme improbable et les implications pour le Programme-pays ne sont donc pas analysées ici. Même si le marché du travail renoue avec le plein emploi, l'épuisement de l'épargne limitée des ménages pauvres et la dépendance des entreprises envers les prêts et le remboursement futur de la dette auront des effets d'entraînement importants. Pour faire face aux pertes de récoltes et aux perspectives d'emploi limitées, nous nous attendons à ce que la dette rurale augmente pour ceux qui ont accédé au financement provisoire et/ou ont subi des pertes de récoltes. D'autres ménages vulnérables n'ayant pas accès au financement sont susceptibles d'avoir adopté des stratégies d'adaptation, comme la vente d'actifs, qui ont un impact négatif sur leur productivité à long terme. En tant que tel, le retour de ces ménages à leurs moyens de subsistance d'avant la pandémie ne se fera pas sans un soutien supplémentaire important pour réduire leur vulnérabilité aux chocs actuels et futurs.

### Implications pour le programme du FIDA

- a) **Conditions générales de prêt.** Les conditions de prêt du Maroc devraient rester ordinaires tout au long de la période de prêt. Même si le scénario 2 se concrétise, le ralentissement macroéconomique ne devrait pas être suffisamment profond ou prolongé pour affecter son éligibilité à un financement mixte ou hautement concessionnel.

Avec un PIB par habitant de 3 987 USD, il est possible que le Maroc passe de la classe de pays à revenu moyen inférieur à pays à revenu moyen supérieur pendant la période du COSOP dans le scénario 3. En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (UMIC), les conditions de prêt resteraient ordinaires bien que le coût d'emprunt puisse augmenter. Si cela se produisait, un engagement plus poussé avec l'emprunteur serait nécessaire pour négocier les conditions. Cependant, en raison de la contraction de la croissance économique due à la pandémie, toute nouvelle notation sera probablement retardée.

- b) **Allocation SAFF** (à déterminer).
- c) **Priorités et produits du COSOP** (par exemple, projets d'investissement, engagement politique, assistance technique remboursable). Si les épisodes de



sécheresse s'atténuent, la productivité agricole devrait revenir à des niveaux normaux dans le scénario 1. Cependant, des chocs agricoles prolongés ou supplémentaires pourraient affecter le portefeuille. La Banque mondiale a mis en évidence la sensibilité du Maroc aux risques climatiques, et la récession économique et la pandémie n'ont fait qu'exacerber les vulnérabilités existantes en plongeant davantage les ménages dans la pauvreté. Bien que le COSOP vise à contribuer dans le processus pour accroître la résilience aux chocs climatiques, à court terme, les chocs pourraient décourager l'investissement des bénéficiaires, la participation au Programme et accroître l'insécurité alimentaire<sup>19</sup>. En tant que tel, la réalisation durable de l'OS1 et, en fin de compte, la sortie durable de la pauvreté (Objectif global) dépend de l'atteinte de l'OS3 et rationalise la hiérarchisation par le COSOP des mesures ciblant les groupes vulnérables (c'est-à-dire la préservation des ressources naturelles, la diversification économique) et pour accroître la résilience.

En termes de portée du Programme, à court terme, la pandémie a augmenté le nombre de ménages ruraux pauvres et vulnérables, augmentant la taille de la population cible potentielle. En tant que tel, l'allocation de nouveaux services du Programme nécessitera un ciblage minutieux pour bien identifier et cibler avec des actions appropriées les pauvres transitoirement en situation de vulnérabilité.

L'espace budgétaire qui se limite alors que le gouvernement a mis en place un système de protections sociales dans un contexte de baisse des revenus pour contenir la crise économique due au COVID doit être surveillé car la capacité du gouvernement à financer et/ou à contracter des dettes supplémentaires pour investir dans les priorités du COSOP doit être suivi.

- d) **Possibilités de cofinancement et partenariats.** Les opportunités de partenariat avec le secteur privé, dans le scénario 1 et à court terme, peuvent être limitées car les entreprises en reprise peuvent être incapables ou réticentes à s'engager dans des investissements supplémentaires. Cependant, la stratégie visant à tirer parti des subventions régionales existantes pour former les partenariats mentionnés à l'appendice VIII ne sera probablement pas affectée.

---

<sup>19</sup> World Bank Group. 2021. Morocco: Climate Risk Country Profile.

## Questions relatives au secteur agricole et aux zones rurales

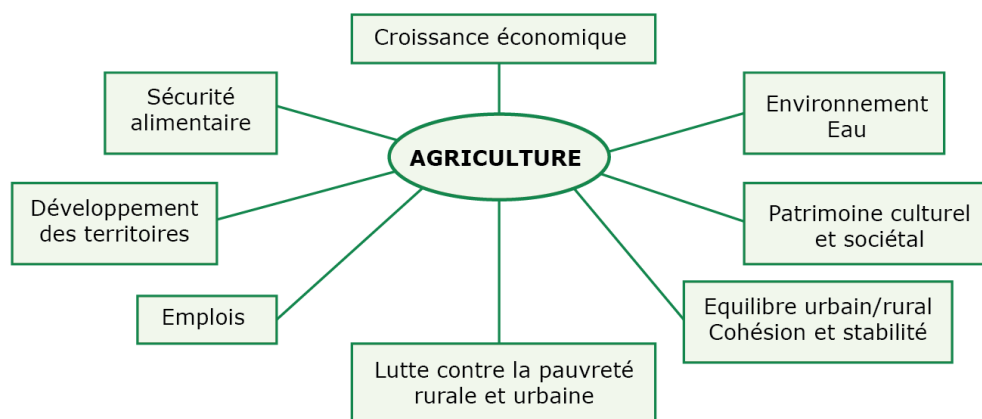
### A. Economie Marocaine

1. Avec un PIB par habitant de 3 204 USD (2019), le Maroc fait partie du groupe des pays à revenu intermédiaire. Entre 2000 et 2015, l'économie marocaine a enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB par habitant de 3,3%. Toutefois, depuis 2017, la croissance connaît un ralentissement. Elle a décéléré en termes de PIB réel, en passant de 4,1% en 2017 à 2,3% en 2019 (BM).
2. La pandémie de Covid-19 devrait entraîner une contraction du PIB réel de 6,3% contre 3,6% pour 2020, liée principalement à la baisse de la croissance non agricole (-5,9%). Malgré un train de mesures d'aides exceptionnelles et du Fonds spécial de gestion de la pandémie, mis en place dès mars 2020, un retour à la situation avant pandémie ne devrait pas intervenir avant 2022<sup>20</sup>. Le déficit budgétaire et la dette du Trésor devraient augmenter respectivement à 7,7% et 76,1% du PIB (FMI).
3. Le déficit budgétaire financé par le marché domestique a baissé à 3,6% du PIB en 2019 grâce à de meilleures performances fiscales et contrôle des dépenses. La dette du Trésor, estimée à 65,3% du PIB en 2018, devrait diminuer progressivement dans les années à venir sous l'effet d'une croissance du PIB réel plus robuste.

### B. Caractéristique du secteur agricole

4. **Importance du secteur agricole.** Le secteur agricole occupe une place de premier plan dans l'économie marocaine eu égard aux enjeux importants que représente ce secteur sur le plan économique, territorial et environnemental. L'agriculture représente une porte d'entrée incontournable des politiques de développement territorial et de durabilité.

Figure 1: Importance multifonctionnelle de l'agriculture



Source: Haut commissariat du plan. Prospective 2030. Agriculture 2030: Quel avenir pour le Maroc

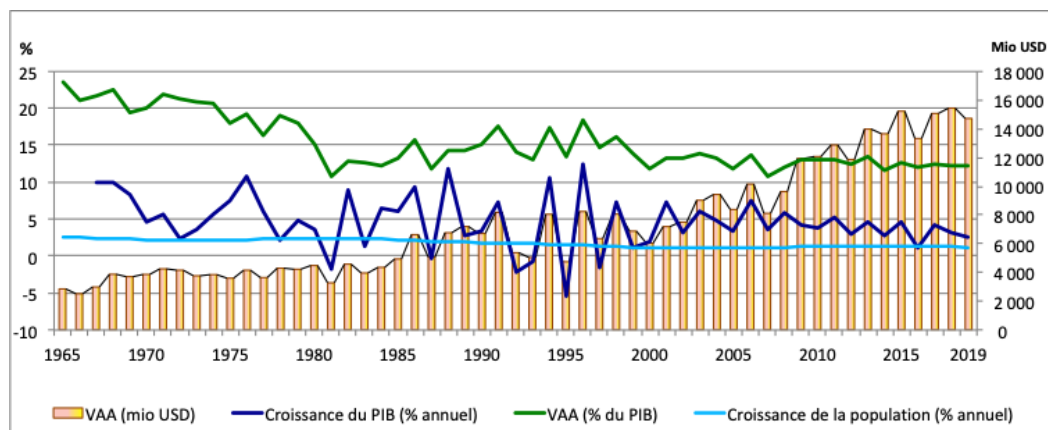
5. La contribution annuelle du secteur agricole et de la pêche au PIB est tributaire des conditions climatiques. Elle varie de 11 à 18% selon les années. Elle était de 14,3% en moyenne durant la période 1980-1999, se maintient depuis 2000 à plus ou moins 1 point autour de 12,6%. En 2019, elle atteint 12,2%, avec une valeur de 134,36 milliards de MAD<sup>21</sup>. Cependant, sa valeur ajoutée a augmenté en moyenne de 4,5% sur la période 2009-2019, contre 2,9% sur la période 1999-2008. La croissance marocaine est très liée à celle du secteur agricole et la forte

<sup>20</sup> Banque mondiale. Morocco Economic Monitor - From relief to recovery. With a special focus on Covid-19 and the Moroccan format private sector. Fall 2020.

<sup>21</sup> <https://data.worldbank.org/country/morocco>.

variation interannuelle des conditions climatiques, et notamment de la pluviométrie, impacte directement la croissance du PIB.

Figure 2: Croissance annuelle du PIB, de la population et de la valeur ajoutée agricole au Maroc (1965- 2019)



6. Au-delà de la production agricole, le Maroc a su développer un secteur de l'industrie agro-alimentaire diversifié et compétitif, notamment dans la transformation céréalière, l'industrie du lait et ses dérivés ou encore la transformation des fruits et légumes. Il représente en 2016, 3,9% du PIB soit 27% de la production industrielle marocaine<sup>22</sup>.
7. D'après les estimations du gouvernement, le Plan Maroc Vert avait permis en une décennie, de doubler le PIB agricole et de multiplier les exportations par 2,4. Avec la nouvelle stratégie Génération Green, il est estimé que le PIB agricole doublerait encore une fois d'ici l'horizon 2030 pour passer à 200-250 milliards de MAD. Cela serait possible grâce aux objectifs ambitieux de la GG 2030, les réformes prévues en matière d'agrégation et d'accès aux marchés (nouveau modèle d'agrégation et d'accompagnement des producteurs). En effet, la stratégie prévoit une amélioration des rendements d'au moins 50% et elle vise de doubler une nouvelle fois les exportations agricoles qui devraient passer à 50-60 milliards de MAD. 70% de la production serait valorisée en 2030 et la contribution du secteur agricole au PIB sera améliorée grâce à un manque à gagner en matière de transformation et en valeur ajoutée. D'autres formes de production durables et rentables seront encouragées. A ce titre, 100.000 hectares supplémentaires seront mis sous production bio et amélioreront la rentabilité des filières agricoles. La contribution directe du FIDA aux différents axes de la stratégie GG permettra d'apporter sa part à cet objectif d'augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB à travers les investissements prévus dans le cadre de ce COSOP et à travers ses 3 objectifs stratégiques. Le FIDA apportera sa contribution à travers l'appui à une agriculture solidaire (la GG vise une augmentation supplémentaire de la superficie de l'agriculture solidaire de 350000 à 400000 ha). Le programme pays visera également à contribuer pour moderniser et rendre plus rentables les systèmes de productions de l'agriculture solidaire (Le FIDA appuiera, entre autre, le processus de mise en place des incitations pour faire émerger les nouvelles filières potentielles (comme le safran par exemple).
8. **Population rurale.** La population rurale représente 13,49 millions de personnes en 2019, soit 37,0% de la population totale (HCP, 2019). Cette population est en diminution depuis 2004 du fait de flux migratoires et de l'urbanisation des zones rurales. On assiste également à une baisse progressive de la part des jeunes: en 2015, le milieu rural comptait 6,7 millions de jeunes. La part des plus de 65 ans augmente par contre sensiblement.

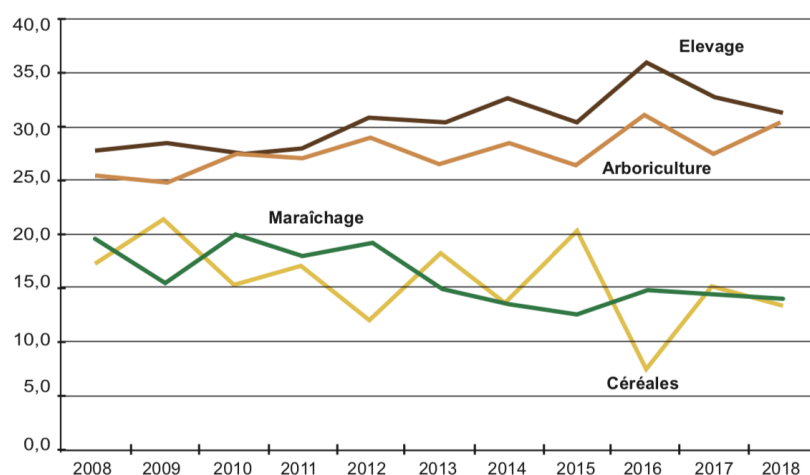
<sup>22</sup> ENPARD Méditerranée - CIHEAM. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc. Rachid Harbouze. Janvier 2019.

9. Le secteur agricole demeure le premier pourvoyeur d'emplois au Maroc, avec une contribution de près de 37,5% à l'emploi total (2017). La proportion des emplois agricoles en milieu rural s'élève à 72,9% du total des emplois (2016), ce qui place ce secteur au centre des enjeux économiques et sociaux au niveau rural. L'agriculture marocaine fait toujours face à de multiples challenges. En effet, elle contribue à environ 12%% du PIB et elle emploie près de la moitié de la force de travail.
10. **Terres agricoles.** Le pays possède de vastes terres fertiles dans les plaines essentiellement, une grande partie de sa surface est dédiée aux parcours (53 millions ha) et aux forêts (9 millions ha). Les terres cultivables couvrent 8,7 millions ha, soit 18% de la superficie totale du pays. Environ 1,4 millions d'ha (19%) sont irriguées, le reste est constitué de terres pluviales ou bour (défavorable et favorable selon les facteurs limitants de production agricole)<sup>23</sup>. Tandis que 40% du territoire national est occupé par les zones oasiennes et de l'arganier. L'agriculture moderne s'étend dans les zones irriguées et bour favorables, et se caractérise par une forte productivité, grâce à l'utilisation de techniques et itinéraires techniques modernes. Des systèmes à vocation céréalière et agro-pastorale dominent le reste de l'espace agricole, avec 70% des exploitations. Le PMV a visé la conversion de la céréaliculture en cultures à valeur ajoutée notamment en arboriculture.
11. **Structure des exploitations agricoles.** En 1996, les terres agricoles étaient réparties entre 1,5 million d'exploitations avec une taille moyenne de 5,8 ha. Les très petits agriculteurs (ayant des exploitations inférieures à 3 ha), dont la ressource principale est la force de travail, représentaient plus de la moitié des exploitations au Maroc (54%), détenaient 12% de la SAU et 18% de la surface irriguée. La majorité de ces exploitations pratiquent l'agriculture d'autosubsistance, sont très vulnérables à la sécheresse et font appel à des revenus extérieurs à l'exploitation. Ces exploitations se concentrent sur les terres marginales de piémont et de montagne, sur le bour défavorable et sur les terres défrichées des zones steppiques et dans les oasis.
12. **Production végétale.** L'agriculture est naturellement diversifiée selon les potentialités des écosystèmes et des zones agro-écologiques du Maroc. La céréaliculture domine très largement la production végétale en occupant 59% de la surface agricole utile. Les autres spéculations sont l'arboriculture (16%), les cultures fourragères (5%) les légumineuses (3%) et le maraichage (3%). Les céréales, cultivées sur 59% des terres, principalement en bour peu favorables, sont de loin la culture la plus importante au Maroc. La production de céréales, très vulnérable aux aléas climatiques, varie fortement d'une année à l'autre (de moins de 2 millions à plus de 10 millions de tonnes par an) et explique donc la variabilité annuelle des performances du secteur agricole.
13. **Production animale.** Le cheptel est estimé à 29,4 millions de têtes (dont 3,3 millions de bovins, 20,4 millions d'ovins, 5,6 millions caprins et 200 000 camélins). Le pays compte de surcroit un important cheptel avicole, équin et apicole. L'élevage intéresse 1,5 million de foyers ruraux, soit 74% des exploitations agricoles et assure 20% de l'emploi du monde rural. Sur la période 2008-2018, l'élevage a représenté 30,6% de la valeur ajoutée agricole.

---

<sup>23</sup> Les zones "bour" représentent les zones d'agriculture pluviale par opposition aux zones irriguées. Le "bour favorable" correspond à la surface agricole utile (SAU) des plaines et collines à pluviométrie supérieure à 400 mm et le "bour défavorable" est situé en zone de montagne et semi-aride. Le bour favorable qui dispose d'un potentiel de production plus élevé avec une irrigation améliorée, d'une meilleure connexion aux marchés et d'un accès aux services n'occupe que 20% de la SAU.

Figure 3: Evolution des parts des principales filières dans la VAA durant la période 2008 - 2018 (%)



Source: DEPF/HCP

14. **Aspects de vulnérabilité agricole.** Une grande partie des terres (93%) est située dans des zones arides et semi-arides. Les sols sont fragiles en raison de leur faible contenu en matière organique (inférieur à 2%) et de leur sensibilité à l'érosion hydrique et éolienne. La dégradation des sols par l'érosion hydrique est la plus préoccupante: les sols touchés couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares, soit 18,5% de la superficie totale du territoire national (HCEFLCD, 2013). Cette érosion affecte également la capacité de stockage des barrages en provoquant leur envasement estimé annuellement à 75 millions m<sup>3</sup>. La salinisation affecte près de 500 000 ha et cause des pertes importantes de productivité des sols. Par ailleurs, la situation hydrique dans le pays est préoccupante. Le potentiel des ressources en eau est évalué à 22 milliards m<sup>3</sup> correspondant à environ 700 m<sup>3</sup>/habitant/an, ce qui place le Maroc dans une situation de stress hydrique structurel. La variabilité croissante des précipitations et la fréquence élevée des sécheresses (en liaison avec le changements climatiques) sont responsables de cette situation, avec des répercussions négatives sur le potentiel agricole.
15. L'irrigation utilise aujourd'hui 86% des ressources en eau. Son développement, s'il a des retombées économiques et sociales indéniables, a aussi contribué à la surexploitation de ressources en eaux souterraines engendrant une baisse alarmante des niveaux de plusieurs nappes, ainsi qu'à la dégradation de la qualité de l'eau (pour plus de détails, consulter l'appendice IV).
16. **Défis et contraintes agricoles** Pour la petite agriculture, sous-secteur ciblé par les opérations du FIDA, les enjeux majeurs concernent: (i) la viabilité (technique, économique et financière) de la petite agriculture et sa résilience effective; (ii) la gestion durable des terres, des ressources hydriques et des systèmes de production dans un contexte de changements climatiques; (iii) la compétitivité des activités agricoles et pastorales; (iv) l'attractivité du sous-secteur pour les jeunes et pour freiner l'exode rural; (v) l'intégration des producteurs dans les segments marchands des filières; (vi) l'accès à des marchés rémunérateurs; et (vii) les opportunités d'intégration des jeunes et des femmes.
17. **Atouts des filières agricoles.** Nonobstant les défis antérieurs mentionnés, le secteur agricole du Maroc, y inclus le sous-secteur de la petite agriculture, dispose d'importants atouts, dus: à la proximité du marché européen, aux avantages comparatifs de ses filières fruits et légumes, à un secteur agro-alimentaire en plein développement, et au coût compétitif de la main d'œuvre intérieure. Par ailleurs, la croissance de la population, l'urbanisation et l'évolution des habitudes de consommation alimentaires se traduisent par une demande intérieure croissante de

produits différenciés et transformés, dont les produits biologiques, bien que ces derniers soient surtout destinés à l'export<sup>24</sup>, notamment sur le marché européen.

18. **Sécurité alimentaire.** Le régime alimentaire reste traditionnellement basé sur la consommation de céréales, avec toutefois une diversification de la consommation en ville mais aussi en zone rurale. Concernant l'indice de la faim dans le monde (GHI) le Maroc est classé 44<sup>ème</sup> sur 119 pays avec un score global de 10,4 indiquant un "niveau de faim modéré", avec une situation qui s'est sensiblement améliorée depuis 2000. En 2015, le Royaume reçoit la distinction de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD-1/ c) consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim et ce, deux ans avant la date prévue (fin 2015). Le taux d'autosuffisance alimentaire est de 65% pour les céréales, 47% pour le sucre, 100% pour les fruits et légumes, les viandes rouges et blanches et les œufs, et de 99% pour le lait et dérivés (MAPMDREF, 2021).
19. La pandémie de Covid-19 devrait entraîner une contraction du PIB réel de 6,3% contre 3,6% pour 2020, liée principalement à la baisse de la croissance non agricole (-5,9%). Malgré un train de mesures d'aides exceptionnelles et du Fonds spécial de gestion de la pandémie, mis en place dès mars 2020, un retour à la situation avant pandémie ne devrait pas intervenir avant 2022<sup>25</sup>. Le déficit budgétaire et la dette du Trésor devraient augmenter respectivement à 7,7% et 76,1% du PIB (FMI). L'impact de la pandémie sur les petits agriculteurs était: (i) les problèmes de commercialisation liés à la fermeture de nombreux points de vente directe des produits, en particulier souks hebdomadaires et les marchés quotidiens de rue informels; (ii) la perte des revenus liés au tourisme rural; (iii) la difficulté d'accès à des emplois et revenus saisonniers en ville du fait de la restriction des déplacements.

## B. Cadre institutionnel du secteur agricole

### Cadre stratégique

20. **La Stratégie nationale de développement durable - SNDD (2017 -2030)** est le cadre stratégique de référence qui marque l'engagement du Maroc à l'échelle internationale. La SNDD se veut avant tout un processus continu qui engage les acteurs à modifier leurs comportements par rapport au développement classique et fixe des objectifs, qui pour le secteur agricole sont: (i) transition vers une économie verte (enjeu 2); (ii) amélioration de la gestion et valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité (enjeu 3); (iii) lutte contre les changements climatiques (enjeu 4); (iv) vigilance particulière aux territoires sensibles (enjeu 5); et promotion d'une culture de développement durable (enjeu 7).
21. Les stratégies intersectorielles et sectorielles concernant l'espace rural et l'agriculture sont les suivantes:
22. **La Stratégie nationale du développement de l'espace rural et des zones de montagne (SNDRZM)**, lancée en 2015, marque l'engagement du Maroc à l'échelle nationale en matière de développement rural. Trois volets structurants forment la SNDRZM:
  - Un premier volet concernant la mise à niveau sociale à travers la généralisation de l'accès aux services de base et aux infrastructures socioéconomiques. Traduit à travers le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en

<sup>24</sup> Le secteur agroalimentaire a représenté 21,8% des exportations, après celui de l'automobile qui avec 28,4% était le premier secteur d'exportation du Maroc en 2019. Les devises générées par les exportations agricoles sont passées de 17,2 milliards MAD en 2010 à près de 40 milliards en 2020, soit une progression de 130%.

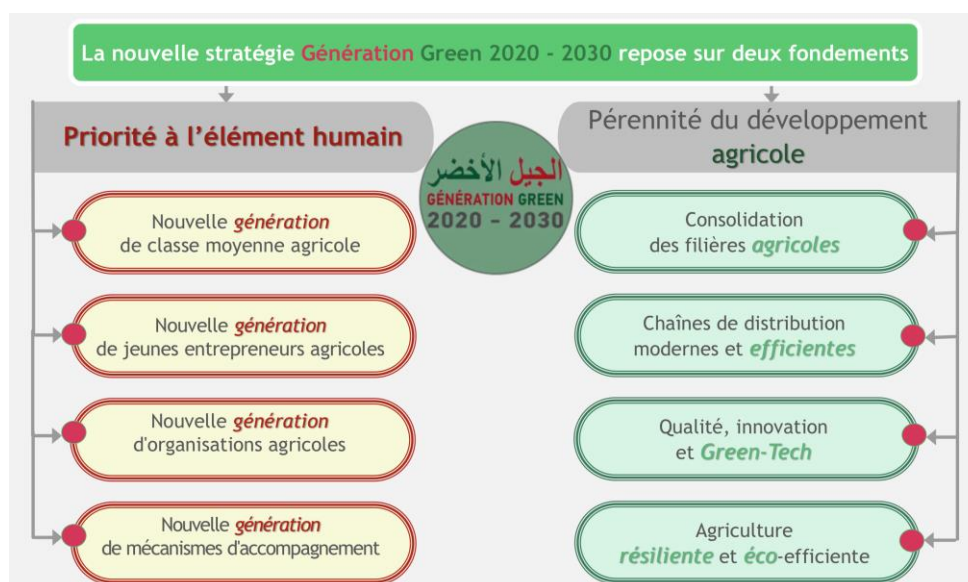
<sup>25</sup> Banque mondiale. Morocco Economic Monitor - From relief to recovery. With a special focus on Covid-19 and the Moroccan format private sector. Fall 2020.

milieu rural (PRDTS) 2017-2023: 50 Milliards DH complètement mobilisés par le Gouvernement et les régions.

- Un deuxième volet concernant les projets intégrés et territorialisés à caractère économique ou environnemental. Traduit à travers les Projets Économiques et Environnementaux: projets autour des moteurs économiques de développement (agriculture, tourisme, artisanat, patrimoine matériel et immatériel, ...) et de préservation des ressources naturelles (forêts, bassins versants, écosystèmes fragiles, ...) adossés à un "Code de préservation du patrimoine naturel et culturel".
- Un troisième volet concernant des projets structurants de désenclavement, de renforcement de l'attractivité des pôles urbains et des stations touristiques et énergétiques: axé sur la lutte contre les inégalités territoriales inter-régionales.

23. **La Stratégie Génération Green (2020 – 2030)**, lancée le 13 février 2020 par sa Majesté le Roi Mohamed VI, prend la relève du Plan Maroc vert (PMV) et marque un changement d'orientation en passant d'une stratégie axée sur la production à une stratégie davantage axée sur l'humain. Elle repose sur 2 fondements: (i) Priorité à l'élément humain; (ii) Pérennité du développement agricole. Elle est déclinée en 8 axes décrits ci-dessous. Avec la GG, le PIB agricole doublerait d'ici 2030 pour passer à 200-250 milliards de MAD. La GG permettra de faire accéder 350.000 à 400.00 ménages au statut de classe moyenne tel que défini par le HCP (3.800 MAD de revenus mensuels en milieu rural). 690.000 ménages seront en outre stabilisés dans les classes moyennes. Elle permettra également de créer 350.000 emplois, dont une grande partie pour les jeunes et les entrepreneurs, (estimés à 180.000). La GG nécessite un financement budgétaire additionnel évalué à +2,5% de hausse annuelle (base 2020).

Figure 4: Axes de déclinaison de la stratégie Génération Green



### Institutions publiques

24. Le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) coordonne la mise en œuvre de la GG avec l'appui de différents structures et établissements publics.

## 25. Ces structures comprennent:

La DSS chargée d'élaborer et de suivre la stratégie agricole; La Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM) créée en 2013 pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique en matière de développement rural et des stratégies en faveur des zones rurales et vulnérables. (i) l'Agence pour le développement agricole (ADA) qui encourage les investissements privés dans les projets agricoles commerciaux et également le développement des projets solidaires; (iii) l'Office national du conseil agricole (ONCA), chargé de fournir des services de formation et de conseil aux producteurs et à leurs organisations; (iv) l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) qui contrôle l'application des normes et réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments et des mesures sanitaires et phytosanitaires; (v) l'Etablissement autonome de coordination et de contrôle des exportations (Morocco Foodex) en charge de la coordination, de la promotion et du contrôle des exportations en produits agricoles et agroalimentaires; (vi) l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en charge des recherches agronomiques dans divers domaines à travers 10 centres régionaux de recherche agronomique; (vii) des institutions de formation et de recherche, dont l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II), l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENA) et les Instituts des techniciens spécialisés agricoles (ISTA)<sup>26</sup> et les MFR.

### **Structures sous tutelle du MAPMDREF**

Le Groupe du Crédit agricole du Maroc (CAM)<sup>27</sup>, de droit privé, fournit des services financiers et d'accompagnement aux producteurs à travers une gamme de produits financiers (commerciaux, intermédiaires et microfinance).

### **D'autres structures partenaires**

L'Office du développement de la coopération (ODCO) est en charge pour la structuration et l'accompagnement des organisations professionnelles agricoles.

Pour la mise en œuvre des interventions, les projets mobiliseront les partenaires présents dans le pays et ayant fait leurs preuves, notamment: (i) les institutions publiques et para-publiques du secteur agricole et du développement rural (recherche, formation etc.); (ii) les OPA; (iii) les ONG intervenant dans des domaines spécialisés (labélisation, alphabétisation); et (iv) le secteur privé pour la fourniture de services en milieu rural.

Le MAPMDREF (DDERZM et DSS) poursuivra des actions de mise à l'échelle des bonnes pratiques via cette plateforme FAO-FIDA et transposé à travers d'autres plateformes. En outre, les partenariats et les co-financements à mobiliser devraient être à la hauteur de l'ambition du Programme.

<sup>26</sup> Cette offre de formation technique est complétée par l'offre de formation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle agricole des jeunes par le réseau de 10 Maisons familiales et rurales (MFR) au Maroc.

<sup>27</sup> Dans le cadre de la mise en œuvre du Pilier II du PMV, la filiale "Tamwil El Fellah", créée en partenariat avec l'Etat, propose des conditions de prêt adaptées aux contraintes des petits producteurs qui n'ont pas accès aux services financiers classiques par manque de garanties et à des taux avantageux par rapport à ceux de la microfinance.



## Références

Royaume du Maroc – Haut-commissariat du plan. Prospective 2030. Agriculture 2030: Quel avenir pour le Maroc. Mars 2011.

Royaume du Maroc – Ministère de l'économie et des finances. Le secteur agricole marocain: Tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement. Juillet 2019.

ENPARD Méditerranée - CIHEAM. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc. Rachid Harbouze. Janvier 2019

FIDA-BIE – Royaume du Maroc. Evaluation du Programme pays du FIDA au Maroc - Version provisoire. Décembre 2020.

<https://data.worldbank.org/country/morocco>

## Etude contextuelle PESEC<sup>28</sup>

### Introduction

1. L'objectif principal de l'étude préliminaire sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) est d'informer et d'orienter de manière stratégique le COSOP sur les questions sociales, environnementales et relatives aux changements climatiques. L'étude a été réalisée parallèlement à la mission d'élaboration du COSOP. Elle repose sur une revue de la littérature et des réunions avec différentes parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers et société civile).

### Partie 1: Analyse de la situation et principales difficultés

#### Situation socio-économique et causes sous-jacentes

2. **Contexte socio-économique.** Le Maroc a fait d'importants progrès sociaux et économiques au cours des 15 dernières années, grâce à d'importants investissements publics et à des réformes politiques, institutionnelles intersectorielles et sectorielles, ainsi qu'à des mesures visant à assurer la stabilité macroéconomique.
3. Toutefois, au cours des 10 dernières années, la croissance a connu une tendance à la baisse, et l'économie n'a pas créé suffisamment d'emplois pour réduire le taux de chômage élevé persistant, en particulier chez les jeunes et les instruits. La croissance du PIB réel a ralenti, elle est passée d'une moyenne de 4,8% entre 1996 et 2006 à 4,6% entre 2007 et 2011, puis à seulement 3,4% entre 2012 et 2017. Au cours de l'année 2019, la croissance du PIB est tombée à 1%. A la lueur de ces résultats, Sa Majesté le Roi a lancé en février 2020 la Stratégie Génération Green (GG) pour relever les défis de la croissance équitable, des emplois et de l'amélioration des prestations de services de base. Avec le développement de la pandémie de Covid-19 un mois plus tard, les perspectives de l'économie marocaine demeurent incertaines, et un scénario d'une croissance à moins de 1% semble le plus plausible (CDG Capital 2020).
4. La population du Maroc est estimée à 36,47 millions d'habitants en 2019 et son évolution démographique est essentiellement urbaine (63,3%), en raison essentiellement de flux migratoires et de l'urbanisation de zones rurales. L'espérance de vie a atteint 76,5 ans en 2019 soit un gain de près de 6,2 années en une décennie. De même, la mortalité infantile a affiché une baisse importante pour s'établir à 18,3‰ en 2019 contre 28,8‰ naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2015 (40‰ en 2003-2004) et 30,5‰ pour les enfants de moins de 5 ans (47 ‰ en 2003-2004). Le classement du Maroc en 2021 réalisé par Global Gender Gap positionne celui-ci au 144<sup>o</sup> rang **mondial sur les 156 pays indexés et à la 12<sup>o</sup> place dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient**. Ce classement représente un recul par rapport à l'édition 2018, où le Maroc était classé 137<sup>o</sup> en matière d'égalité des genres.
5. **Pauvreté, vulnérabilité et inégalité.** Le Maroc a connu une réduction significative de la pauvreté de 2007 à 2014. La pauvreté, mesurée par le seuil national de pauvreté, est tombée de 8,9% en 2007 à environ 4,8% en 2014. En 2019, selon les données de l'enquête de l'ONDH<sup>29</sup> et les seuils officiels de base du HCP<sup>30</sup>, le Maroc compte 1,2% d'individus pauvres répartis à raison de 13,1% en milieu urbain et 86,9% en milieu rural où l'incidence de la pauvreté est évaluée à 2,8%. Selon l'UNICEF, près de 50% de la pauvreté au Maroc touche les marocains

<sup>28</sup> Social, environmental and climate assessment procedures (SECAP).

<sup>29</sup> Enquête Panel de ménages (EPM) de l'Observatoire national du développement humain (ONDH) – Année 2019. Enquête annuelle depuis 2012. En 2017 et 2019, l'ONDH a cherché à assurer une représentativité régionale (les 12 régions du pays en plus de la représentativité nationale et selon le milieu de résidence). En 2019, 16 879 ménages ont été enquêtés.

<sup>30</sup> 4 939,1 /personnes/an (milieu urbain) et 4 563,4 /personnes/an (milieu rural).

âgés de moins de 18 ans. L'incidence de la pauvreté chez les jeunes de moins de 18 ans est aussi plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 1: Incidence de la pauvreté par groupe d'âge (2019)

	Part de la population	Période de référence	Contribution nationale
Maroc	100%	1,19%	100%
< 5 ans	8,20%	1,80%	12,50%
5 ans - < 18 ans	23,20%	1,90%	36,10%
≥ 18 ans	68,60%	0,90%	51,40%

6. **Impact du Covid-19 sur la pauvreté.** Une étude faite par l'UNICEF, dont les détails figurent en annexe 1, confirme l'effet négatif de la pandémie de Covid-19 sur la pauvreté. L'arrêt des activités économiques et la perte partielle ou totale de revenus ont entraîné une augmentation de l'incidence de la pauvreté en 2020. Cependant, les aides rapidement déployées par le gouvernement ont permis de réduire significativement les effets négatifs de la pandémie: l'incidence moyenne nationale de la pauvreté demeure supérieure de 2,2% par rapport à celle de 2019, (+ 1,7% en zone urbaine et + 2,3% en zone rurale).

Tableau 2: incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence

	Maroc	Urbain	Rural
<b>Base (2019)</b>	<b>1,19%</b>	<b>0,75%</b>	<b>2,79%</b>
2020 avec Covid-19 et sans mesures de soutien	7,16%	5,55%	9,89%
2020 avec mesures de soutien	3,40%	2,42%	5,08%

7. L'analyse de l'impact du Covid par classes sociales, montre (annexe 1) que la pandémie a entraîné une augmentation de la population pauvre et de la classe moyenne basse en milieu rural.
8. Concernant les disparités entre les régions, au cours de la dernière décennie, la croissance a été pro-pauvre, mais l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de taux de pauvreté reste important, en particulier dans les zones de montagne (annexe 2).
9. **Capital humain**<sup>31</sup>. Le manque d'inclusion dans la formation du capital humain a des répercussions négatives par les aspects suivants:
- *Éducation*. Malgré des investissements substantiels au cours des deux dernières décennies, les résultats en matière d'apprentissage demeurent faibles, les résultats d'apprentissage se classent parmi les plus bas de la région MENA et bien en deçà de la moyenne de l'OCDE; et l'inégalité dans les résultats scolaires continue d'être généralisée.
  - *Soins de santé*. Le Maroc est en transition démographique et épidémiologique, confronté à une double charge de morbidité, avec à la fois une augmentation des maladies transmissibles et une part accrue des maladies non transmissibles, qui représentent aujourd'hui 75% des décès dus à la maladie.
  - *Développement de la petite enfance*. La mortalité infantile (18,3‰) reste supérieure à la moyenne dans la région d'**Afrique du Nord et du Moyen Orient** en raison des soins postnatals inégaux et de la couverture vaccinale. De nombreux jeunes enfants continuent de souffrir de malnutrition et de carences en micronutriments et sont par conséquent plus vulnérables aux déficits cognitifs, aux graves problèmes de santé, à la baisse de la productivité et à la baisse des revenus à l'âge adulte.

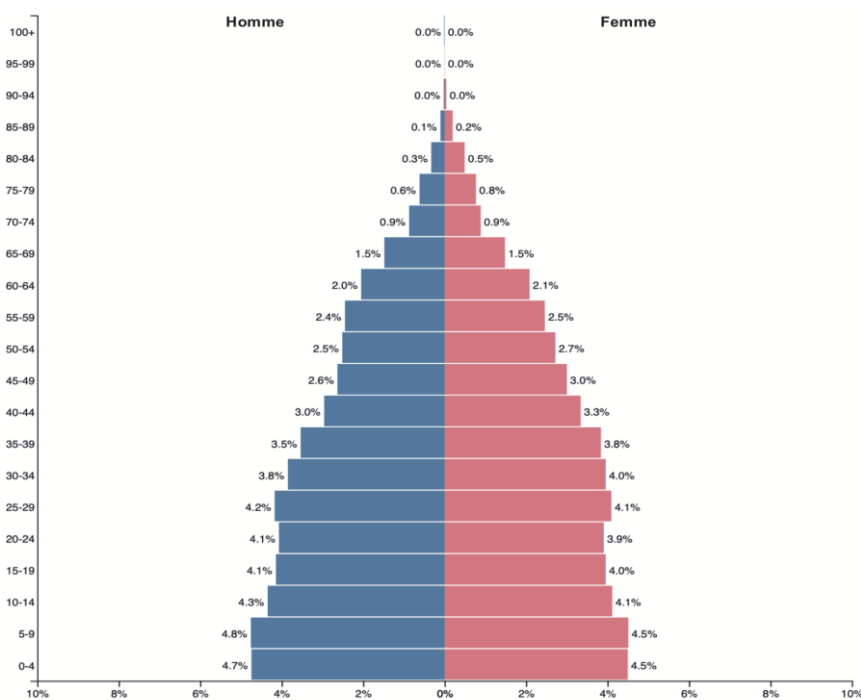
<sup>31</sup> Banque mondiale. Cadre de partenariat-pays, 2019 – 2024.

10. L'amélioration des résultats en matière de capital humain sera essentielle pour que le Maroc atteigne une croissance plus rapide, plus équitable et plus durable. Pour la plupart des femmes et des jeunes, les faiblesses de la formation du capital humain sont aggravées par les limitations existantes des retours au capital humain sur le marché du travail — avec un indice du capital humain (HCI) de 0,5, les Marocains nés aujourd'hui n'atteindront que 50% de leur potentiel de productivité. La trajectoire sociale et économique future du Maroc dépend donc de sa capacité à accélérer les progrès dans l'accumulation et la distribution du capital humain.
11. **Egalité des sexes.** Bien que des réformes substantielles du cadre juridique aient été adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes, les femmes continuent d'être confrontées à d'importants obstacles. En effet, le marché du travail du pays manifeste les principales disparités entre les sexes: faible participation à la population active et taux de chômage élevé des femmes, et écart salarial persistant entre les sexes. Plus de la moitié de la population en âge de travailler (53,3%) est hors de la population active, les femmes étant une nette majorité. Le taux d'activité est estimé à 30,5% pour les femmes, contre 71,6% pour les hommes.
12. Les femmes employées sont plus exposées à l'insécurité de l'emploi, au travail informel et à des salaires inférieurs. En outre, elles ont tendance à quitter leur emploi lorsqu'elles se marient, en partie à cause des normes sociales et en partie parce que les emplois disponibles n'offrent souvent pas suffisamment de possibilités de travail flexible.
13. Selon les derniers résultats de l'enquête du HCP, le faible taux de participation des femmes peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Sur les 10 millions de femmes qui ne participent pas au marché du travail, 52,7% citent les responsabilités de ménage comme principale raison pour rester au foyer, soit plus de 22% de plus que l'estimation d'ensemble pour l'Afrique du Nord (Bureau international du travail - BIT). Les enquêtes sur l'utilisation du temps indiquent que les femmes continuent d'accomplir la grande majorité des tâches ménagères. Ce facteur diminue toutefois à mesure que le niveau d'instruction augmente: 60% des femmes sans diplôme le déclarent comme la principale raison, tandis que seulement 31% des femmes ayant fait des études supérieures le font.
14. Les données indiquent également que 17,9% des femmes ne veulent pas travailler, et pour 11,6% des femmes inactives, un proche parent (père, mari ou autre) ne leur permet pas de travailler. Ces chiffres diffèrent nettement par rapport à la moyenne de l'Afrique du Nord, qui sont respectivement de 30,1% et 5,6% (BIT). Une analyse empirique formelle a documenté le fait que la principale raison de l'inactivité chez les femmes au Maroc est liée aux tâches ménagères et aux services de garde d'enfants (et, dans certains cas, aux soins aux personnes âgées). L'incapacité des femmes à s'engager sur le marché du travail affecte également leur pouvoir de négociation dans la famille.
15. Avec moins d'un quart des femmes en âge de travailler actives sur le marché du travail, le Maroc est l'un des 20 pays les plus bas au Monde pour la participation des femmes au marché du travail.
16. Les femmes en zone rurales sont particulièrement vulnérables. C'est particulièrement le cas en zones de montagne. Les femmes sont très actives dans le secteur agricole en particulier dans la production agricole avec un taux moyen de 50,6% (DFER, 2018). L'analyse des contributions des femmes a montré qu'elles sont importantes au niveau de la production (de 30 à 70% selon les filières) mais faibles dans la phase de la valorisation et de commercialisation (5 à 10%) (ONUDI, 2018). Cette participation est à 70% sous forme d'aide familiale (HCP, 2019). Les femmes disposent d'un savoir-faire très important dans divers domaines (élevage, médecine traditionnelle, valorisation des produits et sous-produits agricoles, artisanat, ...), mais leur travail n'est pas suffisamment valorisé. De plus, la

représentativité de la femme au niveau des instances locales élues reste souvent symbolique. De même, les contraintes culturelles et les stéréotypes pénalisant le rôle de la femme restent accentués au niveau des zones de montagne.

17. **Jeunesse.** La population du Maroc est jeune, urbaine, pauvre et sans emploi. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent plus de 1/3 (36%) de la population totale.

Figure 5: Pyramide des âges de la population marocaine (2019)



Source: PopulationPyramid.net

18. Le pays compte environ 1,1 million de chômeurs (9 à 10% de la population en âge de travailler). Le taux de chômage est de 19,9% chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans), de 21,7% chez les jeunes diplômés des collèges techniques et de 24,6% chez les jeunes diplômés universitaires. Dans les zones urbaines, le taux de chômage des jeunes est de près de 40%. Toutefois, les jeunes peu qualifiés et les décrocheurs scolaires ne s'inscrivent pas au chômage.
19. Seulement environ la moitié des jeunes Marocains âgés de 25 à 35 ans<sup>32</sup> ont un emploi, souvent informel, mal rémunéré et précaire, et n'ont pas les prestations sociales, versées aux travailleurs formels. Les jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi ni en apprentissage (NEET<sup>33</sup>) représentent 28,5% des jeunes en 2019, soit environ 1,7 million (45,1% des jeunes femmes et 11,4% des jeunes hommes). Ces chiffres continuent d'être alimentés par le nombre élevé d'abandons. Parmi les chômeurs urbains, y compris les jeunes demandeurs d'emploi, les deux tiers sont sans emploi depuis plus d'un an et sont classés au chômage de longue durée. Selon sa dernière étude, l'ONDH identifie cinq profils de NEET, à savoir les femmes au foyer rurales à responsabilité familiale (54,3% des NEET), les jeunes citadins découragés (25%), les NEET en situation de transition (7,8%), les NEET volontaires par choix (7,5%), et les NEET souffrant de problèmes de santé (5,1%). Les jeunes femmes représentent 76,4% des NEET dont 36,1% sont ruraux contre seulement 23,3% urbains.
20. Les obstacles à l'emploi pour les jeunes comprennent la pénurie de possibilités d'inclusion économique, l'insuffisance des compétences et de l'information sur le

<sup>32</sup> 35 ans pour l'Initiative nationale de développement humain (INDH).

<sup>33</sup> Not in Education, Employment or Training.

marché du travail, ainsi que les services d'intermédiation et les politiques du marché du travail qui ne profitent qu'aux travailleurs instruits. D'autres demandeurs d'emploi n'ont pas accès à des programmes efficaces de soutien à l'emploi et n'ont souvent pas les compétences requises sur le marché du travail. Même avec les services de soutien, les jeunes mieux éduqués considèrent que leurs qualifications et leurs compétences sont insuffisantes pour obtenir un emploi décent sans liens personnels ou familiaux. Les mécanismes formels d'intermédiation de l'emploi et les politiques de l'emploi ont une portée limitée, une participation insuffisante du secteur privé et, par conséquent, de faibles taux de réussite. Un jeune sur trois désire ou envisage de quitter le Maroc.

21. Les emplois disponibles sont rares et ne correspondent pas aux aspirations de ce groupe et ne peuvent promouvoir la participation des jeunes et des femmes au marché du travail. Entre 2012 et 2016, seulement 26 400 nouveaux emplois nets ont été créés par an pour une population en âge de travailler (15-65 ans) qui a augmenté de 270 000 personnes nettes par an, en moyenne. L'informalité est endémique, et environ 88% des jeunes qui travaillent n'ont pas de contrat de travail et sont confrontés à des conditions de travail qu'ils considèrent comme "ne valant pas la peine".
22. Bien que l'entrepreneuriat et les micro, petites et moyennes entreprises (PME) représentent le potentiel le plus élevé en termes de création d'emplois, les politiques publiques demeurent orientées vers les grands projets d'investissement. Les programmes de soutien pour les PME sont difficiles d'accès en dehors de Rabat et Casablanca.
23. La problématique des jeunes ruraux est particulière, ils doivent au quotidien faire face à différentes contraintes pour s'installer dans le monde rural: (i) le manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, capital) qui restent concentrées entre les mains des parents; (ii) les rapports familiaux hiérarchiques, les aînés n'associent que peu la génération suivante à la gestion et aux prises de décision à l'échelle de l'exploitation (Rachik, 2006); (iii) le statut social des jeunes, du fait d'un accès limité à l'emploi, d'une autonomie réduite et d'une position marginale par rapport aux organisations communautaires et aux dispositifs publics d'aide qui, souvent, excluent les personnes sans terre. Le corollaire est que les jeunes ont du mal à s'affirmer en tant que catégorie sociale active. De plus, les enquêtes socio-économiques réalisées par les institutions publiques ou par la recherche s'adressent à leurs pères, reconnus comme agriculteurs et chefs d'exploitation, ce qui revient à ignorer, plus ou moins délibérément, le rôle productif des jeunes au sein des exploitations familiales. Ainsi, le recensement général agricole de 1996 indique un âge moyen des exploitants de 52 ans, seulement 12,6% des exploitants seraient âgés de moins de 35 ans (Akesbi et al., 2008).
24. Selon le Haut Commissariat au Plan, le travail des enfants est en baisse de plus de 26% en 2020. Cependant, officiellement, il affecte 147,000 enfants dont la majorité vivent en milieu rural et travaillent dans l'agriculture et l'artisanat. Les ménages de grande taille (4 membres et plus) sont les plus concernés. Les facteurs déterminants de ce phénomène incluent la pauvreté, le manque d'école à proximité, le manque d'instruction et l'inactivité du chef du ménage et les normes sociales biaisées contre les filles qui sont responsabilisées pour la collecte de l'eau et le ramassage du bois.
25. **Les personnes en situation de handicap** souffrent d'une double exclusion: celle liée à une altération définitive de l'identité sociale, et celle liée à la pauvreté. Selon le HCP le Maroc compterait 1,7 million de personnes handicapées, tous handicaps confondus, soit 5,1% de la population. Une évaluation plus faible que celle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui estime à 7% le nombre de personnes handicapées quelque soit la société. Selon l'Amicale marocaine des

- handicapés (AMH), le Maroc serait en réalité plus proche des 10%. Il faut noter qu'au Maroc, un ménage sur quatre compte parmi ses membres un handicapé.
26. Les statistiques illustrent largement l'exclusion quasi systématique et dans l'indifférence générale, des handicapés de toute activité sociale: 72% sont sans instruction, 88% sans emploi, et seules 12% des personnes en situation de handicap sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale, à une assurance ou à une mutuelle. Parmi eux, seuls 11% déclarent que leur assurance couvre la totalité de leurs frais. 12,2% des personnes handicapées qui ont entre 15 à 60 ans sont sans emploi alors que seulement 32,7% sont considérées comme totalement inaptes au travail pour des raisons médicales (2004). Le même problème d'exclusion<sup>34</sup> concerne l'accessibilité aux lieux publics malgré de sérieux efforts entrepris entre 2005 et 2018.
  27. La population masculine est plus touchée par le handicap que la population féminine. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles, et c'est une tendance qui se confirme jusqu'à 40 ans.
  28. **Nutrition.** D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc, mais le pays demeure confronté à des défis en lien avec la malnutrition. La population marocaine doit faire face à la fois à la dénutrition et au surpoids ou à l'obésité. Plus de la moitié de la population adulte est en surpoids (50% des hommes et 59% des femmes) et 21% souffrent d'obésité: 27% des femmes sont obèses, contre 15% des hommes<sup>35</sup>. Parallèlement, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de 6 à 59 mois s'élève à 15%, principalement du fait de la malnutrition chronique touchant les nourrissons ainsi que les filles et les femmes enceintes. Les carences en micronutriments comprennent l'anémie, qui concerne 33% de l'ensemble de la population et 35% des filles et des femmes enceintes, et la carence en vitamine A qui touche 15% des enfants de 6 à 59 mois<sup>36</sup>. Les familles pauvres sont plus particulièrement susceptibles de souffrir d'une alimentation et d'une nutrition inadaptées.
  29. Une baisse significative du taux de mortalité des mères et des enfants dans les zones rurales a été réalisée, avec une réduction de 25% entre 2011 et 2016. Néanmoins au niveau des zones de montagne, la mortalité maternelle et infantile pose encore de sérieux problèmes en raison des contraintes géographiques et climatiques et par manque de moyens humains et d'encadrement de proximité par le réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB).

## Contexte environnemental et climatique, tendances et incidences

### Ressources en eau

30. Selon la Troisième communication nationale (TNC) du Maroc à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Plan national de l'eau a pour objectif de répondre aux besoins du Maroc en eau à l'horizon 2030 et tente d'apporter des réponses aux principaux défis de ce secteur: augmentation de la demande, protection de la qualité des ressources en eau et amélioration de la gouvernance de la gestion de ces ressources. Il constitue la référence pour les politiques sectorielles et les grands projets en matière d'eau. Ce plan est la résultante des Plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) des bassins hydrauliques du Maroc, élaborés par les Agences de ces

<sup>34</sup> Population en situation de handicap au Maroc: profil démographique et socio-économique - Direction de la statistique - Haut-Commissariat au Plan - 2005 + Note d'information du Haut commissariat au plan à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées -3 décembre 2017 sur [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma).

<sup>35</sup> Organisation mondiale de la santé. 2016. Diabète: profil de pays du Maroc. Voir [https://www.who.int/diabetes/countryprofiles/mar\\_fr.pdf](https://www.who.int/diabetes/countryprofiles/mar_fr.pdf). Il n'existe pas de données sur les filles et les garçons.

<sup>36</sup> Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2015. 2015 Nutrition country profile: Morocco. Voir: <http://www.ifpri.org/publication/nutrition-country-profile-morocco>.

bassins. Ces nappes productives sont vulnérables à la sécheresse, à la surexploitation et à la pollution (voir annexe 3). Bien gérées et protégées, elles représentent des atouts majeurs pour le développement socio-économique du bassin.

31. Au niveau national, près de 2 milliards de m<sup>3</sup>, soit 13 % de la demande en eau, pourrait manquer dans le bilan de l'offre et de la demande en eau à l'horizon 2030. Ces valeurs pourraient augmenter respectivement à 4 milliards de m<sup>3</sup> et 40% avec la prise en compte de l'hypothèse de réduction de 30% des ressources en eau due aux changements climatiques.
32. Dans ce contexte, le COSOP visera à contribuer dans le processus national pour améliorer l'accès à l'eau de pluie des petits producteurs en supportant les activités de conservation des eaux et des sols (CES) tout en adoptant une approche participative. L'approche participative au niveau du sous bassin versant qui est mise en œuvre pour les activités CES prend en compte les sollicitations et les besoins des agriculteurs locaux et répond au mieux aux problématiques rencontrées (p.ex. sécheresse des sols, érosion etc.).

### **Végétation, sols et pollution**

33. La qualité des eaux et des sols est menacée par de nombreuses pollutions causées notamment par les rejets des eaux usées des centres urbains, le lessivage des engrais et des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture et les sous-produits agricoles. Selon la TCN du Maroc, la protection des ressources en eau constitue un objectif primordial de la nouvelle stratégie de l'eau. Elle fait partie des objectifs de nombreux programmes d'assainissement et de dépollution. Pour la protection du milieu naturel concernant la zone du Projet, les programmes suivants sont mis en œuvre dans de nombreuses régions du Maroc: Programme de protection contre l'érosion des bassins versants à l'amont des barrages; Programme de sauvegarde des sources; Programme de protection des zones humides et des lacs naturels.
34. Le FIDA contribuera à l'amélioration de la protection des vergers par de meilleures techniques de plantation, de greffage et de taille et par une méthodologie de lutte intégrée contre les ravageurs (l'utilisation de produits phytosanitaires fait également partie des outils de protection de la production, mais sera réduite au maximum et encadrée par des formations et de la sensibilisation à l'utilisation raisonnée afin qu'elle ne représente pas un risque pour la santé publique ou l'environnement). De plus, les interventions financées par le FIDA dans le cadre du COSOP préserveront et valoriseront les écosystèmes fragiles au Maroc.

## **Climat**

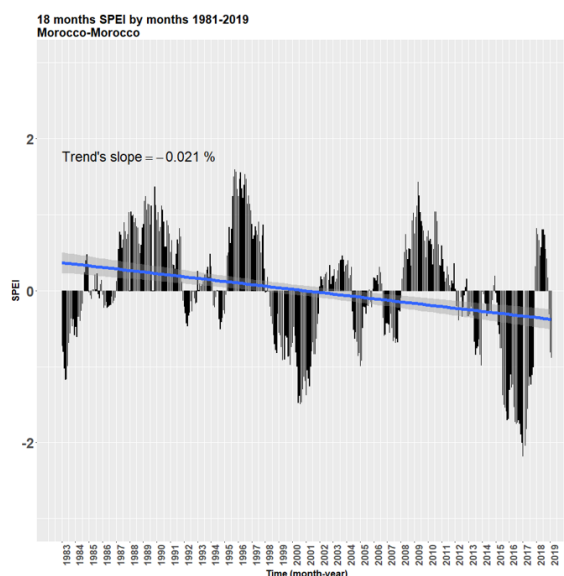
### **Tendances historiques et changements climatiques**

35. Afin de mieux comprendre la dynamique des tendances et variabilités climatiques, le FIDA a effectué une analyse des données climatiques et environnementales dans les zones où le FIDA opère au Maroc, principalement sur les zones de montagnes. Les résultats des analyses sont présentés ci-dessous et en annexe 3.
36. L'analyse de la moyenne annuelle des précipitations au Maroc nous indique clairement la présence d'effet de Foehn dû à la présence de l'Atlas. Les précipitations sont concentrées sur les hauteurs et la partie Est du pays est plus arides que la partie entre l'Atlas et la côte. Depuis 1981, on remarque une tendance significative négative annuelle dans les provinces de Tata, Al Haouz, Chichaoua, Ouarzazate et Azilal et des tendances plutôt positives dans le Nord et sur la côte.



37. L'analyse de l'indice standardisé de précipitation et d'évapotranspiration (SPEI)<sup>37</sup> sur 18 mois de 1981 à 2019 pour caractériser la tendance de la sécheresse au Maroc nous indique que la tendance à la sécheresse augmente dans le temps. Depuis 2002, les sécheresses importantes se situent également dans les zones de montagne comme présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 6: Sécheresses sur base de l'analyse du SPEI sur 18 mois dans la partie Nord du Maroc pour la période 1981-2019.

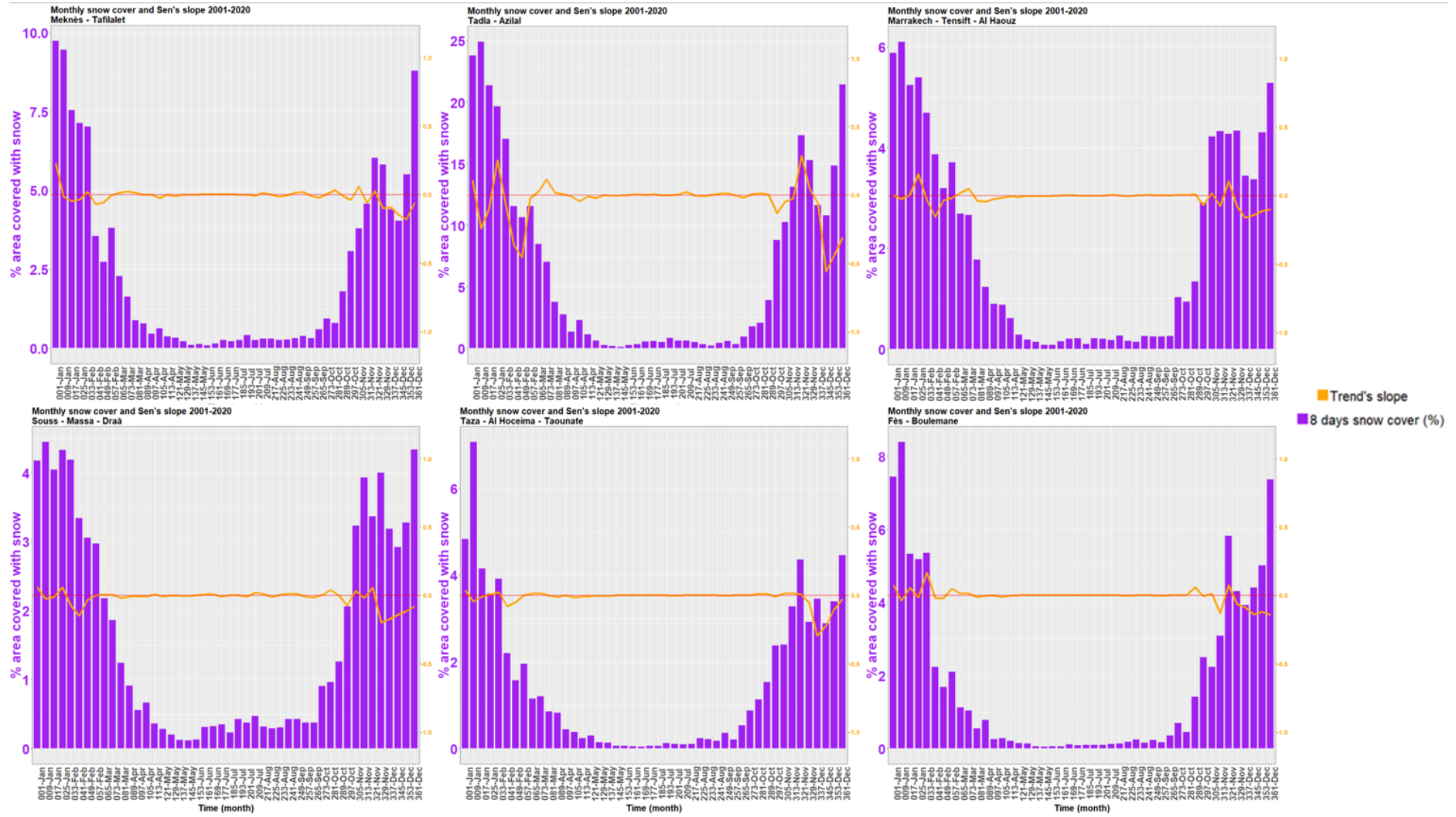


Source: TerraClimate & CHIRPS.

38. De plus, lorsque nous analysons les zones prônant aux évènements pluvieux intenses (>10mm/jour) pour la période 1981-2019, nous pouvons distinguer clairement que les zones de l'Atlas ainsi que la zone au Nord du pays (Tanger-Tétouan) sont les plus touchées.
39. Une étude poussée de la tendance significative de la présence de neige sur la même zone du Maroc indique que les zones les plus élevées présentent bien une tendance positive car la présence de neige y est encore constante lors des hivers. Aux abords de ces zones, la tendance y est la plus négative pour la période 2001-2020 ce qui permet de comprendre que le pays voit ces zones enneigées se réduire ces 20 dernières années. L'analyse par région de la présence de neige tous les 8 jours en pourcentage de la région, indique que la présence de neige y est importante d'octobre à mars. Les tendances sont plutôt positives pour le mois de janvier où une augmentation de la présence de neige sur le territoire est visible pour la période 2001-2020. Les tendances y sont plutôt négatives pour les mois de mars et octobre-novembre. Ceci indiquerait une tendance à l'augmentation des extrêmes, avec plus de neige en période hivernales et moins à la fin de l'hiver et en automne.

<sup>37</sup> SPEI est un indice de sécheresse multiscalaire basé sur des données climatiques (précipitations, évapotranspiration) permettant à l'indice de rendre compte de l'effet de la température sur le développement de la sécheresse grâce à un calcul de base du bilan hydrique. SPEI a une échelle d'intensité dans laquelle les valeurs positives et négatives (-5,5) sont calculées, identifiant les événements humides et secs. Il peut être calculé pour des intervalles de temps aussi peu que 1 mois jusqu'à 48 mois ou plus, avec une période plus longue, une couche plus profonde de sol peut être analysée. Source: Réanalyse ERA5 du service Copernicus sur les changements climatiques.

Figure 7: Tendence significative de présence de neige pour 8 jours au Nord du Maroc, période 2001-2020.

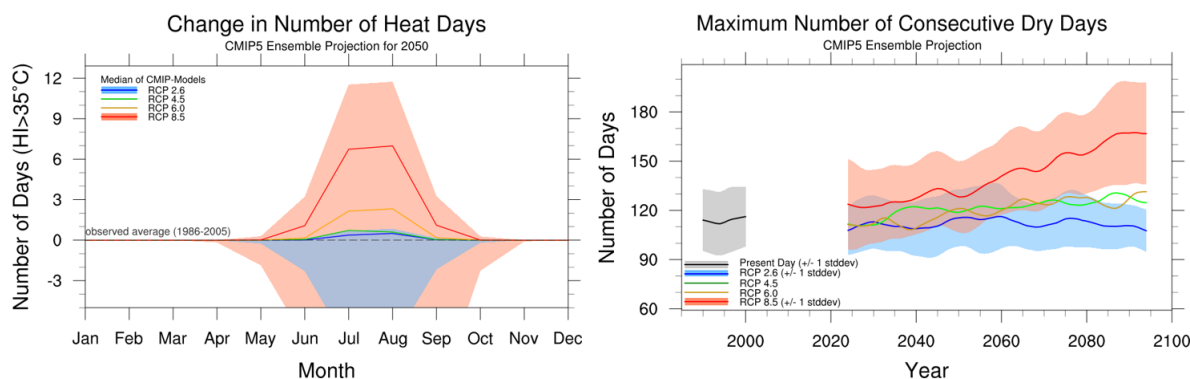


Source: NASA, MOD10A2

## Projections

40. Les mêmes conclusions peuvent être tirées de l'analyse des données de la Banque mondiale<sup>38</sup>. La zone de l'Atlas sera l'une des régions du Maroc les plus affectées par les changements climatiques.

Figure 8: Projections des changements climatiques au Maroc, Projet d'intercomparaison de modèles couplés phase 5 (CMIP5)



Source: Climate Change Knowledge Portal (CCKP), Banque mondiale.

41. L'augmentation de la température moyenne attendrait les 3 degrés à l'horizon 2050 (RCP 8.5), et les précipitations pourraient diminuer jusqu'à 20%. Le nombre consécutif de jours dits secs devraient augmenter ainsi que le nombre de jours chauds ( $>35^{\circ}\text{C}$ ) et par conséquent, la probabilité de sécheresses sévères devrait fortement s'accroître.
42. Ces analyses font écho à l'analyse climatique historique effectuée par le FIDA et présentés dans la section précédente et en annexe 3.

## Impact des changements climatiques sur l'agriculture et l'infrastructure

43. Depuis près de trois décennies, les variations climatiques se manifestent par une plus grande irrégularité des précipitations, parallèlement à une extension significative des zones agricoles fragilisées.
44. L'aléa climatique a toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte permanente pour le développement du secteur agricole. Les précipitations annuelles constituent l'une des conditions climatiques les plus fondamentales pour l'agriculture pluviale et la productivité de l'élevage. La quantité de pluie annuelle fournit un contexte critique sur lequel d'autres facteurs peuvent devenir importants, tels que les écarts temporels entre chaque épisode de pluie, la disponibilité de l'eau pendant les périodes critiques du cycle saisonnier ou l'intensité de chaque événement pluvieux.
45. Dans les zones marginales, la sécheresse et le déclin à moyen et longs termes des rendements agricoles à cause de ces écarts affecteront la subsistance des communautés rurales, rendant alors plus difficile la réduction de la pauvreté. Avec ces autres indicateurs, les précipitations annuelles moyennes sont une mesure utile pour estimer le bilan hydrique afin d'assurer une production alimentaire durable. En effet, des rendements plus faibles et plus variables se traduiront par une plus grande dépendance en aliments importés, rendant le Maroc davantage vulnérable aux prix internationaux des denrées alimentaires de plus en plus volatils. Cet état de fait, aggravé par la pression démographique, aboutit dans de grands espaces d'économie rurale traditionnelle, à une évolution régressive des paysages et à une grave dégradation du milieu physique et des formations végétales naturelles.

<sup>38</sup> Climate Change Knowledge Portal (CCKP), Banque mondiale: <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>

46. Les évènements pluvieux intenses (présentés en section 1.2.3.1.) ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer correctement dans les sols et peut endommager les cultures. Comme présenté dans la figure de la tendance significative de présence de neige pour 8 jours au Maroc, la plupart des cours d'eau prennent leur source dans ces zones de montagnes. La tendance à l'augmentation des extrêmes, avec plus de neige en période hivernale et moins à la fin de l'hiver et en automne, aurait une incidence sur ces cours d'eau. La réduction des zones enneigées a un impact direct sur la capacité de ces zones à stocker l'eau dans les sols pour le printemps et a un impact sur les cours d'eau (diminution du débit), avec une période de fonte des neiges plus courte et donc moins répartie sur l'année. De plus, cela pourrait aussi entraîner une augmentation de l'érosion des berges si elles ne sont pas protégées ainsi que l'augmentation des glissements de terrains et des inondations ainsi que de la destruction des infrastructures (p.ex. routes).
47. Les changements climatiques accentuent cette vulnérabilité. L'agriculture pluviale (Bour) qui constitue la majorité de l'agriculture au Maroc et est très sensible aux aléas climatiques et notamment aux épisodes de sécheresses. Au niveau national, comme cité dans la TCN à La CCNUCC, des épisodes marquants de la production céréalière sont à retenir. En effet, la production céréalière est passée de 18 millions de quintaux en 1994/1995, année de sécheresse à 100 millions de quintaux en 1995/96, année de bonne pluviosité. Ce qui équivaut à une variation record du rendement céréalier qui est passé de 4 quintaux à 17 quintaux à l'hectare. Le même impact s'est fait ressentir durant 1999/2000 et 2015/2016. L'impact des changements climatiques sur les systèmes agricoles au Maroc est présenté plus en détails dans l'annexe 3.

### **Capacités d'adaptation**

48. Plusieurs stratégies et plans nationaux favorisent l'adaptation aux changements climatiques et identifient les domaines prioritaires. Cependant, pour les changements structurels dans la gestion des risques climatiques, il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur les implications à long terme des changements climatiques pour l'agriculture, ainsi que de preuves sur les retours sur investissement des projets d'adaptation au niveau local.
49. Un gain ou une diminution au cours des décennies à venir pourrait déterminer si certaines cultures ou pratiques agricoles restent viables, et si la réduction de la disponibilité en eau pourrait nécessiter le passage à des cultures plus résistantes à la sécheresse ou si les agriculteurs sont tenus de transférer leurs investissements dans l'irrigation. Mais dans le cas du Maroc, l'expansion des zones irriguées n'est pas une solution adéquate à long terme car l'eau est déjà utilisée au-delà des niveaux de renouvellement dans de nombreux bassins versants, et l'agriculture, qui utilise un pourcentage élevé des ressources en eau (87% au niveau national), subit la concurrence de la demande industrielle et urbaine.
50. Comme indiqué dans la section "Tendances historiques et changements climatiques" de cette note, les périodes de sécheresses ont été fréquentes durant les trois dernières décennies. Leurs impacts sur l'économie nationale, qui est encore fortement dépendante de l'agriculture, ont été très importants. Les pouvoirs publics, à l'occasion de chaque période de sécheresse, ont initié des actions coûteuses pour en pallier les effets. Afin d'agir avec anticipation à ces effets, le FIDA devra financer des actions qui supportent le passage à une agriculture moins dépendante à la ressource en eau, avec une approche agro-écologique, en travaillant avec des variétés plus résistantes aux sécheresses et aux aléas climatiques locaux et régionaux. Comme présenté dans l'analyse climatique et les impacts sur l'agriculture au Maroc en annexe 3, l'arboriculture fruitière est une des cultures les moins affectées par les changements climatiques (B-C-D, annexe 3). Ce type de culture est en effet beaucoup plus résilient à la sécheresse et aux variabilités climatiques que les cultures céréalières et légumineuses non irriguées.

(E et F, annexe 3). L'agroforesterie est une des meilleures options d'adaptation aux changements climatiques et aux événements extrêmes que le FIDA pourra financer au Maroc.

51. Toutefois, à mesure que les températures augmentent dans le monde, il est important d'évaluer les tendances locales des températures maximales quotidiennes, car cela permet de déterminer si les seuils maximaux pourraient être atteints plus fréquemment et quels en seraient les impacts potentiels sur les rendements globaux. Il est donc important que le pays continue à intégrer les données climatiques recueillies localement de leurs stations météorologiques dans leurs analyses et dans les planifications avec les agriculteurs et coopératives.

## Partie 2: Institutions et cadre juridique

### Institutions

52. Au Maroc, il y a plusieurs des institutions gouvernementales, ONG et partenaires internationaux impliqués dans le genre, jeunes, nutrition et des aspects climatiques.
53. **Genre.** Le Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social (MFSEDS) est le principal acteur qui gère et suit la politique GIS (Genre et inclusion sociale) au Maroc. Cependant, toutes les institutions et les départements ministériel disposent d'une cellule genre et ont des stratégies sectorielles pour le GIS. Dans la pratique cette l'intégration reste encore limitée et ce, malgré un certain équilibre entre les garçons et les filles enregistré au niveau de la scolarisation et l'éducation.
54. La création d'un Réseau de concertation interministérielle (RCI) de l'égalité des sexes dans la Fonction Publique en 2010 dans lequel siège l'ensemble des départements ministériels. Le RCI est une des avancées la plus importante au niveau institutionnel. Il est constitué des points focaux de l'ensemble des Ministères et Institutions (comité genre). Ce comité s'occupe, en principe, de la concertation Interministérielle de l'égalité et la convergence des efforts. Grâce à ce dispositif, tous les départements ministériels et les institutions devraient travailler selon une approche genre et seuls les programmes qui présentent un budget sensible au genre (BSG) sont validés pour être financés. Dans ce sens, le Ministère des finances et de l'économie, qui depuis 2005 a promulgué des lois de finance<sup>39</sup>, sensible au genre et accompagnées par la création du Centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre (CE-BSG), touchant toutes les institutions publiques, y compris les collectivités territoriales
55. **Jeunesse.** Etabli en 2013, le Ministère de la jeunesse et du sport a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans le domaine de la jeunesse et des sports, de la protection de l'enfance et de la promotion féminine. Les directions provinciales jouent un rôle de coordination avec toutes acteurs présent dans les zones rurales<sup>40</sup>. En plus, il y a des autres ministères impliqués dans les questions de la jeunesse. Par exemple, le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle est chargé de trouver des opportunités économiques pour les jeunes et collabore avec d'autres ministères comme le Ministère de l'éducation et les Chambres de commerce<sup>41</sup>. Alors que plusieurs départements ministériels ont élaboré leurs propres stratégies avec certains objectifs touchant les jeunes, l'OECD considère d'établir un comité de la jeunesse, qui pourrait coordonner de manière transversale tous les efforts de la jeunesse<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> Avec l'appui d'ONU-Femmes

<sup>40</sup> <http://www.mjs.gov.ma/fr>

<sup>41</sup> Ministère de la jeunesse et des sports et Comité interministériel de la jeunesse Maroc, (2014). Stratégie nationale intégrée de la jeunesse

<sup>42</sup> OECD (2017). Les jeunes dans la vie publique: Vers un engagement ouvert et inclusif de la jeunesse au Maroc.

56. Le chiffre officiel des associations travaillant en partenariat avec l'Etat et se consacrant aux jeunes est de 8 441. Celles-ci comprennent 11 fédérations, 44 associations nationales divisées en 557 sections, 33 associations disposant de subdivisions culturelles et sportives multiples, 217 sections locales, 7 500 associations locales œuvrant en premier lieu auprès des jeunes à risque et des associations affiliées à des partis politiques<sup>43</sup>. Les organisations des Nations Unies impliquées dans la question de la jeunesse sont l'UNFPA, ONU-Femmes et l'UNICEF.
57. **Nutrition.** Le Ministère de la santé est mandaté pour combattre tous les aspects de la malnutrition. Il est organisé en huit directions centrales (population, épidémiologie et lutte contre les maladies, hôpitaux et soins ambulatoires) et dispose de représentations au niveau des 12 régions. Le dispositif de santé communautaire est centré autour de l'établissement de santé, et particulièrement l'établissement de soin de santé primaire (ESSP), qui réalise le suivi de l'état de santé et de nutrition de la mère et de l'enfant. Selon les chiffres du Ministère de la santé, le Maroc comptait 2 458 centres de santé en 2003 et 2 792 en 2015. Néanmoins, les taux d'utilisation de la consultation curative étaient relativement faibles partout et variaient peu (entre 0,71 et 0,99 nouveaux cas/an/habitant). La charge moyenne de travail par médecin variait de 25 à 64 consultations par jour et la couverture en accouchement de 10% à 131%. Ni les taux de couverture, ni ceux d'utilisation de la consultation curative n'ont permis de discriminer les CS performants des moins performants<sup>44</sup>.
58. Le Ministère de la santé a mis en place un programme national de prévention et de lutte contre les troubles dus aux carences en micronutriments. Ce programme a pour objectif le renforcement de la supplémentation des populations vulnérables, la redynamisation de la fortification des produits alimentaires de base, la généralisation de l'éducation nutritionnelle et l'application des mesures de santé publique. Cela concerne en particulier la prise de fer à titre de supplémentation préventive de toutes les femmes enceintes et allaitantes, la supplémentation pour tous les enfants de moins de deux ans en vitamines A et D, ainsi que l'approvisionnement et l'utilisation des aliments fortifiés (farine, huile de table, sel iodé, lait et dérivés)<sup>45</sup>.
59. Selon l'organisation assohelp.org, 9 ONG sont dédiés spécifiquement à la nutrition, néanmoins, le nombre d'ONG menant où qu'ont la capacité de mener des activités de nutrition est probablement plus élevé<sup>46</sup>. De plus, plusieurs universités offrent une formation en nutrition et diététique et visent à développer des compétences en diététique et sciences de l'alimentation humaine. Les principales agences des Nations Unies impliquées dans la nutrition sont l'UNICEF, le PAM, l'OMS et le FAO.

### Cadres stratégiques et réglementaires

60. **Genre.** Le Maroc s'est doté de nombreux instruments juridiques pour plus de droits et d'égalité, dont les principaux sont: (i) Constitution de 2011; (ii) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; (iii) Code de la famille; (iv) Loi contre la violence à l'égard des femmes; (v) Circulaire et Loi pour l'accès des femmes au foncier des collectivités ethniques et le code du travail.
61. Le MAPMDREF s'est doté en 2015 d'une vision, d'orientations et d'une stratégie d'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement agricole, assortie d'un plan d'action en 2016. Cette stratégie genre s'organise autour de 6 axes: (i) le renforcement institutionnel de la dimension genre et la gouvernance au niveau des filières agricoles; (ii) le renforcement des

<sup>43</sup> Union Européenne & Euromed - Etudes sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens.

<sup>44</sup> Banque mondiale (2015), document d'évaluation programme pour résultats d'amélioration de la santé primaire dans les zones rurales.

<sup>45</sup> OMS & Gouvernement du Maroc (2018). Evaluation des fonctions essentielles de santé publique.

<sup>46</sup> Assohelp.org.

capacités en approche genre au niveau des filières agricoles; (iii) l'intégration du genre dans la planification des programmes et projets de développement des filières agricoles; (iv) l'autonomisation socio-économique des femmes au niveau des filières agricoles; (v) le développement du partenariat national et international en matière d'intégration du genre; et (vi) le suivi-évaluation de l'intégration du genre au niveau des filières agricoles.

62. **Jeunesse.** La Stratégie nationale intégrée de la jeunesse (SNIJ) est pilotée par le MJS en 2014. La stratégie est le résultat de trois années de collaboration continue entre un grand nombre d'acteurs gouvernementaux, bailleurs de fonds, d'organisations de la société civile et des jeunes. Elle s'inscrit dans une ambition générale de placer les jeunes au cœur des politiques publiques et notamment de répondre aux lignes directrices de la nouvelle Constitution ratifiée en 2011 qui a renforcé le cadre législatif pour la jeunesse au Maroc. La stratégie nationale propose une vision globale selon laquelle la jeunesse marocaine pourra atteindre son plein potentiel comme acteur clé et dynamique dans la construction et le développement du pays. La stratégie est divisée en 5 axes: axe 1. Augmenter les opportunités économiques pour les jeunes et promouvoir leur employabilité; axe 2. Accroître l'accès et la qualité de services de base pour la jeunesse et réduire les disparités géographiques; axe 3. Promouvoir la participation active des jeunes dans la vie sociale, civique et la participation dans la prise de décision; axe 4. Promouvoir le respect des droits de l'homme; et axe 5. Renforcer les dispositifs institutionnels de communication, d'information, d'évaluation et de gouvernance<sup>47</sup>. En plus, la stratégie Génération Green réserve une place importante à l'employabilité des jeunes.

### **Cadre politique et législation en matière de gestion de l'environnement**

63. Le Maroc dispose d'un dispositif institutionnel de gouvernance climatique nationale favorable à la concertation et à l'action et qui comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique. Il permet le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par le pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
64. L'Indice de performance des changements climatiques 2021 a classé le Maroc en quatrième pays le plus performant pour l'année, occupant ainsi le 4<sup>e</sup> rang mondial. Cet indice prend en compte divers paramètres dont l'efficacité de la "politique climatique". De fait, la Politique des changements climatiques du Maroc (PCCM) accompagne la concrétisation de la vision nationale en matière de développement durable et capitalise sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies entre elles.
65. En termes d'engagement vis-à-vis de la CCNUCC, le Maroc a présenté trois communications nationales: la CNI en 2001 lors de la COP 7, la SCN en 2010 et la TCN en 2016. Le rapport de la TCN présente plusieurs mesures d'adaptation aux changements climatiques du Plan Maroc Vert (PMV), adopté en 2008 et couvrant la période 2008-2020. Ce plan inclut une série de programmes et de dispositions qui prennent en considération les défis majeurs du secteur de l'agriculture pour l'adaptation aux changements climatiques, dont notamment la préservation et la valorisation de l'eau, la diversification des systèmes de mise en valeur agricole, l'économie d'énergie en agriculture et les changements climatiques. Une nouvelle stratégie agricole, dite Génération Green, vient d'être adoptée pour la période 2020 - 2030 et répond à la demande du Roi Mohammed VI d'une "réflexion globale et ambitieuse pour le développement du secteur". Génération Green devrait permettre à l'agriculture marocaine de devenir bien plus performante. L'objectif principal reste de doubler la part du secteur dans le PIB du Royaume, qui s'établit pour l'heure à 12,3%. Il s'agit également d'alléger la balance commerciale en

<sup>47</sup> MSJ (2014). Stratégie intégrale de la jeunesse 2014-2030.

exportant plus, et plus de produits à haute valeur ajoutée: la valeur des exportations agricoles doit ainsi passer de 34,7 milliards en 2018 à 60 milliards MAD en 2030. Par ailleurs, un million d'hectares de terres collectives seront mobilisés, devant créer quelques 350 000 nouveaux emplois.

66. Le Maroc a également signé le Protocole de Kyoto en 1997 et l'a ratifié en 2002. Il a aussi soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (janvier 2010) une liste de Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) qu'il compte mettre en œuvre pour atténuer ses émissions des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2020.
67. L'annexe 4 présente la matrice pour l'alignement du COSOP au Maroc et les liens entre les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les objectifs de développement durable (ODD).

### Programmes et partenariats

Priorités transversales	Eventuels partenaires (selon les consultations de la mission de formulation du COSOP). Partenariats à poursuivre et à confirmer
Genre	FAO, ONU-Femmes
Environnement et climat	Banque mondiale, Union Européenne.
Infrastructure de base	Banque africaine de développement

## Partie 3: Recommandations stratégiques

### Enseignements tirés

68. Les interventions du FIDA ont par le passé épousé étroitement l'évolution des orientations stratégiques du pays et les objectifs du Programme de pays antérieur étaient bien alignés sur ces stratégies. Elles ont joué un rôle précurseur en développant des approches novatrices dans des zones à problèmes complexes de développement en zone pastorale ou de montagne et dans des contextes de grande hétérogénéité agro-écologique et socio-économique, en adéquation avec les besoins des populations pauvres.
69. Au vu de la performance plutôt satisfaisante de l'ensemble de la stratégie et du programme de pays et prenant en considération les orientations générales de la nouvelle stratégie "Génération Green" du secteur agricole, la récente évaluation du Programme de pays du FIDA au Maroc<sup>48</sup> a formulé les recommandations suivantes:
- Les nouvelles orientations stratégiques pour le Programme du FIDA au Maroc doivent se poursuivre dans les zones rurales vulnérables en: (i) assurant une meilleure diffusion et capitalisation des enseignements et leçons dans le sous-secteur de la petite agriculture; (ii) améliorant la prise en compte de la rareté croissante de l'eau et renforçant les capacités de gouvernance de cette ressource; et (iii) poursuivant les interventions dans une même zone jusqu'à l'atteinte d'un seuil critique d'acquis avant de la quitter.
  - Les actions en direction des jeunes et des femmes, doivent être poursuivies et mises à plus grande échelle en favorisant les conditions d'installation des jeunes (hommes et femmes) en tant qu'entrepreneurs agricoles et développant de nouvelles opportunités d'emploi des jeunes dans les domaines en expansion des "green jobs" et de la commercialisation en ligne des produits agricoles et alimentaires.
  - La promotion des filières porteuses doit être poursuivie de façon complémentaire aux initiatives de développement territorial. Il s'agit notamment d'identifier les filières porteuses des zones vulnérables, d'inciter les acteurs privés à conclure des

<sup>48</sup> FIDA-Bureau indépendant de l'évaluation – Royaume du Maroc. Evaluation du Programme pays du FIDA au Maroc. Février 2021.



partenariats avec les producteurs, d'accentuer les appuis pour la professionnalisation des organisations paysannes au sein des filières appuyées.

- Les actions de promotion du capital humain et social et le renforcement des organisations de base sont à intensifier dans les zones rurales vulnérables. Les organisations paysannes doivent pouvoir participer au dialogue sur les politiques les concernant, de négocier la mobilisation des services et ressources publics pour la réalisation des actions (dont les infrastructures socio-économiques) identifiées dans les plans, et échanger avec les pairs sur les expériences vécues.
- Le renforcement de l'engagement du Programme dans le dialogue sur les politiques agricoles et une gestion améliorée des savoirs au sein et au-delà du Programme, en recherchant la collaboration avec d'autres agences.

### **Orientation stratégique**

70. Dans un souci d'efficacité, il convient d'éviter le saupoudrage, d'adopter une approche programme et, pour les projets à venir, de concentrer les activités sur des espaces d'intervention moins étendus, de mieux répondre aux besoins exprimés par les populations et de mieux maîtriser la mise en œuvre des activités afin de pouvoir réaliser le saut quantitatif et qualitatif nécessaire pour l'amélioration des niveaux et conditions de vie des populations concernées.

### **Insertion des jeunes dans le monde rural**

71. Le manque d'accès aux facteurs de production (terre, eau, capital), les rapports familiaux hiérarchiques et le statut social précaire constituent les trois contraintes les plus pesantes aux yeux des jeunes. Il s'agira de les appuyer pour concevoir un projet agricole en mobilisant les aides spécifiques disponibles, de les former et de les accompagner sur le plan managérial et technique dans la mise en œuvre de leur projet et la mise en relation avec les autres acteurs de la filière concernée.

### **Intégration régionale et coopération sud-sud**

72. Le Maroc a rejoint l'Union africaine en 2017 et a déposé une demande à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2018. Le Maroc est également signataire de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) à l'échelle de l'Afrique. Le pays semble avoir un avantage comparatif en termes de services par rapport à ses partenaires africains, ce qui intéresserait les accords commerciaux éventuels. La stratégie d'intégration du Maroc vise à approfondir simultanément les liens avec l'UE et l'Afrique subsaharienne.
73. Les initiatives stratégiques du Maroc en matière de commerce et d'investissement avec l'UE et l'Afrique subsaharienne devraient contribuer à renforcer sa compétitivité extérieure.
74. Le Maroc a un rôle très important à jouer dans la connexion Maghreb-Afrique subsaharienne. Le pays dispose d'expériences et de structures fortes qui pourraient jouer un rôle important dans le renforcement de l'intégration régionale.

### **Mesures stratégiques et ciblage**

#### **Groupes cibles**

75. Le FIDA ciblera les exploitations familiales agricoles, les petites et moyennes entreprises agricoles, avec une attention spécifique donnée aux ménages pauvres, vulnérables et appartenant à la classe moyenne basse, aux femmes (40%), et aux NEET. Les petites et moyennes entreprises agricoles sont caractérisées par: (i) leur petite taille; (ii) des terres peu fertiles avec un système d'exploitation extensif; (iii) une main d'œuvre non salariée (familiale); (iv) une faible capitalisation; (v) un potentiel d'innovation et d'adaptation très réduit.

76. Les ménages pauvres et vulnérables sont caractérisés principalement par: (i) la proportion de ménages dirigée par des femmes; (ii) la proportion de membres du foyer vivant avec un handicap; (iii) le faible niveau d'éducation et enfants déscolarisés; (iv) les cas de malnutrition (surpoids, obésité, déficience de nutriments (voir détails en annexe 5).

### Mesures de ciblage

77. Un diagnostic sera fait pour informer les mesures des ciblage pour chaque intervention et comprendra: (i) une analyse de la pauvreté rurale et des moyens d'existence des ruraux pauvres; (ii) une enquête sur l'environnement politique et institutionnel – en particulier du point de vue de son impact sur ces facteurs et sur les groupes cibles concernés; (iii) une cartographie des activités et des apports des autres partenaires du développement; et (iv) des études de marchés. Partant de ce diagnostic et des études, les mesures et méthodes de ciblage suivantes sont proposées pour s'assurer de l'atteinte effective des groupes cibles: (i) ciblage géographique; (ii) ciblage direct; (iii) mesures d'auto-ciblage; (iv) mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités; et (v) mesures de facilitation.
78. **Ciblage géographique.** Le COSOP a une portée territoriale et soutiendra les investissements dans les zones de montagne ciblant les populations pauvres, vulnérables dans les zones de montagne. Les communes d'intervention seront sélectionnées sur la base: (i) des motivations des populations et de leurs élus au regard des autres communes ayant déjà ou bénéficiant des autres projets; (ii) de l'incidence de pauvreté, vulnérabilité et/ou de malnutrition chronique des populations; (iii) du potentiel agricole ou agro-pastoral pour les filières identifiées par les études et opportunités de marché pouvant réduire la pauvreté ou la vulnérabilité et créer de l'emploi; (iv) de l'existence d'un dynamisme organisationnel (organisation des producteurs, petites et moyennes entreprises); (v) des besoins en aménagement antiérosifs; et (vi) de la vulnérabilité aux risques climatiques. (vii) identification d'un potentiel latent
79. **Mesures d'auto-ciblage.** Les activités des projets du COSOP seront conçues avec la participation des groupes cibles en tenant compte de leurs besoins, de leur moyen de subsistance, de leur stratégie d'adaptation où d'atténuation aux changements climatiques. Ils jugeront les actions proposées selon leur pertinence et leur accessibilité. Les services fournis – y compris les innovations - correspondront aux priorités, aux ressources et aux capacités de travail spécifiques de chacun des groupes cibles, et présenteront moins d'intérêt pour ceux qui sont relativement mieux lotis.
80. Non seulement les technologies promues seront abordables pour les groupes cibles, mais elles prendront également en compte les contraintes de travail, de temps et de mobilité des femmes, les contraintes physiques et mentales des personnes vivant avec un handicap et seront attractives pour les jeunes hommes et femmes. Concernant l'appui à l'entrepreneuriat agricole, les activités normalement pratiquées par les femmes et les jeunes (par exemple, transporteurs) et susceptibles d'être développées en projet économique viable seront éligibles.
81. **Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités.** Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions. Ces mesures servent à limiter l'emprise des "élites" sur les ressources.
82. Le Programme-pays travaillera avec des partenaires partageant ses approches de manière à offrir aux groupes cibles, des possibilités d'exprimer leurs besoins et d'influer sur les programmes et les politiques. Les activités appropriées d'information et de communication seront essentielles pour leur offrir des chances

- égales et faciliter leur participation. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, en particulier en ce qui concerne la formation au leadership, à la culture de l'entreprise et à la digitalisation.
83. L'approche de système d'apprentissage interactif GALS (Gender Action Learning System)<sup>49</sup> sera pilotée. En outre, pour lutter contre la violence sexiste, des campagnes de sensibilisation seront menées au niveau communautaire, s'adressant également aux hommes et aux autorités religieuses, et une collaboration sera recherchée avec des partenaires expérimentés.
  84. Les jeunes sans-emplois ou sous-employés bénéficieront d'un parcours d'intégration menant soit à un emploi direct dans une entreprise existante ou à créer, soit à l'auto-emploi, l'amélioration de leurs revenus, des services aux entreprises (production primaire) ou d'activités génératrices de revenus, soit à la création d'entreprises. Les jeunes et les femmes formés seront mis en réseau pour leur permettre d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.
  85. Concernant les personnes vivant avec un handicap, ils bénéficieront des formations aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. Des campagnes de sensibilisation seront menées dans les communautés pour promouvoir l'inclusion sociale et économique des personnes vivant avec un handicap. Des partenariats seront recherchés avec des agences expérimentées et des organisations de personnes handicapées.
  86. **Mesures de facilitation.** L'existence chez les parties prenantes d'une approche et d'une vision commune de réduction équitable et inclusive de la pauvreté en zones de montagne sera poursuivie. Les principales parties prenantes sont avant tout les gouvernements et les organismes publics, mais également les donateurs, des ONG, des organisations de ruraux et d'agriculteurs, des organisations communautaires et le secteur privé. Les aspects de ciblage, en terme de cible et de promotion, seront inclus dans l'ensemble des conventions avec les partenaires de mise en œuvre.
  87. Un effort particulier sera fait par les projets et les services techniques pour recruter des femmes, des jeunes hommes et femmes et des personnes vivant avec un handicap comme cadre ou pour faire partie des organes de décisions. Un système simplifié de "coaching & mentoring" sera développé et mis en œuvre, et des stages et apprentissage des jeunes cadres en formation ainsi que leur encadrement sera encouragé.
  88. Dans ses opérations, le FIDA, explorera les partenariats stratégiques avec des organisations qui ont un avantage comparatif, telles que la FAO et le BIT, etc. Tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers qui seront financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent. Une sensibilisation à ces questions sera réalisée, par exemple lors du démarrage des nouveaux projets.
  89. **Opportunités d'accès aux financements pour l'environnement et le climat.** La mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'environnement à travers les possibilités et avantages offerts par les accords, protocoles et conventions (accès aux financements et transferts de technologies, éligibilité aux organes subsidiaires de la convention, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour climat, Fonds pour l'adaptation, etc.) existe aujourd'hui pour les pays.

---

<sup>49</sup> GALS est une méthodologie d'autonomisation communautaire qui utilise les principes de l'inclusion pour améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables en respectant l'équité de genre.

**Suivi (Proposition d'indicateurs de suivi)**

Priorité transversale	Indicateur de performance
Genre	<p>Nombre de femmes recevant des services promus ou soutenus par les projets sous le COSOP*</p> <p>Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux étendues d'eau à des fins de production*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production*</p> <p>Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales*</p> <p>Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</p> <p>Nombre de producteurs agricoles et/ou para agricoles soutenue avec des femmes aux postes de décision*</p> <p>Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible*</p> <p>Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</p> <p>Nombre de femmes formées à l'approche axée sur les ménage (HHM)</p> <p>Nombre de femmes faisant partie de la classe moyenne grâce aux projets sous le COSOP</p>
Jeunes	<p>Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par le projet*</p> <p>Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés*</p> <p>Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</p> <p>Nombre de producteurs agricoles et/ou para agricoles soutenues avec des jeunes aux postes de décision*</p> <p>Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes*</p> <p>Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</p> <p>Nombre de jeunes faisant partie de la classe moyenne grâce aux projets sous le COSOP</p>
Nutrition	<p>Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire</p>
Environnement et climat	<p>Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat*</p> <p>Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre*</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant de services d'informations climatologiques*</p> <p>Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat*</p> <p>Nombre d'infrastructures de gestion résiliente face au climat</p>
Personnes vivant avec un handicap	<p>Nombre de personnes vivant avec un handicap recevant des services promus ou soutenus par le projet</p> <p>Nombre de personnes vivant avec un handicap formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</p>

\*: Indicateurs du FIDA

## Références

- Climate Hazards Group-USG. Funk, C., Peterson, P., Landsfeld, M. et al. The climate hazards infrared precipitation with stations - a new environmental record for monitoring extremes. *Sci Data* 2, 150066 (2015). <https://doi.org/10.1038/sdata.2015.66>.
- CIRAD – CIHEAM-IAMM – FAO, 2017. Etude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord pays focus Maroc.
- Climate Change Performance Index (CCPI), 2021: <https://ccpi.org/> (Visité en avril 2021).
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Troisième communication nationale du Maroc sur les changements climatiques, 2016.
- Laaribya Said. La pauvreté rurale au Maroc: Un phénomène structurel menaçant la viabilité des exploitations et la durabilité des ressources -Une étude empirique au territoire de la Maamora- *Revue REMALD-Num 125* (novembre - décembre 2015).
- Hall, D. K. and G. A. Riggs. 2016. MODIS/Terra Snow Cover 8-Day L3 Global 500m SIN Grid, Version 6. 2000-2020 subset for Morocco. Boulder, Colorado USA. NASA National Snow and Ice Data Center Distributed Active Archive Center: <https://doi.org/10.5067/MODIS/MOD10A2.006>. avril 2021.
- Larabi Jaidi. Policy Center for the New South Policy Paper. Juillet 2020. Le ciblage des pauvres et des vulnérables au Maroc: Quelles leçons pour l'après-Covid-19.
- Mariam Benkhallouk. Les femmes entre assistantat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du Sud du Maroc, une approche par les capacités. *Géographie. Université Cadi Ayyad (Marrakech, Maroc)*, 2019. Français. NNT: 2019GREAH010. Tel – 02446933.
- Mohamed Moussaoui, 2008. Royaume du Maroc, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. Etablissement d'éléments de politique pour le développement des petites et moyennes exploitations agricoles au Maroc.
- Mohamed Taher Sraïri, Khalid Benabdel Jellil, Abdoulaye Toure. *New Medit* N. 4/2003. Typologie d'exploitations agricoles en zone montagneuse au Maroc à travers l'analyse des activités d'élevage.
- Rachid Harbouze. Janvier 2019. Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc. Projet d'appui à l'initiative ENPARD Méditerranée.
- Stour & Agoumi., Sécheresse climatique au Maroc durant les dernières décennies, *Hydroécol. Appl.* (2008) Tome 16, pp. 215–232.
- T. Abdelkhalek, D. Boccanfuso et L. Savard. Maroc: Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants Rapport global, octobre 2020. ONDH, UNICEF.
- Nations-Unies. Sustainable Development Group. Plan-cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable -Directives internes Version éditée le 3 juin 2019.
- University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). Osborn, T.J., Jones, P.D., Lister, D.H., Morice, C.P., Simpson, I.R., Winn, J.P., Hogan, E., and Harris, I.C., 2021: Land surface air temperature variations across the globe updated to 2019: the CRUTEM5 dataset. *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*. 126, e2019JD032352, doi:10.1029/2019JD032352.
- USAID/Morocco. Gender analysis final report. November 2020.
- World Bank - Morocco study on the impact of climate change on the agricultural sector. René Gommès, FAO/NRCTarik El Hairech, DMN Damien Rosillon, consultant Riad Balaghi, INRA Hideki Kanamaru, FAO/NRC. Ver. 20091007.
- World Bank - The Climate Change Knowledge Portal (CCKP), <http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/index.cfm>.

## Appendice IV.1. Impact de la pandémie de Covid-19 sur la pauvreté, la vulnérabilité et l'inégalité

1. Dès le début de la pandémie, le Royaume du Maroc a mis en œuvre un programme de soutien pour pallier aux effets induits suite aux mesures de confinement, notamment l'impact sur les populations les plus pauvres et un retour en arrière important quant aux effets sur la pauvreté. En effet, l'étude faite par l'UNICEF confirme l'effet négatif du Covid sur la pauvreté. L'incidence de la pauvreté augmente de 6 points soit plus de 500%. Les personnes vivant en milieu urbain sont le plus affectées en termes de variation en pourcentage de l'incidence de la pauvreté (+2 146,1%). Ceci est dû à l'arrêt des activités économiques, et de la perte partielle ou totale de revenu.
2. La variation pour les personnes vivant en milieu rural semble plus faible (254,2%), mais le taux de pauvreté augmente de 7,1 points de pourcentage. Ainsi la pandémie a touché de façon plus importante les marocains vivant en milieu urbain mais en volume, le nombre de pauvres en milieu rural où l'incidence de la pauvreté plus marquée en 2019, a également fortement augmenté. Les mêmes tendances sont observées pour la profondeur et sévérité de la pauvreté.

Tableau 3: Indice de pauvreté (incidence, profondeur, sévérité) selon le milieu de résidence

		Maroc	Urbain	Rural
Incidence (IP)	<b>Base</b>	<b>1,19%</b>	<b>0,75%</b>	<b>2,79%</b>
	Covid-19	7,16%	5,55%	9,89%
	Mesure de soutien	3,40%	2,42%	5,08%
Profondeur (PP)	<b>Base</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,33%</b>
	Covid-19	2,16%	1,63%	3,06%
	Mesure de soutien	0,69%	0,47%	1,06%
Sévérité (SP)	<b>Base</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,06%</b>
	Covid-19	0,91%	0,64%	1,38%
	Mesure de soutien	0,20%	0,13%	0,13%

Source: UNICEF Maroc: Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants. Rapport global, octobre 2020.

3. Les résultats montrent que les aides rapidement déployées par le gouvernement (scénario 1) ont eu l'effet escompté. L'incidence de la pauvreté en milieu urbain a baissé pour être légèrement supérieure à 2,2 points par rapport à celle de 2019. L'effet en milieu rural est également positif, l'incidence avoisinant 5%. Les mêmes tendances sont observées pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté.
4. En termes de vulnérabilité, l'on constate que 8,5% de la population marocaine était vulnérable<sup>50</sup> avant la pandémie. Avec un taux plus élevé en milieu rural (17,9%) qu'en milieu urbain (3,0%). Comme dans le cas de la pauvreté, le milieu urbain semble avoir été plus touché par le Covid puisque l'incidence de la vulnérabilité a été multipliée par 266,6% contre 50,3% en milieu rural. Toutefois en absolu, près de 30% de la population marocaine rurale serait vulnérable suite à la pandémie.

Tableau 4: Indices de vulnérabilité (incidence, profondeur, sévérité) selon le milieu de résidence

		Maroc	Urbain	Rural
Incidence (IP)	<b>Base</b>	<b>8,55%</b>	<b>3,05%</b>	<b>17,88%</b>
	Covid-19	17,01%	11,18%	26,88%
	Mesure de soutien	10,83%	7,79%	15,99%
Profondeur (PP)	<b>Base</b>	<b>1,45%</b>	<b>0,43%</b>	<b>3,18%</b>
	Covid-19	5,28%	3,78%	7,82%
	Mesure de soutien	2,77%	1,99%	4,10%
Sévérité (SP)	<b>Base</b>	<b>0,39%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,89%</b>
	Covid-19	2,47%	1,81%	3,59%
	Mesure de soutien	1,03%	0,72%	1,55%

<sup>50</sup> Vulnérable = 1,5 x seuil de pauvreté (HCP, Banque mondiale, UNICEF).

Source: UNICEF Maroc: Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants. Rapport global, octobre 2020.

5. L'analyse de l'impact de COVID selon les classes sociales, montre que la pandémie a augmenté la part de la population pauvre et vulnérable et a fortement réduit la part de la population de la classe moyenne basse tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Tableau 5: Impact du Covid-19 et aide gouvernementale selon la classe sociale**

		Pauvre	Vulnérables	Classe moyenne basse	Classe moyenne haute	Aisés
Base	Urbain	0,20%	2,80%	47,00%	42,50%	7,50%
	Rural	2,80%	15,10%	32,10%	45,30%	4,7%
	<b>Maroc</b>	<b>1,20%</b>	<b>7,40%</b>	<b>41,50%</b>	<b>43,50%</b>	<b>6,50%</b>
Covid-19	Urbain	5,5%	5,6%	38%	41,6%	8,4%
	Rural	9,9%	17,00%	23,20%	44,30%	5,7%
	<b>Maroc</b>	<b>7,20%</b>	<b>9,8%</b>	<b>33,0%</b>	<b>42,60%</b>	<b>7,4%</b>
Mesure de soutien	Urbain	1,4%	4,7%	43,80%	43,40%	6,6%
	Rural	3,2%	9,3%	37,50%	46,10%	3,9%
	<b>Maroc</b>	<b>2,10%</b>	<b>6,4%</b>	<b>41,50%</b>	<b>44,40%</b>	<b>5,6%</b>

6. La classe vulnérable est composée des ménages qui ont une dépense par tête au-dessus du seuil de pauvreté mais en dessous du seuil de vulnérabilité selon le milieu de résidence. L'UNICEF en partenariat avec la Banque mondiale définit le seuil de vulnérabilité comme étant égal au seuil de la pauvreté augmenté de 50%.
7. La classe moyenne est composée des ménages qui ont une dépense par tête supérieure au seuil de vulnérabilité mais inférieure à 2,5 fois la médiane de la distribution calculée au niveau de chaque milieu de résidence. Cette classe moyenne inclut deux sous-classes: (i) une classe moyenne basse composée des ménages avec une dépense par tête supérieure au seuil de vulnérabilité mais inférieure à la médiane; (ii) une classe moyenne haute composée des ménages (personnes) qui ont une dépense par tête supérieure à la médiane de la distribution mais inférieure à 2,5 fois cette médiane.
8. Il en ressort les niveaux de revenus détaillés dans le tableau suivant selon le milieu de résidence.

**Tableau 6: Seuil de revenus personne/an selon la classe sociale (MAD)**

	Urbain	Rural
Pauvre <sup>51</sup>	4 939	4 563
Vulnérable	7 409	6 845
Médiane <sup>52</sup>	17 501	10 093
Moyenne haute	43 752	25 332

Source: UNICEF Maroc: Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants. Rapport global, octobre 2020.

9. Le HCP définit la classe moyenne agricole de plusieurs manières et inclut des critères économiques (revenu minimal), sociaux (avoir accès aux services de base) et psychologique (sentiment d'appartenance et aspirer à accéder à une augmentation des revenus). Sur la base des données de 2014<sup>53</sup>, le revenu pour la classe moyenne agricole est compris entre 3 864 MAD et 8 756 MAD/mois/ménage l'équivalent de 10 080/personne/an – 22 842/personne/an où la classe moyenne haute définie par l'UNICEF.

<sup>51</sup> Seuil de 2014 ajusté l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation produit par le HCP entre 2014 et 2019.

<sup>52</sup> Déterminé sur la base de la dernière enquête des ménages de ONDH.

<sup>53</sup> Les seuils de pauvreté en 2014 sont de 4 667 MAD par personne/an en milieu urbain et de 4 563 MAD par personne/an en milieu rural.

## Appendice IV.2. Données zones de montagne

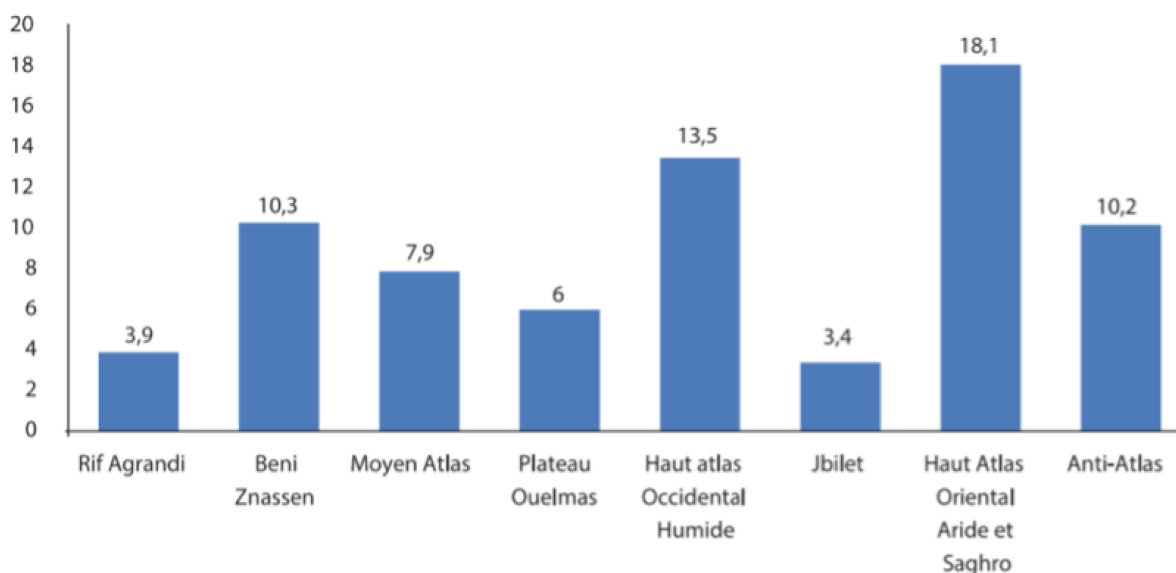
1. Le COSOP a une portée territoriale et soutiendra les investissements dans les zones de montagne ciblant les populations pauvres et vulnérables.

Tableau 7: Population des zones de montagne

Zone	Commune	Habitant	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Montagnes du Rif et Beni Znessan	206	2 500 000	29 000	86
Moyen-Atlas et plateau d'Oulmes	115	1 300 000	39 000	35
Haut-Atlas Occidental Humide et Jbilet	209	2 300 000	63 600	36
Anti-Atlas	93	500 000	28 700	18
Haut Plateau de l'Orient	18	100 000	36 600	4
Haut-Atlas Oriental aride	40	400 000	27 500	17
Oasis de montagne	57	1 400 000	51 100	27

2. Une population à forte dominance rurale, environ 70% pour les massifs montagneux contre 40% pour les Hauts Plateaux de l'Orient. Les statistiques indiquent que les hommes représentent 51,6% de la population des zones de montagne, alors que ce pourcentage est de 49,8 à l'échelle nationale.
3. Les zones de montagne sont caractérisées par des taux de pauvreté monétaire globalement plus élevés que le niveau national (8,8% pour l'ensemble des massifs montagneux). Tous les massifs de montagne, à l'exception du Rif et de Jbilet, présentent des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne nationale (3,5%).

Figure 9: Taux de pauvreté monétaire par massif de montagne



Source : Données élaborées par le CESE à partir des statistiques du HCP (RGPH, 2014)

4. Le développement humain en zone de montagne reste insuffisant enregistrant des taux d'analphabétisme certes comparables à ceux enregistrés en milieu rural (47,5%) mais plus élevés en comparaison avec le niveau national (42,5% en zones de montagne contre 32,2% au niveau national). Ce taux, qui reste généralement comparable avec les différents massifs montagneux, est plus élevé au niveau des communes rurales (51,1%) et chez les femmes (54,8% contre 29,8% chez les hommes).
5. Dans l'ensemble, les communes des zones de montagne où le taux de chômage est inférieur à 10% représentent 38,3% alors qu'au niveau national et en milieu rural, ces taux sont de l'ordre de 35,2% et 47,8% respectivement. Ce taux atteint 47,2% pour les communes rurales des zones de montagne et 6% au niveau des communes urbaines montagneuses (94% des CU présentent un taux de chômage dépassant 10%), ce qui montre que le chômage touche beaucoup plus les centres urbains des zones de montagne.



6. La population des zones de montagne est dominée par les jeunes. Toutefois, les populations des tranches d'âges de 65 ans et plus y sont importantes (7,7% pour les femmes et 6,6% pour les hommes) en comparaison avec la moyenne nationale (6,3% et 5,9% respectivement). Cette situation est inversée pour les classes d'âge de moins de 65 ans. Cette situation s'expliquerait par le départ des jeunes vers les villes et les centres urbains pour la scolarisation ou la recherche d'un travail. L'effectif de la population du 3<sup>ème</sup> âge (65 ans et plus) étant relativement plus élevé en zones de montagne en comparaison avec le milieu rural et le niveau national une prise en charge de ces personnes doit constituer une des priorités des pouvoirs publics.
7. En termes d'accès aux services de santé, les indicateurs de santé ont enregistré une amélioration continue. L'espérance de vie à la naissance a atteint 76,5 ans en 2014, soit un gain de près de 6,2 années en une décennie. De même, la mortalité infantile a affiché une baisse importante, passant de 28,8‰ naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2015 à 18,3‰ en 2019 (40‰ en 2003-2004) et 30,5‰ pour les enfants de moins de 5 ans (47‰ en 2003-2004).
8. **Santé.** Une baisse significative du taux de mortalité des mères et des enfants a été enregistrée dans les zones rurales, avec une réduction de 25% entre 2011 et 2016. Néanmoins, au niveau des zones de montagne, la mortalité maternelle et infantile pose encore de sérieux problèmes en raison des contraintes géographiques et climatiques et par manque de moyens humains et d'encadrement de proximité des populations vivant dans ces zones, notamment au niveau du réseau des établissements de soins de santé de base (ESSB).
9. **Education.** Malgré des avancées importantes enregistrées au niveau de l'éducation, à travers, notamment, la généralisation de l'enseignement primaire, la lutte contre la déperdition scolaire (programme "Tayssir") et la réduction des écarts de scolarisation entre les milieux urbains et ruraux et entre les garçons et les filles, d'importantes disparités demeurent entre la montagne et le reste du territoire national en termes d'accès à l'éducation et à la formation. Le taux de scolarisation, dans l'ensemble des massifs de montagne dépasse 80% en général, à l'exception du Haut-Atlas aride où certaines communes rurales qui affichent des taux de scolarisation inférieurs à 50%, voire même à 30%.
10. Les niveaux secondaires collégial, secondaire qualifiant et supérieur affichent des valeurs très faibles pour cet indicateur avec respectivement 10,4, 4,7 et 2,3%. Les différents massifs de montagne présentent des niveaux relativement comparables. Ces résultats montrent que les zones de montagne souffrent encore de défaillances en termes de scolarisation des enfants, ce qui ne manquera pas de se répercuter sur l'emploi par la suite.
11. Les réformes en cours, initiées par les acteurs en charge de l'éducation nationale, se doivent d'intégrer davantage les contraintes et les spécificités des zones de montagne. Il s'agit notamment du mode d'affectation des ressources humaines, souvent confrontées à des problèmes de logement et d'infrastructures de base, d'adaptation du contenu et de la qualité de l'éducation ainsi que de l'aménagement du temps scolaire particulièrement en période de grand froid dans ces zones.
12. **Habitat.** Les interventions des politiques publiques dans le domaine de l'habitat restent très limitées en milieu rural du fait des spécificités de l'habitat qui diffère d'une région à l'autre et du manque, voire l'absence de prise en compte de la dimension habitat rural dans les politiques publiques et dans les stratégies des acteurs opérant dans ce domaine. Les populations, y compris les transhumants, ont développé différents types d'habitats adaptés (Ifri par exemple) à leur mode de vie et leurs moyens mais ils ne répondent pas systématiquement aux caractéristiques d'habitat décent. L'expérience des centres ruraux émergents devait constituer une opportunité pour regrouper les services de base, notamment en matière d'éducation et de santé, et freiner l'exode mais ils demeurent peu équipés et insuffisamment aménagés.

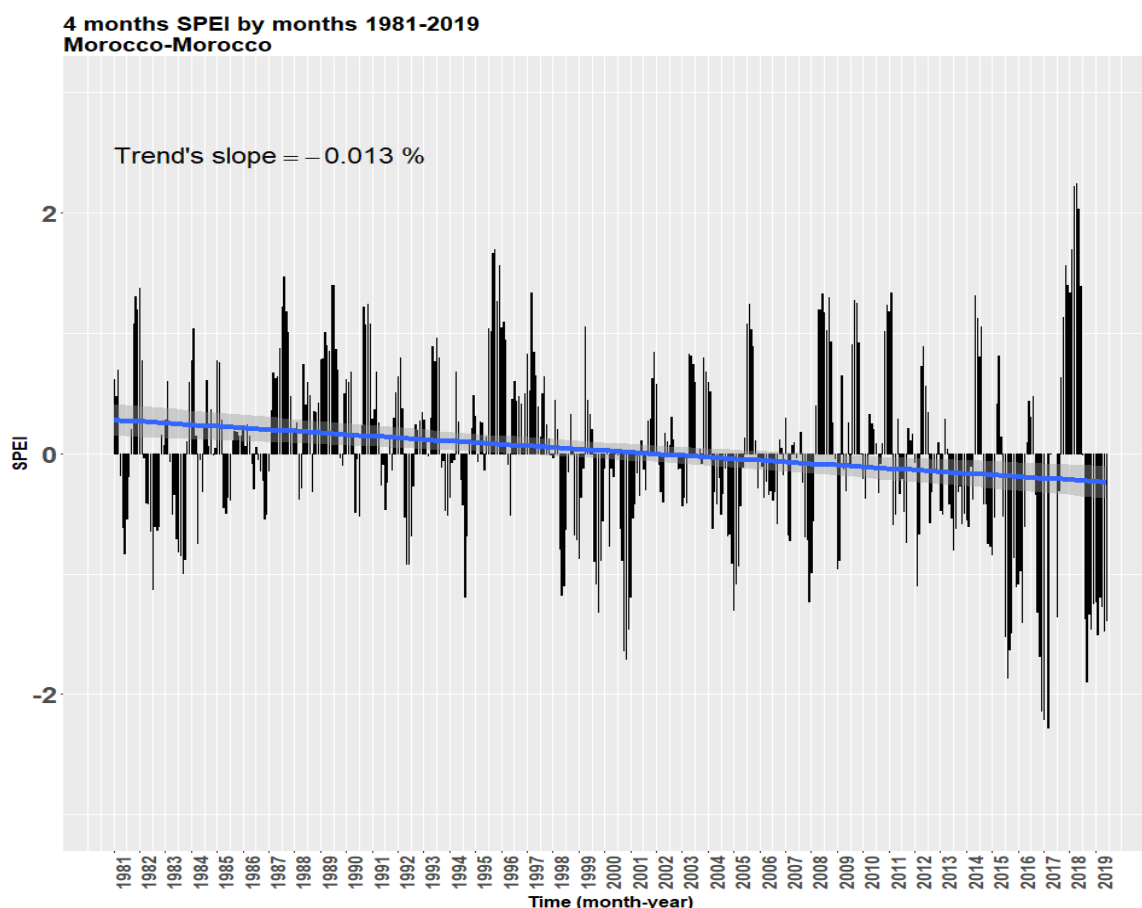
13. **Connexion téléphonique.** La téléphonie mobile s'est généralisée dans la quasi-totalité des ménages ruraux selon l'enquête 2016 de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT). L'Agence a ainsi révélé que plus de 90% des populations âgées de 12 à 65 ans disposaient d'un téléphone mobile en 2016. Mais avec une couverture du réseau qui n'est pas toujours au rendez-vous, ces avancées n'ont pas pu être pleinement mises à profit pour réduire le désenclavement et l'isolement des populations et contribuer au développement des zones de montagne.
14. **Femme.** Malgré les avancées des réformes en faveur de la femme, leur situation reste vulnérable en zones de montagnes. Les femmes sont pourtant très actives dans le secteur agricole et disposent d'un savoir-faire très important dans divers domaines (élevage, médecine traditionnelle, valorisation des produits et sous-produits agricoles, artisanat...), mais leur travail n'est pas suffisamment valorisé et souvent non rémunéré. De plus, la représentativité de la femme au niveau des instances locales élues reste souvent symbolique. De même, les contraintes culturelles et les stéréotypes pénalisant le rôle de la femme restent accentués au niveau des zones de montagne.
15. **Personnes en situation de handicap.** Elles sont doublement pénalisées en zones de montagne. Le taux régional de prévalence du handicap montre que certaines régions se situent au-delà de la moyenne nationale. C'est le cas des régions montagneuses de Tanger-Tétouan (11,42%) et Tadla-Azilal (9,83%). Les autres régions sont en deçà de la moyenne nationale: Marrakech-Tansift-Al Haouz (3,94%), Grand Casablanca (3,96%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (4,69%) et la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira (2,9%). En termes de ménages, un ménage sur quatre (24,5 %) compte au moins une personne en situation de handicap (PSH) sur un total de 7 193 542 ménages, soit 1 762 418 familles.

### Appendice IV.3. Analyse climatique et environnementale du Maroc

#### Impact des changements climatiques sur les systèmes agricoles

1. Les études d'impact des changements climatiques sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et la Direction de la météorologie nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides. Les projections climatiques réalisées indiquent que l'aridité augmenterait progressivement en raison de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation de la température. Ceci a déjà été identifié comme le montre l'analyse du SPEI présentée dans la note PESEC ainsi que ci-dessous dans cette annexe pour la période 1981-2019 (sur 4 et 18 mois).

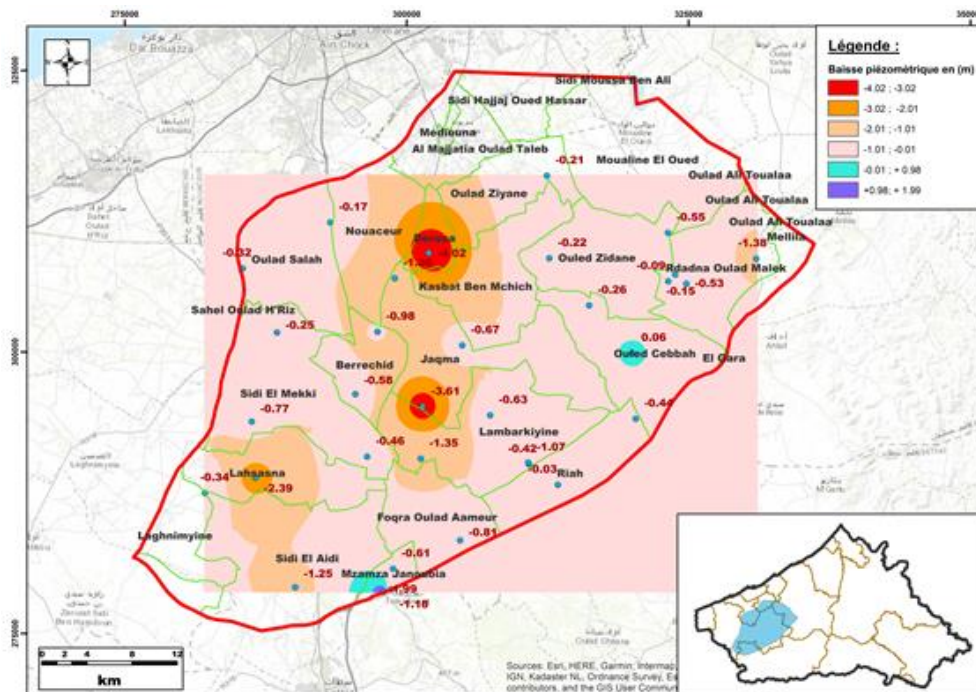
Figure 10: SPEI sur 4 mois au Maroc pour la période 1981-2019.



Source: TerraClimate & CHIRPS.

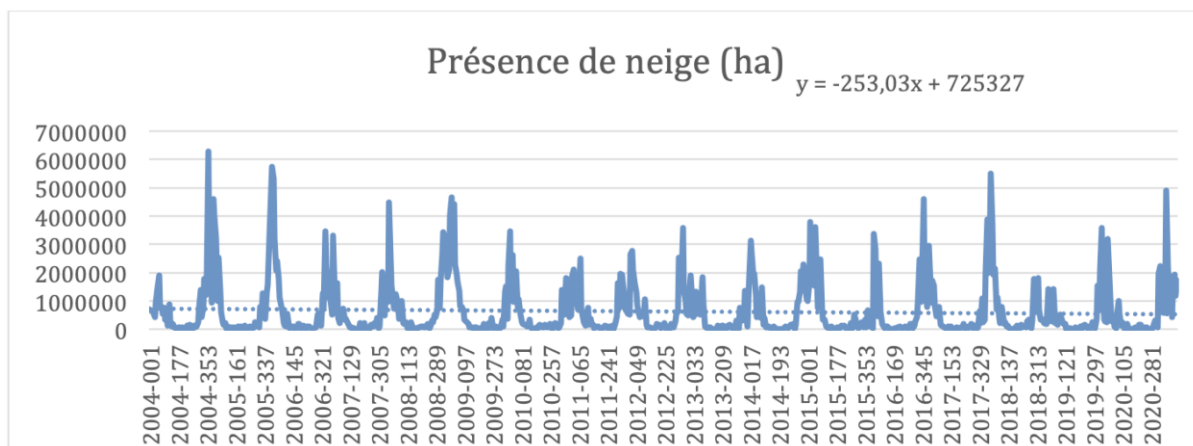
2. Cette aridité est déjà visible au niveau des nappes phréatiques comme indiqué dans l'analyse SPEI sur 18 mois. Les résultats de cette analyse corroborent avec les données piézométriques partagées par le gouvernement marocain. La figure démontre un rabattement de nappes pour la campagne agricole de 2019-2020, conséquence d'une des périodes de sécheresse pour la période 1981-2019 qui, à long terme, affectent les couches les plus profondes des sols.

Figure 11: Baisse piézométrique pour la province de Berrechid. Campagne agricole 2019-2020.



3. L'aridité a également un impact sur la présence de neige au niveau national comme présenté ci-dessous avec une tendance négative de la surface enneigée en hectare tous les 8 jours ( $y = -253,03x + 725327$ ).

Figure 12: Présence de neige au niveau national au Maroc pour la période 2004-2020



Source: NASA, MOD10A2

4. Cette augmentation de l'aridité et la diminution de la présence de neige dans certaines parties du pays (stockage de l'eau) auraient des répercussions négatives sur les rendements agricoles surtout à partir de 2030<sup>54</sup> <sup>55</sup> (voir figure 1). Suivant l'étude menée par plusieurs agences<sup>56</sup> les cultures pluviales (non irriguées).
5. Sur ces graphes, les cultures sont rassemblées en six "groupes d'impacts": A, légumineuses et fourrages irrigués; B, arboriculture fruitière - cultures légumières irriguées; C, fourrages et cultures légumières pluviales; D, céréales et

<sup>54</sup> Gommès, R., El Haïrech, T., Rosillon, D., Balaghi, R. & Kanamaru, H. (2009). Impact of Climate Change on Agricultural Yields in Morocco, World Bank–Morocco Study on the Impact of Climate Change on the Agricultural Sector, internal document (Rome: FAO).

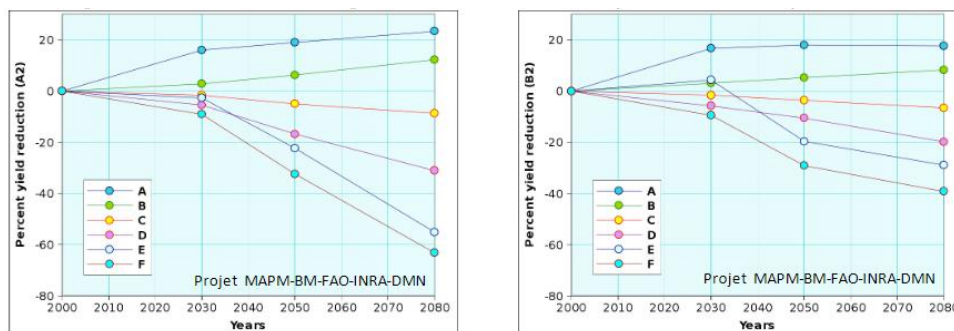
<sup>55</sup> Ouraich I & Tyner W, 2018. Moroccan agriculture, climate change, and the Moroccan Green Plan: A CGE analysis. African Journal of Agricultural and Resource Economics Volume 13 Number 4 pages 307-330.

<sup>56</sup> El Haïrech T., Rosillon D., Balaghi R. 2009. Impact of climate change on agricultural yields in Morocco. World Bank - Morocco study on the impact of climate change on the agricultural sector. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Roma, Italy.105p.

légumineuses pluviales; E, céréales d'automne pluviales (dont blé) et; F, autres cultures pluviales.

6. Le groupe E du blé et de l'orge (cultures pluviales) dont les rendements chuteront à plus de 20% à partir de 2050 et le Groupe F de cultures d'hiver pluviales comprenant principalement les céréales et les légumineuses qui subiront des pertes de rendement supérieures à 30% d'ici 2050 seront les plus touchés au Maroc face aux changements climatiques.

Figure 13: Evolution de la variation des rendements agricoles



Pour les scénarii A2 (graphe de gauche) et B2 (graphe de droite) sur la période 2000-2080.

7. Le COSOP a également complété ces analyses grâce à l'outil d'évaluation de l'adaptation au climat dans le développement rural (CARD) développé au sein du FIDA<sup>57</sup>.
8. L'outil CARD permet de choisir entre trois paramètres de risque, ce qui influe sur la manière dont les modèles culture-climat sous-jacents sont analysés:
- Médiane: ce paramètre reflète une "meilleure estimation" des incertitudes reflétées dans les modèles. Les modèles sont agrégés en utilisant la médiane.
  - Pessimiste: ce paramètre reflète une prise en compte pessimiste des incertitudes reflétées dans les modèles. Les modèles sont agrégés en utilisant le 10e percentile de toutes les projections de rendement des cultures sous-jacentes (c'est-à-dire proches du modèle avec la plus forte baisse ou la plus faible augmentation des rendements des cultures).
  - Optimiste: ce paramètre reflète une prise en compte optimiste des incertitudes reflétées dans les modèles. Les modèles sont agrégés en utilisant le 90e centile de toutes les prévisions de rendement des cultures sous-jacentes (c'est-à-dire proches du modèle avec le moins de déclin, ou la plus forte augmentation, des rendements des cultures).
9. Pour contourner le problème de complexité associé aux modèles, scénarios et données climatiques, les développeurs de l'outil CARD ont décidé de simplifier autant que possible les résultats disponibles dans l'outil. Par conséquent, un seul scénario des changements climatiques (Parcours de concentration représentatif, RCP), le scénario RCP8.5, a été sélectionné. Le scénario RCP8.5 est le scénario du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat projetant la plus forte concentration de gaz à effet de serre (GES), et donc le réchauffement climatique le plus élevé. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats pour le Maroc par principales cultures de 2020 à 2050.

<sup>57</sup> CARD permet un accès facile aux résultats de modélisation examinés par les pairs pour les rendements des cultures sous les changements climatiques. Il a été développé par la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Fonds international de développement agricole (FIDA) avec un financement de la phase II du programme d'adaptation pour l'agriculture paysanne (ASAP2).

Au niveau national, sans irrigation avec un risque moyen:

No irr - Median	2021	2030	2040	2050
Managed grass	-0,11%	-7,86%	-24,39%	-42,73%
Millet	+1,38%	+2,87%	+11,38%	-3,23%
Peas	-0,34%	-4,85%	-8,92%	-16,81%
Rapeseed	-0,64%	-6,66%	-12,84%	-20,13%
Sunflower	+0,17%	-0,19%	-0,87%	-5,40%
Wheat	-0,23%	-2,71%	-5,81%	-12,78%

Au niveau national, avec irrigation avec un risque moyen:

Irr - Median	2021	2030	2040	2050
Groundnuts	+1,10%	+5,45%	+11,84%	+13,33%
Maize	-0,30%	-2,05%	-5,21%	-7,18%
Peas	-0,33%	-2,11%	-4,85%	-9,32%
Rice	-0,13%	+2,60%	+4,00%	+9,24%
Sugar beet	-0,41%	-1,92%	-4,49%	-6,62%
Sunflower	-0,10%	-0,13%	-1,43%	-3,13%
Wheat	-0,27%	-2,70%	-6,22%	-9,60%

Au niveau national, sans irrigation avec un risque élevé (pessimistic):

No irr - Pess	2021	2030	2040	2050
Managed grass	-2,71%	-18,40%	-31,39%	-45,08%
Millet	+1,04%	+0,43%	-4,40%	-10,08%
Peas	-0,84%	-5,26%	-12,42%	-18,07%
Rapeseed	-0,20%	-5,40%	-12,33%	-26,38%
Sunflower	+0,09%	-1,69%	-3,09%	-9,03%
Wheat	+0,24%	-3,63%	-16,48%	-24,07%

Au niveau national, avec irrigation avec un risque élevé (pessimistic):

Irr - Pess	2021	2030	2040	2050
Groundnuts	-0,18%	-0,40%	-1,84%	-2,86%
Maize	+2,17%	+1,81%	-6,56%	-14,15%
Peas	-0,39%	-3,85%	-8,83%	-13,12%
Rice	-0,05%	-0,99%	-4,10%	-7,11%
Sugar beet	-0,14%	-3,31%	-6,37%	-9,06%
Sunflower	-0,34%	-2,07%	-3,11%	-5,26%
Wheat	+1,26%	-1,10%	-11,61%	-18,60%

10. Les conséquences négatives principales des changements climatiques sur l'agriculture sont reprises dans plusieurs sources<sup>58</sup> et reflètent ce qui est remarqué

<sup>58</sup> Environnement et changements climatiques au Maroc: Diagnostic et perspectives, Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., 2012.

lors des discussions avec les agriculteurs sur le terrain (rapport de conception de projet FIDA, rapports de supervision):

- La chute de la productivité agricole: surtout pour les cultures pluviales et celles pour lesquelles le progrès technologique réalisé est faible ou nul, tels que l'orge, le blé dur, le blé tendre, l'olivier, et les légumineuses alimentaires. Selon le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts<sup>59</sup>, l'impact des changements climatiques se solderait par une réduction des rendements céréaliers de 50% à 75% en année sèche et de 10% en année normale à l'horizon 2080;
  - Déplacement de l'aire de culture: Les conditions chaudes du jour sont importantes pour les cycles de croissance des cultures. Cependant, il existe des seuils thermiques supérieurs au-delà desquels la productivité de la culture est réduite ou bloquée. Ce seuil est différent pour chaque type de culture et peut donc induire le déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin en froid);
  - La baisse des disponibilités en eau: la tendance à des journées sèches consécutives et à des températures plus élevées augmentera l'évaporation et alourdira les ressources en eau limitées, ce qui affectera l'irrigation et d'autres utilisations de l'eau. De longues périodes de jours consécutifs avec peu ou pas de précipitations pourront également conduire à la sécheresse.
  - La perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne.
11. Cette dernière est en effet déjà très présente dans les zones de montagnes et a fait l'objet d'une étude pour le projet de PRODER-Taza (Colmant/FIDA, 2020).
  12. Une nouvelle analyse de l'infrastructure et du système de gestion pourrait être nécessaire sur base de ces analyses géo-référencées de l'érosion et des épisodes neigeux pour le prochain projet du FIDA au Maroc. Celle-ci peut également appuyer les équipes dans le choix des actions dans le temps (p.ex. agenda, PTBA) et dans l'espace (p.ex. choix des pistes prioritaires à réhabiliter) lors de l'implémentation.

---

<sup>59</sup> MAPM/ADA, 2012.

## Appendice IV.4. Liens entre les contributions déterminées au niveau national<sup>60</sup> et les objectifs de développement durable

### Matrice pour l'alignement du COSOP au Maroc

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
<b>Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du risque contre les variations climatiques par une assurance multirisques pour les céréales et les légumineuses couvrant 1 million d'hectares.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets pilotes / activités sur les assurances pour atténuer de manière rentable les impacts de plus en plus délétères du risque climatique.</li> <li>Plan d'accès aux financements et aux prestataires de services financiers pour les interventions sensibles aux jeunes et aux plus vulnérables.</li> </ul>
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation d'arganiers sur 38 000 hectares pour renforcer la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques, augmenter le stockage du carbone dans la biomasse et les sols, et réduire indirectement la pression industrielle et anthropique sur les forêts d'arganiers naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les interventions du FIDA pourraient envisager d'inclure des activités liées à la plantation d'arganiers et la transformation de l'argan (genre).</li> </ul>
<b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la sécurité alimentaire grâce à la conservation des ressources naturelles, intensifier les pratiques agricoles durables, réduire la pauvreté dans les zones rurales et suivre les stocks et les prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités d'autonomisation économique axées sur des activités qui peuvent être mises en œuvre dans ou à proximité de la ferme.</li> <li>Projets et activités liés à l'agro-écologie et autres méthodes de production durable.</li> </ul>
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	<p>Jusque 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation de 160 000 hectares d'arbres fruitiers pour améliorer et diversifier les revenus des agriculteurs, en particulier dans les zones de montagne fragiles</li> <li>Plantation de 45 000 hectares d'agrumes pour améliorer à la fois les revenus des agriculteurs et les recettes d'exportation</li> <li>Revégétalisation de terres nues ou érodées avec 128 600 hectares de cactus dans les zones arides pour accroître les revenus des petits exploitants agricoles et des coopératives de femmes</li> </ul> <p>Période 2020-2030:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamiser les marchés afin de tirer la production en lien avec les plantations d'arbres fruitiers.</li> <li>L'approche GALS s'est avérée être une méthode efficace pour changer les normes spécifiques au genre profondément enracinées au niveau des ménages et de la communauté.</li> <li>Dans les agroécosystèmes favorables, promouvoir les plantations de cactus pour renforcer les CES et diversifier les revenus (+ transformation).</li> </ul>

<sup>60</sup> [https://www.climatewatchdata.org/ndcs/country/MAR/full?document=first\\_ndc](https://www.climatewatchdata.org/ndcs/country/MAR/full?document=first_ndc)



Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
<p><b>2.4</b> D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>Programme de plantation d'arbres fruitiers 2020-2030: plantation de 15 000 hectares d'arbres fruitiers pour améliorer et diversifier les revenus des petits agriculteurs</p> <p>Agriculture Pour 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage des systèmes d'irrigation actuels aux systèmes d'irrigation localisés sur une superficie de 550 000 hectares, pour 3,7 milliards USD.</li> <li>• Développer les partenariats public-privé pour déléguer les services d'irrigation, notamment:</li> <li>• Irriguer 15 000 hectares en dessalant l'eau de la plaine de Chtouka Ait Baha pour 300 millions USD</li> <li>• Irrigation de la zone côtière d'Azemmour-Bir Jdid, sur 3 200 hectares pour 37 millions USD</li> <li>• Infrastructures hydro-agricoles autour des barrages sur 160 000 hectares, pour un coût global de 2,1 milliards USD.</li> <li>• Couverture du risque contre les variations climatiques par une assurance multirisques pour les céréales et les légumineuses couvrant 1 million d'hectares.</li> </ul> <p>Pour 2030:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper et moderniser les systèmes d'irrigation sur 290 000 hectares pour un montant global prévu de 2 milliards USD.</li> </ul> <p>Eau Pour 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitution d'échantillons d'eau provenant de nappes souterraines surexploitées (85 millions de m<sup>3</sup> par an) par des sources d'eau souterraines.</li> <li>• Reconstitution artificielle des nappes phréatiques jusqu'à 180 millions de m<sup>3</sup> / an.</li> <li>• Raccordement au réseau de traitement des eaux en milieu urbain à un taux de 75% d'ici 2016 et de 80% d'ici 2020.</li> <li>• Traitement des eaux usées à un taux de 50% d'ici 2016 et 60% d'ici 2020.</li> <li>• Restructuration du secteur de la distribution à service complet au niveau régional pour atteindre un taux de 60% de raccordement individuel d'ici 2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation des systèmes d'irrigation sur champs, promotion de techniques d'utilisation efficiente de l'eau (goutte à goutte, etc.).</li> <li>• Le FIDA continuera de promouvoir l'agroforesterie, la diversification des cultures et les variétés locales améliorées résistantes à la sécheresse.</li> <li>• Le FIDA appuiera le gouvernement en fournissant des informations sur les risques climatiques au niveau local (c'est-à-dire en renforçant / élargissant le système d'alerte précoce existant) en tant qu'appui aux plans d'adaptation, à la cartographie spatiale des changements climatiques et des aléas climatiques historiques et futurs.</li> <li>• Appui à l'étude des ressources en eau de surface et souterraines en collaboration avec les différents acteurs présents dans le pays travaillant sur cette thématique (AFD, Banque Mondiale etc.). Le FIDA pourra soutenir le gouvernement dans l'élaboration de politiques et de plans optimaux de gestion des ressources en eaux souterraines afin d'assurer sa viabilité à long terme. La collaboration avec les universités et les instituts de recherche dans la recherche sur les eaux souterraines et le renforcement des capacités devrait être encouragée et contribuera certainement au développement et à la gestion optimale et durable des ressources en eaux souterraines du Maroc.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	Autre: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des systèmes d'alerte précoce pour les événements climatiques et des systèmes agro-météorologiques pour prévoir la production agricole.</li> </ul>	
<b>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>		
<b>3.d</b> Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé et la sécurité de la population, des animaux et de la production agricole pour se protéger des maladies transmissibles qui se développent sous les changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui et renforcement des capacités des services d'extension/de vulgarisation (vétérinaires et agronomes).</li> </ul>
<b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>		
<b>4.7</b> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire des programmes académiques spécialisés dans le risque climatique et les changements climatiques dans les établissements de formation et d'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec les universités et les projets afin d'améliorer le ciblage et la compréhension des besoins au niveau des communautés rurales (p.ex. immersion d'étudiants en master dans les communautés).</li> </ul>
<b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b>		
<b>6.1</b> D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité du réseau d'eau potable avec un objectif moyen national de 80%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'accès à l'eau potable dans les zones vulnérables.</li> </ul>
<b>6.2</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre un taux global de raccordement à l'assainissement urbain de 75% d'ici 2016, 80% d'ici 2020 et 100% d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la gestion des eaux usées au niveau des exploitations et sites de transformation.</li> </ul>
<b>6.3</b> D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre un volume d'eaux usées traitées de 50% d'ici 2016, de 60% d'ici 2020 et de 100% d'ici 2030.</li> <li>• Étendre la gestion des eaux usées aux services et réutiliser 50% des eaux usées dans les villes terrestres d'ici 2020.</li> </ul>	
<b>6.4</b> D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction de trois barrages par an en moyenne pour atteindre 25 milliards de m<sup>3</sup> de capacité de stockage, ce qui nécessitera des investissements globaux prévus à 2,7 milliards de dollars.</li> <li>• Désalinisation de l'eau de mer pour atteindre une capacité de 500 millions de m<sup>3</sup> par an pour un coût prévisionnel de 15 milliards USD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA continuera à appuyer le Maroc sur la conservation des eaux et des sols (CES) afin de préserver les ressources en eau et garantir l'approvisionnement en eau à la fois pour les secteurs économiques et les besoins des ménages. Le FIDA pourrait envisager la mise en place de réseaux de mini-réservoirs tout en respectant les procédures du PESEC.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recyclage des eaux usées pour atteindre une capacité de 325 milliards de m<sup>3</sup> par an pour un coût prévisionnel de 3 milliards USD.</li> <li>• Transférer 800 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an du nord au sud pour un investissement global de 3 milliards USD.</li> <li>• Préserver les ressources en eau et garantir l'approvisionnement en eau à la fois pour les secteurs économiques et les besoins des ménages.</li> </ul>	
<p><b>6.6</b> D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divers programmes et actions visant à préserver les ressources en eau et les habitats naturels, et à améliorer la gestion des événements climatiques extrêmes, pour un investissement global de 5,7 milliards USD.</li> <li>• Protéger les bassins fluviaux en amont contre l'envasement et l'érosion hydrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA continuera à appuyer le Maroc sur la conservation des eaux et des sols (CES) afin de préserver les ressources en eau et garantir l'approvisionnement en eau à la fois pour les secteurs économiques et les besoins des ménages.</li> </ul>
<p><b>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b></p>		
<p><b>7.2</b> D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre plus de 52% de la capacité de production d'électricité installée à partir de sources renouvelables d'ici 2030.</li> <li>• Fournir 52% de l'énergie électrique installée à partir de sources renouvelables, dont 20% provient de l'énergie solaire, 20% de l'énergie éolienne et 12% de l'énergie hydraulique d'ici 2030.</li> <li>• Mettre en place des transports en commun à grande échelle dans les grands centres urbains alimentés par des énergies renouvelables.</li> <li>• Mettre en place plusieurs parcs éoliens d'ici 2020.</li> <li>• Mettre en place de l'énergie solaire thermodynamique concentrée et des centrales photovoltaïques dans plusieurs zones d'ici 2020.</li> <li>• Mettre en place des centrales solaires connectées au réseau moyenne tension pour atteindre 1 000 MW d'ici 2030.</li> <li>• Mettre en place une centrale de pompage-stockage (PSPP) de 350 MW sur le site d'Abdelmoumen, 300 MW pour un autre PPSP et 125 MW sur la centrale hydroélectrique d'El Menzel.</li> <li>• Mise en place de parcs éoliens privés.</li> <li>• Mise en place de multiples micro-centrales hydroélectriques, atteignant une capacité de 100 MW d'ici 2030.</li> <li>• Développement du champ solaire thermique pour atteindre 1 700 000 m<sup>2</sup> d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA participera au développement de l'énergie renouvelable au Maroc en soutenant l'accès à l'énergie photovoltaïque (et autres) pour les plus vulnérables, préférentiellement dans les régions les plus éloignées où l'accès à l'électricité est réduit.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme de promotion des panneaux photovoltaïques connectés au réseau basse tension avec un objectif de 1 000 MWc à l'horizon 2030.</li> <li>• Stratégie nationale de développement logistique - Mise en œuvre de ces actions: formation à l'éco-conduite des chauffeurs routiers, installation de parcs photovoltaïques, amélioration de la maintenance et du contrôle technique des véhicules de transport et transfert modal de la route vers le rail.</li> <li>• Collecte du biogaz des stations d'épuration des eaux usées (STEP) pour la production d'électricité.</li> </ul>	
<p><b>7.3</b> D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation d'énergie de 15% d'ici 2030.</li> <li>• Réalisez 15% d'économies d'énergie d'ici 2030, par rapport aux tendances actuelles.</li> <li>• Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et les transports de 12% d'ici 2020 et de 15% d'ici 2030. La répartition des économies d'énergie attendues par secteur est de 48% pour l'industrie, 23% pour les transports, 19% pour le résidentiel et 10% pour les services.</li> <li>• Installer d'ici 2030 une capacité supplémentaire de 3 900 MW de technologie à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel importé.</li> <li>• Importer du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et utiliser du GPL pour la production d'électricité dans les centrales à cycle combiné pour atteindre 3 550 MW d'ici 2025.</li> <li>• Développement d'un programme d'étiquetage énergétique pour les réfrigérateurs.</li> <li>• Mise en œuvre du Code de régulation thermique du logement au Maroc dans le logement résidentiel et tertiaire.</li> <li>• Développement d'un programme d'efficacité énergétique dans le secteur du tourisme le secteur du tourisme comprenant 300 000 ampoules basse consommation, 300 000 m<sup>2</sup> de chauffe-eau solaires et la mise en œuvre du Code de régulation thermique du logement au Maroc.</li> <li>• Création d'une ville modèle bas carbone centrée sur les actions d'efficacité énergétique, les transports et la gestion des déchets.</li> <li>• Mise en place d'actions d'efficacité énergétique dans les entreprises industrielles.</li> <li>• Mettre 14 700 000 ampoules basse consommation dans le secteur résidentiel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les infrastructures tels que les UV, entrepôts, et autres, financées par le FIDA, devront répondre à des normes de consommation d'énergie. De plus, les équipements promus dans le cadre des projets FIDA devront être efficient énergétiquement (p.ex. réchauds efficients) afin de s'aligner sur cet objectif.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un programme d'efficacité énergétique d'éclairage public dans les grandes villes marocaines.</li> <li>• Importer du gaz de pétrole liquéfié pour augmenter sa part dans le secteur industriel en tant que substitut du mazout, et pour améliorer l'efficacité et l'environnement local.</li> <li>• Mise en place d'un projet pilote de valorisation énergétique des compresseurs d'air dans 250 entreprises industrielles</li> </ul>	
<b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>		
<b>8.2</b> Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer le taux de croissance du PIB en augmentant la valeur ajoutée en réduisant les coûts logistiques.</li> <li>• Moderniser le secteur agricole pour le rendre plus compétitif et intégré au marché mondial pour créer de la richesse sur toute la chaîne de valeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de l'approche agro-écologique et promotion de la production de produits biologiques afin de réduire les coûts des intrants et de distribuer plus équitablement la richesse tout au long des chaînes de valeur.</li> </ul>
<b>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>		
<b>9.1</b> Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, l'industrie et les transports de 12% d'ici 2020 et de 15% d'ici 2030. La répartition des économies d'énergie attendues par secteur est de 48% pour l'industrie, 23% pour les transports, 19% pour le résidentiel et 10% pour les services.</li> <li>• Renforcer l'adaptation des infrastructures aux intempéries et aux conditions météorologiques futures.</li> <li>• Mise en place d'actions d'efficacité énergétique dans les entreprises industrielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les infrastructures tels que les UV, entrepôts, et autres, financées par le FIDA, devront répondre à des normes de consommation d'énergie. De plus, les équipements promus dans le cadre des projets FIDA devront être efficient énergétiquement (p.ex. réchauds efficaces) afin de s'aligner sur cet objectif.</li> </ul>
<b>9.4</b> D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importer du gaz de pétrole liquéfié pour augmenter sa part dans le secteur industriel en tant que substitut du mazout, et pour améliorer l'efficacité et l'environnement local.</li> <li>• Faire le point, organiser et valoriser la filière biomasse afin de promouvoir l'utilisation de la biomasse dans l'industrie comme substitut du fioul.</li> <li>• Mise en place d'un projet pilote de valorisation énergétique des compresseurs d'air dans 250 entreprises industrielles.</li> <li>• Mise en œuvre d'un projet de recyclage des cendres volantes dans l'industrie des matériaux de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA cherchera à promouvoir les innovations en termes de recyclage et de substituts des énergies non-renouvelables auprès des unités de transformation (p.ex. fours à pellets/noyaux d'olives).</li> </ul>
<b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b>		
<b>11.2</b> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement durable en réduisant les perturbations (par exemple, réduction du nombre de tonnes par</li> </ul>	Le FIDA contribuera au financement des pistes agricoles et rurales permettant le désenclavement de la population et favorisant l'accès aux marchés.

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	<p>kilomètre de 30% et réduction de la densité du trafic sur les autoroutes et dans les villes).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des transports en commun à grande échelle dans les grands centres urbains alimentés par des énergies renouvelables.</li> <li>• Créer un fonds de soutien de 200 millions USD pour le transport routier urbain.</li> <li>• Créez un programme de renouvellement de flotte de taxis.</li> <li>• Extension du tramway, une option parfaite pour voyager autour de Rabat.</li> <li>• Extension du tramway, une option parfaite pour se déplacer dans Casablanca.</li> <li>• Mise à niveau de la grande flotte de taxis obsolète afin de réduire leur consommation.</li> <li>• Mise en œuvre de ces actions: formation à l'éco-conduite des chauffeurs routiers, installation de parcs photovoltaïques, amélioration de la maintenance et du contrôle technique des véhicules de transport et transfert modal de la route vers le rail.</li> <li>• Améliorez les véhicules utilitaires de 20 ans et plus pour réduire leur consommation de carburant, entre 2025 et 2030.</li> </ul>	
<p><b>11.6</b> D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les schémas directeurs de gestion des déchets ménagers et les standardiser pour toutes les régions et provinces du Royaume.</li> <li>• Améliorer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte urbaine de 90% d'ici 2020 et de 100% d'ici 2030. Améliorer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte urbaine de 90% d'ici 2020 et de 100% d'ici 2030.</li> <li>• Raccordement au réseau de traitement des eaux en milieu urbain à un taux de 100%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En zone rurale, le compostage et le recyclage font partie de l'approche agro-écologique et peuvent être promus par le biais de champs écoles paysans (CEP) auprès des communautés et des services de vulgarisation.</li> </ul>
<b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b>		
<p><b>12.2</b> D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la promotion des ressources naturelles et leur gestion durable.</li> <li>• Réduction de 50% de la quantité de farine de poisson créée à partir de poisson frais.</li> <li>• Mise à niveau de la grande flotte de taxis obsolète afin de réduire leur consommation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir ICT4D pour un meilleur accès au marché et au transfert de technologies.</li> <li>• Le FIDA pourrait financer l'agroforesterie, la diversification des cultures et les variétés locales améliorées résistantes à la sécheresse et pourra intégrer une approche agro-écologique.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de 1 600 cuisinières par an entre 2010 et 2015, et de 6 000 cuisinières par an entre 2016 et 2030 pour réduire la consommation de bois de chauffe par rapport aux cuisinières traditionnelles, pour subvenir aux besoins de cuisson et de chauffage des habitants du littoral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'adaptation à travers des projets et des subventions (FEM, AF, ASAP +, GCF).</li> <li>• Établir des liens efficaces entre la conservation et l'utilisation des ressources génétiques conservées. Initier et soutenir des activités de conservation à la ferme pour les espèces végétales cultivées.</li> <li>• Donner du pouvoir aux communautés rurales et renforcer leurs capacités de gestion mutuelle des ressources naturelles en tant qu'utilisateurs et gestionnaires principaux.</li> </ul>
<p><b>12.5</b> D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des décharges et des centres de recyclage des déchets ménagers au profit de toutes les zones urbaines d'ici 2020.</li> <li>• Réhabiliter ou fermer toutes les décharges illégales d'ici 2020.</li> <li>• Développer des filières «tri-recyclage-valorisation» avec des projets pilotes de tri pour atteindre un taux de 20% de matières recyclées d'ici 2020.</li> <li>• Mise en œuvre d'un projet de recyclage du chlorure de polyvinyle (PVC).</li> <li>• Recyclage des déchets ménagers par co-incinération, traitement biologique mécanique. Ce procédé implique les manipulations suivantes: tri mécanique et concassage, traitement biologique avec séchage aérobie.</li> <li>• Collecte du biogaz des stations d'épuration des eaux usées (STEP) pour la production d'électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le compostage et le recyclage font partie de l'approche agro-écologique et peuvent être promus par le biais de CEP auprès des communautés et des services de vulgarisation.</li> </ul>
<p><b>12.c</b> Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire considérablement les subventions publiques aux combustibles fossiles, en s'appuyant sur les réformes déjà engagées ces dernières années.</li> </ul>	
<p><b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b></p>		
<p><b>13.1</b> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les zones côtières de l'élévation du niveau de la mer afin de protéger les ménages ainsi que les infrastructures industrielles et urbaines.</li> <li>• Continuer à améliorer les cadres de gouvernance institutionnelle et réglementaire de lutte contre les changements climatiques, et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement rural intégré des bassins hydrographiques vulnérables, des sous-bassins hydrographiques et de la lutte contre les inondations avec la promotion de la CES.</li> <li>• Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter l'agriculture dont la conservation et valorisation du patrimoine</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<p>veiller à ce que les politiques soient cohérentes dans tous les secteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation d'arganiers sur 38 000 hectares pour renforcer la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques, augmenter le stockage du carbone dans la biomasse et les sols, et réduire indirectement la pression industrielle et anthropique sur les forêts d'arganiers naturels.</li> </ul>	<p>génétique local pour l'adaptation des cultures aux changements climatiques et le développement de systèmes innovants de grandes cultures.</p>
<p><b>13.3</b> Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former et sensibiliser les parties prenantes aux problématiques des déchets.</li> <li>Améliorer les connaissances sur les changements climatiques et les impacts des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques les plus vulnérables.</li> <li>Renforcer les capacités en matière de développement, de financement, de mise en œuvre et de suivi des projets d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux institutionnel et local (public, privé et partenariats).</li> <li>Développer des systèmes d'alerte précoce pour les événements climatiques et des systèmes agro-météorologiques pour prévoir la production agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place un système rigoureux de suivi et d'évaluation des actions et des résultats obtenus dans les projets.</li> <li>Renforcement des capacités du gouvernement et des autres parties prenantes.</li> </ul>
<p><b>13.a</b> Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût total pour atteindre cet objectif est de 50 milliards USD, dont 24 milliards USD dépendront du soutien international mis à disposition par le biais de nouveaux mécanismes de financement climatique, dont le Fonds vert pour le climat (FVC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA cherchera à cofinancer ses futurs projets avec des fonds pour l'environnement et le climat.</li> </ul>
<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p>		
<p><b>15.1</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la foresterie et les zones environnantes.</li> <li>Finaliser la délimitation des terres et le registre des zones forestières.</li> <li>Achever le drageonnage, le renouvellement ou le boisement d'environ 50 000 hectares par an, en mettant l'accent sur les essences naturelles et en soutenant une recherche forestière de qualité lors de la réhabilitation du territoire</li> <li>Protéger les bassins hydrographiques contre l'érosion et l'envasement des barrages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA continuera à financer des activités telles que l'utilisation durable des PFNL, l'amélioration des pratiques de gestion tels que les systèmes agro-forestiers, le pâturage contrôlé, la collecte de l'eau et l'introduction de systèmes de gestion communautaire des ressources naturelles et de forêts communautaires.</li> </ul>
<p><b>15.2</b> D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p>		



Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les ressources forestières en poursuivant les efforts de reboisement et en combattant les incendies de forêt.</li> <li>• Plantation de 447 000 hectares d'oliviers dans des zones impropres à la culture toute l'année afin de limiter l'érosion des sols et d'améliorer les revenus des petits agriculteurs.</li> <li>• Plantation de 160 000 hectares d'arbres fruitiers pour améliorer et diversifier les revenus des agriculteurs, en particulier dans les zones de montagne fragiles.</li> <li>• Boisement et déforestation sur 40 000 hectares entre 2010 et 2030 pour lutter contre la déforestation, la perte de ressources en eau, la biodiversité animale, végétale et terrestre.</li> <li>• Lancement en mai 2016 d'un Centre national de gestion des risques climatiques et forestiers (feux de forêt, santé des forêts): superficie de 1 536 hectares par an entre 2010 et 2030.</li> <li>• Plantation de 15 000 hectares d'arbres fruitiers pour améliorer et diversifier les revenus des petits agriculteurs.</li> <li>• Plantation d'arganiers sur 38 000 hectares pour renforcer la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques, augmenter le stockage du carbone dans la biomasse et les sols, et réduire indirectement la pression industrielle et anthropique sur les forêts d'arganiers naturels.</li> </ul>	
<p><b>15.3</b> D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger 1 500 000 hectares contre l'érosion, ce qui comprendra la priorisation de 22 bassins, pour 260 millions USD.</li> <li>• Boisement de 600 000 hectares pour 46 millions USD.</li> <li>• Planter 3 millions de palmiers dattiers pour améliorer le taux de productivité des oasis, lutter contre la désertification et aider à prévenir l'exode des jeunes des zones rurales.</li> <li>• Développer les parcours de manière à lutter contre la désertification, à améliorer les revenus des éleveurs et à protéger la biodiversité.</li> <li>• Stabilisation des dunes par plantation de végétation entre 2010 et 2030 (500 hectares par an) pour lutter contre l'ensablement et la désertification.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA continuera à financer des activités telles que l'utilisation durable des PFNL, l'amélioration des pratiques de gestion tels que les systèmes agro-forestiers, le pâturage contrôlé, la collecte de l'eau et l'introduction de systèmes de gestion communautaire des ressources naturelles et de forêts communautaires.</li> </ul>
<p><b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les écosystèmes et protéger et promouvoir les zones naturelles ainsi que les espèces menacées en tant que ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le FIDA inclut les zones de montagnes dans son ciblage et préservera et valorisera les écosystèmes fragiles au Maroc.</li> </ul>

Cible ODD	CDN	COSOP FIDA
<p><b>15.9</b> D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les écosystèmes fragiles: les montagnes, les oasis, l'arganier, les terres pastorales, les zones humides et les zones côtières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA inclut les zones de montagnes dans son ciblage et préservera et valorisera les écosystèmes fragiles au Maroc.</li> </ul>
<p>• Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>		
<p><b>17.1</b> Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maroc prévoit de consacrer au moins 15% de ses budgets d'investissement globaux pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA est aligné avec le Maroc et promeut l'adaptation aux changements climatiques dans 100% de ses projets.</li> </ul>
<p><b>17.3</b> Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût total pour atteindre cet objectif est de 50 milliards USD, dont 24 milliards USD dépendront du soutien international mis à disposition par le biais de nouveaux mécanismes de financement climatique, dont le Fonds vert pour le climat (FVC).</li> <li>La réalisation de la composante conditionnelle de l'objectif, dont les coûts sont estimés à 24 milliards USD, est conditionnée à l'accès à de nouvelles sources de financement et à un soutien supplémentaire, par rapport à celui reçu ces dernières années.</li> <li>Entre 2020 et 2030, le Maroc estime que le coût de mise en œuvre des projets d'adaptation pour les secteurs de l'eau, de la sylviculture et de l'agriculture, les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques, atteindra au minimum 35 milliards de dollars.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA cherchera à cofinancer ses futurs projets avec des fonds pour l'environnement et le climat.</li> </ul>
<p><b>17.9</b> Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maroc espère bénéficier du renforcement des capacités techniques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la création de données et le partage des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA continuera d'appuyer le Maroc dans la coopération Sud-Sud.</li> </ul>
<p><b>17.16</b> Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maroc sollicite le soutien de la communauté internationale pour mettre en œuvre ces projets. Au-delà du soutien financier, le Maroc compte bénéficier d'un renforcement des capacités techniques et institutionnelles, notamment en matière de création de données et de partage des connaissances. Il espère également bénéficier d'un soutien juridique, financier et technique pour la conception et la mise en œuvre de projets aux niveaux régional et local, ainsi que pour le suivi et l'évaluation de leurs impacts socio-économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FIDA fera appel à ces experts techniques afin de venir en appui au gouvernement marocain ainsi qu'aux différentes parties prenantes.</li> </ul>

## Appendice IV.5. Groupes cibles principaux

Tableau 8: Caractéristiques des groupes cibles

Groupe cible	Caractéristique/ Contrainte majeure	Profil de sortie / Besoin d'appui identifié	Réponses du FIDA
Exploitations familiales à dominante agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Main d'œuvre à majorité familiale.</li> <li>• Activité potentiellement à haute valeur ajoutée pour laquelle il existe un marché.</li> <li>• Moyens de production entièrement gérés par la famille.</li> <li>• Manque d'accès aux services.</li> <li>• Peu d'investissement.</li> <li>• Exploitation de terres peu fertiles et/ou peu accessibles et de petites superficies (<math>\leq 5</math>ha).</li> <li>• Systèmes de cultures extensifs et peu diversifiés.</li> <li>• Exploitations sensibles aux aléas climatiques et à la dégradation environnementale.</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie:</b> Les exploitants agricoles sortent de la classe sociale pauvre ou vulnérable selon leur statut en situation de démarrage et assurent la sécurité alimentaire grâce à des activités rémunératrices pour une transformation rurale inclusive durable et résiliente aux changements climatiques</p> <p><b>Besoins d'appui:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer leur capital humain;</li> <li>• Augmenter leurs capacités productives;</li> <li>• Améliorer leur intégration au marché;</li> <li>• Renforcer la durabilité environnementale et la résilience au climat de leurs activités économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maraîchage, oléiculture, apiculture, caprins, huiles essentielles, produits de terroir, labélisation (ICP, bio, autres démarches qualité).</li> <li>• Professionnalisation de l'activité (maraîchage, oléiculture, apiculture, ...).</li> <li>• Diffusion à grande échelle des approches intégrées viables de préservation des ressources naturelles / agriculture / élevage / nutrition.</li> <li>• Renforcement des services à la production agricole, à la transformation et aux autres segment de la filière (accès à l'information, à la formation et au conseil agricole, maintenance du matériel génétique; accès à des produits financiers).</li> <li>• Promotion d'activités extra agricoles (artisanat).</li> <li>• Transformation des produits et valorisation des sous-produits.</li> <li>• Infrastructures facilitant l'accès au marché: magasins, pistes de déserte agricole et résilience aux changements climatiques.</li> <li>• Accès aux services de financement: crédit bancaire à des taux bonifiés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitations familiales à dominante pastorale (naisseurs, engraisseurs, démunis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec ou sans pâturages (utilisation de pâturages collectifs):</li> <li>• &lt; 10 ha (~4 ha fourrage).</li> <li>• &lt; 30 ovins/caprins.</li> <li>• Peu ou pas de traitement vétérinaire.</li> <li>• Peu de capitalisation (sauf pour les engraisseurs).</li> <li>• Besoin de financement.</li> <li>• Main d'œuvre principalement familiale.</li> <li>• Vente sporadique (fêtes – sauf les engraisseurs) – ou activité irrégulière.</li> <li>• Lait pour l'autoconsommation.</li> <li>• Charge alimentaire du bétail, très élevée (~90% - sauf les naisseurs).</li> <li>• Peu de transformation.</li> <li>• Volonté de diversification.</li> <li>• Pluralité du cheptel.</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie:</b> Les exploitants pastoraux sortent de la classe sociale pauvre ou vulnérable selon leur statut en situation de démarrage et assurent la sécurité alimentaire grâce à des activités rémunératrices pour une transformation rurale inclusive durable et résiliente aux changements climatiques.</p> <p><b>Besoins d'appui:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la performance et de la rentabilité;</li> <li>• Stabilisation du revenu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion à grande échelle des approches intégrées viables de préservation des ressources naturelles/agriculture/ élevage/nutrition</li> <li>• L'approche commerciale des engraisseurs peut servir d'encrage pour la filière d'agneau, de caprin – vente sur pied, transformé ou sous-produits.</li> <li>• Professionnalisation de l'activité (rationaliser l'alimentation pour diminuer les coûts de production).</li> <li>• Fourniture de services intégrés – vétérinaires, information de marchés.</li> <li>• Promotion d'activités extra agricoles (artisanat).</li> <li>• Facilitation d'accès au crédit bancaire, avec un suivi.</li> <li>• Transformation des produits et valorisation des sous-produits.</li> </ul>

Groupe cible	Caractéristique/ Contrainte majeure	Profil de sortie / Besoin d'appui identifié	Réponses du FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité non-agricole pour les démunis (travail saisonniers, commerce).</li> </ul>		
Ménages pauvres et vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec ou sans terre.</li> <li>• Revenu annuel per personne en dessous du seuil de vulnérabilité.</li> <li>• Proportion importante dirigée par des femmes.</li> <li>• Ménage multi-générationnel.</li> <li>• Taille du ménage &gt; 4,6.</li> <li>• Proportion importante d'un membre du foyer vivant avec un handicap.</li> <li>• Faible niveau d'éducation des enfants déscolarisés.</li> <li>• Cas de malnutrition (surpoids, obésité, déficience de nutriments).</li> <li>• Peu intégrés dans des organisations paysannes</li> <li>• Pas de connexion digitale (mobile ou fixe).</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ménages pauvres et vulnérables sortent de leur classe sociale pour passer au minimum à la classe supérieure pauvre ou vulnérable selon leur statut en situation de démarrage et assurent la sécurité alimentaire grâce à des activités rémunératrices pour une transformation rurale inclusive durable et résiliente aux changements climatiques.</li> <li>• Amélioration de la performance et de la rentabilité.</li> <li>• Stabilisation du revenu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du capital humain (formation adaptées, alphabétisation, etc...)</li> <li>• Diffusion des approches intégrées viables de préservation des ressources naturelles / agriculture / élevage / nutrition</li> <li>• Diversification des activités économiques.</li> <li>• Organisation au sein de groupements.</li> </ul>
Ménages de la classe moyenne agricole / pastorale basse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec terre (&lt; 5ha).</li> <li>• Revenu annuel per personne entre le seuil de vulnérabilité et la médiane du lieu de résidence.</li> <li>• Source de revenus multiples.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilisation du revenu et fait partie de la classe moyenne haute.</li> <li>• Tous les enfants &gt; 15 ans sont scolarisés.</li> <li>• Capital humain renforcé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du capital humain (formation adaptées, entrepreneuriat, etc...)</li> <li>• Diffusion des approches intégrées viables de préservation des ressources naturelles/agriculture/ élevage/nutrition.</li> <li>• Diversification des activités économiques.</li> <li>• Organisation au sein de groupements.</li> </ul>
Très petites, petites et moyennes entreprises (TMPE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de capitalisation.</li> <li>• Manque de financement.</li> <li>• Accès au marché limité.</li> <li>• Principalement informelle.</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entrepreneurs (hommes et femmes) sortent de la classe sociale pauvre ou vulnérable selon leur statut en situation de démarrage et deviennent performants.</li> <li>• Les entrepreneurs assurent la sécurité alimentaire grâce à des activités rémunératrices pour une transformation rurale inclusive durable et résiliente aux changements climatiques.</li> <li>• Amélioration de la performance et de la rentabilité.</li> <li>• Stabilisation du revenu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement des porteurs de projets.</li> <li>• Promotion de leur professionnalisation.</li> <li>• Promotion de leur croissance.</li> <li>• Promotion de la création d'emplois.</li> <li>• Formation adaptée.</li> <li>• Facilitation de l'accès au financement (CDA, FDA).</li> <li>• Promotion de leur organisation en interprofession.</li> </ul>
Organisations paysannes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu organisées;</li> <li>• Peu reconnues;</li> <li>• Capacités financières limitées;</li> <li>• Accès au marché limité;</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie.</b> Organisations paysannes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrées;</li> <li>• Viables;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration et renforcement de capacités des OP de base.</li> <li>• Structuration et renforcement de capacités des OP de filières.</li> </ul>

Groupe cible	Caractéristique/ Contrainte majeure	Profil de sortie / Besoin d'appui identifié	Réponses du FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement informelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurées;</li> <li>• Offrant des services à leurs membres;</li> <li>• Financièrement autonome.</li> </ul>	
Femmes en milieu rural	<p>Les femmes sont particulièrement confrontées à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charge de travail non rémunérée importante;</li> <li>• Taux de chômage élevé;</li> <li>• Capital social faible;</li> <li>• Manque d'organisation;</li> <li>• Marginalisation dans le processus de prise de décision;</li> <li>• Difficultés d'accès aux ressources productives et aux technologies;</li> <li>• Forte probabilité de surpoids, d'obésité où de maladies non-communicables.</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie:</b> Les causes profondes de l'inégalité des sexes et de la discrimination sont prises en compte.</p> <p><b>Besoins d'appui:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du capital humain.</li> <li>• Changement dans les normes et les valeurs autour de l'égalité des sexes.</li> <li>• Renforcement de la voix des femmes au sein du ménage et dans les institutions rurales.</li> <li>• Accès aux actifs – intrants, technologie et finance – et pouvoir en disposer.</li> <li>• Liens avec les marchés rentables.</li> <li>• Réduction de la pénibilité et le poids des tâches quotidiennes associées à la vie rurale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des hommes ruraux de manière équitable afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier équitablement, (par exemple alphabétisation, entrepreneuriat, TIC, garderies, approche HHM, etc.).</li> <li>• Sensibilisation des femmes et des hommes pour une voix et une influence équitable dans les institutions et les organisations rurales à travers des postes dans les organes de direction (par exemple formation en leadership, stratégie de parité hommes-femmes pour les OPA, etc.).</li> <li>• Promotion d'un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux (par exemple approche HHM, l'accès aux aménagements du sol, au financement etc.).</li> <li>• Campagnes de sensibilisation menées dans les communautés (avec un dialogue régulier avec les instances locales et d'autres structures traditionnelles, ainsi qu'avec les parents, les médias, les arts, les organisations de femmes et les jeunes) afin de mieux impliquer les citoyens dans la lutte contre la violence sexiste.</li> <li>• Sensibilisation et formation des équipes de projet et partenaires sur les aspects de genre.</li> </ul>
Jeunes (NEET)	<p>Personnes entre 15 et 35 ans (ou selon la définition du lieu de résidence) vivant au milieu rural voulant y retourner. On peut distinguer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes sans emploi / situation de sous-emploi, ou sans formation professionnelle, résidant en milieu rural;</li> <li>• Jeunes et élèves en fin de scolarité /rupture de scolarité;</li> <li>• Migrants potentiels ou en situation de vulnérabilité;</li> <li>• Entrepreneurs et opérateurs intermédiaires et financiers opérant déjà dans les filières ciblées.</li> </ul>	<p><b>Profil de sortie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les causes profondes du manque d'autonomisation des jeunes sont prises en compte.</li> <li>• Jeunes ruraux (hommes et femmes) de 15 à 35 ans professionnels installés et insérés dans des exploitations familiales et des entreprises rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables, engagées dans les chaînes de valeur et intégrés dans une économie de marché.</li> <li>• % de jeunes ruraux entrent dans la classe moyenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'entrepreneuriat agricole, en particulier pour les jeunes.</li> <li>• Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des hommes ruraux de manière équitable afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier équitablement, (par exemple alphabétisation, entrepreneuriat, TIC, approche HHM, etc.).</li> <li>• Appui aux jeunes pour avoir une voix et une influence plus importantes dans les exploitations familiales à travers, par exemple,</li> </ul>

Groupe cible	Caractéristique/ Contrainte majeure	Profil de sortie / Besoin d'appui identifié	Réponses du FIDA
		<p><b>Besoins d'appui:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans des chaînes de valeur à tous les niveaux;</li> <li>• Développement et diversification d'activités agricoles attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes.</li> </ul>	<p>HHM, campagne de sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux jeunes pour avoir une voix et une influence plus importantes dans les institutions et les organisations rurales (OPA, comités de gestion, plateformes multi-acteurs,...) à travers, par exemple, des formations en leadership et la mise en réseau.</li> </ul>

## Accord conclusif

### Royaume du Maroc – FIDA

### Évaluation de la stratégie et du programme de pays

### ACCORD CONCLUSIF

#### A. Introduction

1. En 2020, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a conduit la seconde Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du FIDA au Maroc. Cette évaluation a couvert la période de 2009 à 2020, avec comme objectifs: i) d'évaluer les résultats et la performance de la stratégie et du programme financés par le FIDA dans le Royaume; et ii) de produire des conclusions et des recommandations pour l'amélioration du partenariat stratégique entre le FIDA et le Gouvernement marocain pour l'éradication de la pauvreté rurale. L'ESPP a évalué : la performance d'un portefeuille de dix projets financés par des prêts, des activités "hors prêt" (gestion des savoirs, partenariats, engagement dans le dialogue sur les politiques publiques et activités du programme des dons du FIDA); et la performance du FIDA et du Gouvernement dans la gestion du programme de pays. L'ESPP fournit aussi une synthèse de la pertinence et de l'efficacité de la stratégie et du programme de pays, dans sa globalité.
2. L'Accord conclusif de l'évaluation, établi à la fin du processus d'évaluation, est convenu entre le Gouvernement et la Direction du FIDA. Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. Ainsi, l'Accord démontre les engagements du Gouvernement et du FIDA à mettre en œuvre les recommandations de l'ESPP dans des délais convenus.
3. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
4. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement du Maroc (représenté par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – MAPMDREF) et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-Président Associé, Département de la Gestion des Programmes). IOE a facilité le processus de préparation dudit Accord.

#### B. Recommandations acceptées par le Gouvernement et le FIDA

5. **Recommandation 1.** En lien avec les priorités de la nouvelle stratégie « Génération Green», définir de nouvelles orientations stratégiques pour le programme du FIDA au Maroc, lequel doit se poursuivre dans les zones rurales défavorisées. La durabilité des systèmes de production (gestion des ressources naturelles et résilience au changement climatique) doit figurer parmi les priorités du programme, en prévoyant des mécanismes et approches pour une mise à l'échelle effective au plan national des innovations éprouvées. A cet effet, il est nécessaire de: i) assurer une meilleure diffusion et capitalisation des enseignements et leçons au sein du programme et entre partenaires techniques et financiers intervenant dans le sous-secteur de l'agriculture solidaire (revue périodique); ii) améliorer la prise en compte de la rareté croissante de l'eau et renforcer les capacités de gouvernance de ladite ressource au niveau des communes; et iii) poursuivre les interventions dans une même zone

jusqu'à l'atteinte d'un seuil critique d'acquis avant de la quitter, ce qui implique, si besoin, le recours à une 2e phase pour les projets.

### **Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

- Le FIDA et le Gouvernement adhèrent à ces recommandations qui sont en phase avec la vision et les objectifs de la nouvelle stratégie « Génération Green ». Certaines mesures portant sur la gestion des ressources naturelles et la résilience au changement climatique sont déjà prises en compte. D'autres telles que la capitalisation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques sont à renforcer.
- Le FIDA en collaboration avec le Gouvernement poursuivra le renforcement de la durabilité et la résilience des systèmes de production de l'agriculture solidaire. Cet aspect présentera un axe important au niveau du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2021 – 2027 et les opérations qui en découleraient. Il s'avère alors très important de consolider les acquis et de veiller à la durabilité des réalisations accomplies ceci, est en parfaite concordance avec la nouvelle stratégie GG (formation des jeunes et promotion des bonnes pratiques et, amélioration des systèmes de production vers des spéculations agricoles plus résilientes, conservation de l'agro-biodiversité, la promotion de l'économie de l'eau et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ainsi que la conservation des eaux et des sols et la protection des infrastructures rurales contre les aléas climatiques etc.).
- Le FIDA et le Gouvernement marquent leur accord sur le besoin d'assurer une meilleure capitalisation et diffusion des enseignements et bonnes pratiques à plus large échelle. Actuellement, les efforts de collecte et de diffusion des savoirs restent généralement limités aux zones des projets. Le FIDA et le Gouvernement poursuivront des efforts pour développer ce volet (Voir recommandation 5 ci-après).
- Le développement du programme pays sera centré sur les régions les plus pauvres du pays disposant des potentialités permettant un développement agricole durable et créateur de richesses et d'emplois. Conformément aux stratégies nationales, le programme pays continuera à consolider et à concentrer les interventions des projets afin d'éviter un saupoudrage des actions, susceptible de limiter l'impact et la durabilité de l'investissement. Le nombre de provinces et régions à cibler par le prochain COSOP et les prochains projets sera identifié en concertation avec les autorités nationales, régionales et locales. Les zones d'intervention et les groupes cibles seront identifiés sur la base de critères objectifs et d'indicateurs précis afin d'identifier et de cibler les populations les plus vulnérables et de prendre en compte les potentialités agro-écologiques de chaque site.
- Il serait donc opportun de cerner et de bien délimiter le ciblage des zones d'intervention du programme pays, atteindre un seuil critique d'acquis et de résultats avant de porter les actions réussies à l'échelle. Il serait aussi recommandé de prévoir une durée moyenne d'au moins sept (7) années pour la mise en œuvre des projets.

### **Responsable et délai de mise en œuvre:**

- **Décembre 2021. Prise en compte des recommandations de l'ESPP dans le processus de formulation du nouveau programme pays;**
- **Décembre 2022/continu. Accorder une importance au renforcement de la durabilité et la résilience des systèmes de production de l'agriculture solidaire dans la nouvelle génération des projets, focaliser le ciblage géographique et prévoir une durée de mise en œuvre d'au moins 7 année.**



6. **Recommandation 2.** Poursuivre les actions en direction des jeunes et des femmes, et assurer la mise à l'échelle effective des initiatives sur les équipes métiers dans le cadre de la nouvelle stratégie « Green Génération », en adéquation avec la promotion du capital humain. Développer des actions pilotes dans diverses conditions d'installation des jeunes (hommes et femmes) en tant qu'entrepreneurs agricoles, sur la base d'études conséquentes et de recherches-actions permettant d'identifier comment lever diverses contraintes (foncier, accès aux terres domaniales et transmission du patrimoine familial, formation, financement, gestion, conseil et assistance technique, coaching et commercialisation), puis valoriser les expériences réussies pour une mise à l'échelle. De nouvelles opportunités d'emploi des jeunes seront aussi à explorer dans les domaines en expansion des « green jobs » et de la commercialisation en ligne des produits agricoles et alimentaires.

**Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

- **Accompagnement des bénéficiaires.** La nouvelle stratégie « Génération green » prévoit de renforcer la dynamique d'inclusion sociale déjà lancée dans le cadre du plan Maroc vert. Elle met un accent fort sur l'accompagnement de développement des agriculteurs et des jeunes en particulier par le renforcement du capital humain. Elle prévoit notamment l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne rurale, et d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'organisations agricoles. La nouvelle stratégie vise à leur fournir de nouveaux outils de développement comme la création de coopératives et d'associations pour les femmes et le développement de projets ciblant la femme rurale et son autonomisation (formation, activités génératrices de revenus basées sur un savoir-faire local etc.).
- En lien avec cette vision stratégique du Gouvernement, le FIDA et le Maroc poursuivront leurs efforts et innovations en matière d'inclusion sociale, de l'égalité du genre et de la promotion des jeunes. Les projets à venir porteront à l'échelle des actions phares telle que les équipes métiers, l'alphabétisation fonctionnelle, le coaching et les formations pratiques telle que l'expérience menée avec la maison familiale rurale en partenariat avec la DPA de Taza dans le cadre du Programme de développement des filières agricoles dans les zones montagneuses de la Province de Taza - PDFAZMT). Le renforcement des innovations portera sur le développement de l'esprit d'entreprise en milieu rural la promotion de l'entreprenariat en lien avec les mécanismes prévus dans le cadre de la Stratégie « Génération Green ».
- **Green-Tech et digital.** Les technologies vertes et l'instauration d'une agriculture de précision résiliente et éco-efficace sont au centre de la démarche proposée par la nouvelle stratégie « Génération Green ». Ils font également l'objet d'un axe prioritaire du cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui vise l'amélioration de la productivité, de la rentabilité, de la résilience et la diversification des activités économiques des populations rurales pauvres.
- Le FIDA et le Gouvernement introduiront ce volet comme thème important dans le prochain COSOP. La nouvelle génération de projets financés par le FIDA au Maroc poursuivra la promotion de l'adoption des technologies vertes en amont et en aval des filières agricoles avec trois objectifs : (i) moderniser les techniques de production et de transformation, (ii) créer de l'emploi pour les jeunes et (iii) améliorer la durabilité des investissements. Les technologies qui peuvent être introduites porteront sur la gestion des ressources naturelles, l'économie de l'eau, l'agriculture de précision, les énergies renouvelables, les technologies de recyclage etc.). En outre, le digital est un levier important qui pourra contribuer à l'engagement des jeunes dans l'agriculture et contribuera à la création de l'emploi. A ce titre, et dans le cadre du nouveau COSOP, le FIDA et le Gouvernement identifieront des idées innovantes pour des possibilités de développement des plateformes digitales de trading virtuel (à l'instar de la plateforme de vente de

Hawli Haouz développée dans le cadre du Projet de Développement de Filières Agricoles dans la Province de Haouz, des plateformes de mise en relation entre différents acteurs de la filière, le e-learning, services agricoles à distance etc.).

**Responsable et délai de mise en œuvre:**

- **Décembre 2021. Prise en compte des recommandations de l'ESPP dans le processus de formulation du nouveau programme pays. FIDA et Gouvernement;**
  - **Décembre 2022. Identification des innovations en matière de Green Tech et Digital Agriculture. FIDA et Gouvernement;**
  - **Continu. Diffusion et mise à l'échelle de l'expérience équipes métier et meilleure diffusion de ses acquis. FIDA et Gouvernement;**
7. **Recommandation 3.3** Poursuivre la promotion des filières porteuses, de façon complémentaire aux initiatives de développement territorial. Il s'agit spécifiquement de : i) identifier les filières porteuses des zones défavorisées appuyées et systématiser la conduite d'études complètes de faisabilité avant démarrage; ii) conduire une analyse explicite des débouchés, des circuits de commercialisation et des acteurs privés en aval des filières identifiées; iii) inciter les acteurs privés à conclure des partenariats (de type 4Ps) avec les producteurs, leur permettant un accès effectif et durable à des marchés rémunérateurs, y compris le renforcement des partenariats existants pour une labellisation plus rapide et étendue des produits de terroirs. Il faudra également identifier de façon participative les investissements prioritaires devant soutenir les actions de développement des filières (voir recommandation suivante), et mettre en place un dispositif pour une assistance technique rapprochée et continue aux unités de valorisation créées. Enfin, accentuer les appuis pour la professionnalisation des organisations au sein des filières appuyées.

**Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

- **Identification des filières porteuses.** Le FIDA et le Gouvernement marquent leur adhésion à cette recommandation. En effet, la conception des projets devra être basée sur des études préalables des filières dans les zones ciblées. Ces études détaillées permettront d'identifier les contraintes et les potentialités de chaque filière en amont et en aval avant de passer à la phase de formulation et de mise en œuvre. Les études préalables permettront: (i) d'identifier les filières porteuses, (ii) analyser et comprendre les circuits de commercialisation de chaque produit et ses dérivées (iii) identifier et tisser des liens avec les opérateurs privés. A cet effet, le FIDA et le Gouvernement développeront des projets tout en tenant en compte la croissance et les perspectives d'expansion des marchés. En effet, la demande du marché et l'intérêt des acheteurs seront aussi des critères fondamentaux dans la sélection des filières. Il faut également identifier et prévoir un mécanisme de financement qui permettra la réalisation de ces études bien avant la phase de formulation et de démarrage (expérience déjà pilotée dans le cadre de la formulation du PRODER-Taza). Cette démarche permettra de passer plus rapidement à une mise en œuvre diligente des projets après leur ratification et de passer aux réalisations physiques dès la première année.

- Le FIDA et le Gouvernement soulignent également la nécessité de bien calibrer l'approche d'intervention entre approche filière et approche territoriale. Les projets resteront flexibles et adopteront une approche intégrée qui permettra de valoriser les produits de terroirs et d'assurer une transition vers une approche filière tout en préservant l'intégrité des agroécosystèmes et l'inclusion sociale.
- **Pérennisation des Unités de valorisation (UV) de produits agricoles:** Le FIDA et le Gouvernement devraient poursuivre les efforts qui permettront une meilleure installation et un meilleur accompagnement des UV. A ce titre, la sélection des UV à soutenir se basera sur des évaluations plus approfondies de la capacité des acteurs et du business plan de l'unité (capacité organisationnelle et financière notamment). Cela se fera au cas par cas et selon une approche qui tient compte des spécificités locales et des filières à soutenir en amont. L'émergence et l'appui aux UV bénéficiera également de la nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement proposés par la stratégie « Génération Green » le renforcement de l'encadrement des bénéficiaires notamment à travers le conseil agricole privé.

**Responsable et délai de mise en œuvre:**

- **Décembre 2021. Identifier les filières et l'approche d'intervention dans le cadre de la nouvelle stratégie « Génération Green ». Prise en compte de cet aspect dans le processus de formulation du nouveau programme pays. FIDA et Gouvernement;**
  - **Décembre 2022. Améliorer la démarche et les critères de ciblage pour l'appui des UV. Prise en compte de cet aspect dans le processus de formulation du nouveau programme pays. FIDA et Gouvernement;**
8. **Recommandation 4.** Accentuer les actions de promotion du capital humain et social dans les zones rurales défavorisées et intensifier le renforcement des organisations de base, pour qu'elles soient plus efficaces. Ceci doit amener à une meilleure structuration des organisations de producteurs qui seront à même de faire émerger et d'assurer le suivi des plans de développement réalistes (filières et/ou localités), lesquels doivent être pris en compte aux niveaux supérieurs décentralisés (plans communaux et provinciaux). Les organisations paysannes doivent également pouvoir participer au dialogue sur les politiques les concernant, de négocier la mobilisation des services et ressources publics pour la réalisation des actions (dont les infrastructures socio-économiques) identifiées dans les plans, et échanger avec les pairs sur les expériences vécues.

**Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

- **Les mécanismes d'insertion des bénéficiaires.** Le FIDA et le Gouvernement devraient poursuivre les efforts visant l'inclusion des OPA et d'autres groupes de bénéficiaires (groupes vulnérables, femmes, jeunes) dans la prise de décision, la planification et les circuits de commercialisation. Cette insertion évoluera de pair avec la création d'une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement (comme indiqué sous la recommandation 3) et notamment avec le renforcement du dispositif d'accompagnement de l'agriculture solidaire. Le Gouvernement marocain prévoit aussi de poursuivre la structuration, le groupement et l'agrégation des agriculteurs à travers une nouvelle génération d'organisations agricoles performantes avec un objectif de regroupement des petits exploitants qui passera

de 5 à 25 % en 2030). En outre, l'autonomisation des interprofessions et les chambres d'agriculture et la promotion de leur rôle dans l'organisation et l'animation des agriculteurs permettra de renforcer l'inclusion des OPA dans les dialogues politiques et la mise en place des dispositifs pour des contrats programmes, l'agriculture contractuelle, et les plans agricoles régionaux. Le modèle de regroupement sera participatif et fonctionnera sur la base de la demande des bénéficiaires et permettra de les mobiliser autour d'un objectif clair de la filière ou bien de l'activité agricole en question.

**Responsable et délai de mise en œuvre:**

- **Décembre 2021. Prise en compte des recommandations de l'ESPP dans le processus de formulation du nouveau programme pays (2022-2027). FIDA et Gouvernement;**
  - **Continu. Une meilleure inclusion des OPA dans les dialogues politiques y compris à travers l'articulation entre OPA, interprofession net chambres d'agriculture;**
9. **Recommandation 5.** Élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel de gestion des savoirs pour le programme du pays, qui facilitera une meilleure capitalisation et consolidation des acquis non seulement pour les projets du portefeuille, mais aussi les interventions dans les zones rurales défavorisées. Ceci peut constituer un axe de collaboration avec les autres agences ayant leur siège à Rome (FAO et PAM), en plus des autres initiatives en cours, ce qui permettra d'accompagner le gouvernement dans la capitalisation de l'ensemble des interventions concernant la petite exploitation familiale des zones défavorisées. La poursuite de l'amélioration et la consolidation des systèmes de S/E est nécessaire pour ce faire.

**Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

**Capitalisation et gestion des savoirs.** Le FIDA et le Gouvernement sont conscients de l'importance et de la nécessité d'instaurer un système de gestion de savoir qui permettra de faciliter la capitalisation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques. Par ailleurs il serait indispensable de palier d'abord aux faiblesses des systèmes de suivi-évaluation et de renforcer ces derniers au niveau des projets et au niveau consolidé du portefeuille. A ce titre, il faut rappeler que le FIDA et le la DDERZM ont lancé un système centralisé de suivi sur le PDRMA et qui permet d'intégrer les résultats de la collecte des données sur les indicateurs. Ce système pourra être un noyau à partir duquel il serait possible d'instaurer une Plateforme de suivi-évaluation et de gestion des savoir.

Pour sa part et en accord avec la recommandation de l'ESPP, le FIDA développera et mettra en œuvre un plan opérationnel de gestion des savoirs pour le programme pays. Ce plan sera développé par le bureau-pays et permettra d'identifier, documenter et diffuser les acquis et les leçons apprises. Le FIDA examinera la possibilité d'introduire une plateforme électronique qui permettra un accès rapide et à plus large échelle à l'information.

**Systèmes de suivi-évaluation:** Le FIDA et le Gouvernement continueront leur effort en vue d'améliorer les systèmes de suivi-évaluation au niveau des projets. Des efforts louables sont déjà déployés pour assurer une bonne appropriation des systèmes de Suivi-évaluation par les équipes projets et pour améliorer, la qualité des données, les outils de collecte et d'analyse afin d'estimer correctement la portée des projets et quantifier leur impact. Les projets doivent également internaliser et stabiliser les compétences en SE plutôt que de passer par une assistance externe.

- **Responsable et délai de mise en œuvre:**

✓ **Continu. Renforcer l'appui spécifique en matière de S&E. FIDA;**

✓ **Décembre 2021. Unifier et harmoniser les méthodologies, les systèmes et les données de suivi-évaluation au niveau des projets. FIDA et Gouvernement;**

**Décembre 2021. Élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel de gestion des savoirs pour le programme pays et identifier des mécanismes pour faciliter la capitalisation. FIDA**

✓ **Continu. Prévoir des formations au profit des acteurs nationaux et mise à jour et amélioration continue des outils de suivi (y compris le système de suivi centralisé de la DDERZM). FIDA et Gouvernement.**

10. **Recommandation 6.** Renforcer les appuis à l'équipe de gestion du programme de pays, pour un meilleur engagement dans le dialogue sur les politiques agricoles et rurales, notamment dans le contexte de la nouvelle stratégie « Green Génération ». Ceci passe par la conduite concertée et périodique de missions techniques, qui appuieront non seulement en matière de dialogue sur les politiques publiques agricoles et rurales, mais aussi pour une gestion améliorée des savoirs au sein et au-delà du programme. Par ailleurs, le FIDA et le Gouvernement devront s'accorder sur des conditions à remplir (appropriées au contexte du pays), d'une part avant la signature des accords de prêt et d'autre part avant le lancement des projets.

**Modalités de mise en œuvre proposées par le FIDA et le Gouvernement**

Le rapport de l'ESPP a souligné les observations des partenaires nationaux et multilatéraux mettent en exergue l'insuffisance du personnel sur place dans le bureau de pays pour pouvoir répondre aux diverses sollicitations et pour pouvoir apporter un engagement plus dynamique dans le dialogue politique. Le bureau possède actuellement un seul staff qui est principalement chargé de l'appui au programme. La recommandation de renforcer l'appui à la gestion au programme est pertinente. Un éventuel renforcement de l'équipe du bureau pays pourrait être analysé par le management dans le cadre de la décentralisation tout en tenant compte de l'utilisation efficace et efficiente des ressources.

Le FIDA et le Gouvernement marquent leur accord avec la nécessité de bien définir les conditions à remplir avant la signature de prêt et avant le lancement des projets, mais tiennent à noter que les projets objets de financement sont systématiquement négociés avant de passer à la signature, la ratification et le démarrage (avec un PV de négociation qui est établi après la séance et validé par les deux parties). Il serait important de s'assurer que tous les points qui formeront les conditions à remplir soient bien détaillées lors des négociations et dans les PV qui en sont issus.

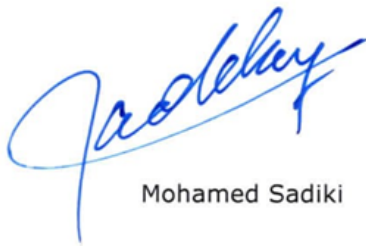
**Responsable et délai de mise en œuvre:**

- **2022. Le Fonds examinera la recommandation de l'ESPP concernant la possibilité de renforcer l'équipe du bureau pays au Maroc dans le contexte de la décentralisation et l'utilisation efficace des ressources. Management du FIDA.**

Signé à Rabat, le.....

Signé à Rome, le 10 mai 2021

Pour le Gouvernement du Royaume  
du Maroc, le Secrétaire Général du  
MAPMDREF



Mohamed Sadiki

Pour le Fonds International pour  
le Développement Agricole, le  
Vice-Président Associé –  
Département de la Gestion des  
Programmes



Donal Brown

## Préparation du COSOP

1. Le Programme d'options stratégiques pays (COSOP) du FIDA au Royaume du Maroc, communément appelé Programme-pays, a couvert deux cycles à savoir 2009-2014 et reconduit pour la période 2015-2020. Ce dernier est arrivé lui-même à son terme en décembre 2020. Ainsi, une évaluation de ce COSOP a été conduite conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Maroc et présentée en début 2021.
2. Cette évaluation a montré qu'en complémentarité aux efforts du gouvernement dans le cadre du PMV (pillier II), Les appuis ont effectivement touché des pauvres ruraux, dans des zones pauvres et/ou enclavées, où le FIDA demeure, généralement, le partenaire technique et financier extérieur majeur qui appuie le Gouvernement.
3. L'évaluation a fait des recommandations notamment: d'une part, la poursuite des interventions dans les zones pauvres (en adéquation avec la nouvelle stratégie agricole du Maroc), en incluant dans les priorités: les aspects de durabilité agricole, le développement des filières porteuses des zones vulnérables (surtout en aval), et le capital humain et social; d'autre part, l'amélioration de la capitalisation des expériences au sein du sous-secteur de la petite agriculture et l'engagement effectif du FIDA dans le dialogue sur les politiques agricoles.
4. Ainsi, et en raison des mesures sanitaires de restriction de déplacement, liées à la pandémie de la Covid-19, le processus de formulation du nouveau COSOP (2022 – 2027), a démarré à distance en Mars 2021, et est réalisé de manière consultative et participative avec les départements ministériels et établissements publiques concernés par le développement rural et agricole, les partenaires techniques et financiers (PTF) du Maroc, la société civile et les représentants de la profession agricole et du secteur privé, impliqués dans des activités d'appui au monde agricole.
5. Le lancement du processus de formulation du nouveau COSOP 2022-2027 vient à point nommé à plus d'un titre:
  - a. La formulation du nouveau COSOP, démarre parallèlement avec le Bilan Commun Pays qui prépare la formulation du nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement Durable au Maroc (UNSDCF 2022-2026). Une synergie a été observée lors du déroulement du processus et des échanges ont eu lieu avec le BCR et plusieurs membres de l'UNCT;
  - b. Le nouveau modèle de développement du Maroc, qui, en raison du COVID-19, a bénéficié d'une prorogation de six mois pour sa préparation est fin prêt. Sa présentation est éminente. Cette prorogation sera l'occasion d'intégrer les implications et les transformations engendrées par la pandémie COVID-19, ainsi que les enseignements qu'il convient d'en tirer à moyen et long termes aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale;
  - c. La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée "**Génération Green 2020-2030**", vise à consolider les acquis des dix dernières années, tout en donnant la priorité à l'élément humain, pour faire émerger une classe moyenne agricole en mesure de jouer un rôle important dans l'équilibre socio-économique du milieu rural. Cette nouvelle stratégie, qui intervient sur Hautes Instructions Royales, vient tracer les contours de la stratégie agricole du Royaume durant les dix prochaines années;
  - d. Un nouveau modèle d'affaires du FIDA pour son 12eme cycle de reconstitution (2022-2024). Approuvé par le Conseil des Gouverneurs en Février 2021, ce nouveau modèle vise à travers une approche

programmatische de proximité et d'adaptabilité de doubler son impact d'ici l'an 2030, de diversifier ses ressources et mécanismes de financements, d'élargir les possibilités de contribution des États membres et d'amplifier l'appui aux États-membres les plus nécessiteux. A cet effet, le FIDA compte mettre en œuvre le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) et le Programme de participation du secteur privé au financement (PSPF), afin de mobiliser de nouveaux fonds en faveur du développement, notamment des financements climatiques et des investissements du secteur privé. En outre, ce modèle, met davantage l'accent sur les thèmes d'intégration (environnement et changements climatiques, genre, nutrition et jeunesse), le secteur privé et d'autres partenariats pour compléter son engagement auprès des gouvernements.

- e. L'approche programmatique du COSOP consistera en (i) la concentration des interventions sur une même zone jusqu'à l'atteinte d'un seuil critique d'acquis sur le cycle de ce COSOP, (ii) La mobilisation d'autres bailleurs et des cofinancements supplémentaires pour atteindre un seuil critique d'investissements (notamment pour les infrastructures rurales de désenclavement, l'adaptation aux changements climatiques et la PMH où le besoin est important) et (iii) programmer deux allocations PBAS pour une approche programme qui s'étale sur deux cycles d'allocation afin de consolider les investissements, l'impact et les résultats. Le FIDA jouera un rôle de facilitateur pour mobiliser une masse critique d'investissements et de partenaires dans cette démarche programmatique.
6. Le processus de formulation du COPSOP a consisté en une série de consultations tenues en visioconférence avec un grand nombre d'acteurs du développement rural et agricole, notamment:
    - Les Directions et services ministériels du (i) MAPMDREF (DDERZM, DIAEA, DSS, DF); (ii) MEFRA (Direction du Budget); MEDD: Division de la coopération et du partenariat, Point focal FEM;
    - Les établissements publics sous la tutelle du MAPMDREF (ADA, ANDZOA, ONSSA; ONCA, ORMVAO);
    - Les PTF: Agence française de développement (AFD), Banque africaine de développement (BAfD), Banque mondiale, Banque européenne de développement (BEI), Délégation de l'Union européenne (DUE);
    - Les agences des Nations Unies: Bureau du coordinateur résident du Système des Nations Unies (BCR), FAO, PNUD, ONU-Femmes;
    - La profession agricole, l'interprofession et le secteur privé: ANOC, COMADER, Fédération des chambres d'agriculture, Groupe du crédit agricole du Maroc (FCAM).
  7. Ces entretiens ont permis de s'informer et partager les expériences sur les différentes stratégies, les méthodologies et instruments d'intervention appliqués actuellement, ainsi que les interventions en cours ou en préparation. Ils ont permis d'explorer les potentialités et les possibilités de partenariat qu'il serait bon de développer dans le cadre de ce COSOP. Ces entretiens ont montré que tous les partenaires rencontrés sont fortement mobilisés pour développer leurs actions en conformité avec les nouvelles priorités de la stratégie Génération Green, qui représente une excellente matrice pour fédérer les actions et développer des partenariats, des complémentarités, et des synergies efficaces dans le cadre de ce nouveau COSOP.
  8. Le FIDA développera davantage le partenariat financier avec le secteur privé, en particulier avec le Groupe du crédit agricole du Maroc (CAM) en cherchant des synergies pour: (i) développer l'accès au financement des petits agriculteurs à travers des produits adaptés proposés par la filiale Tamwil al Fellah; et (ii) appuyer l'installation d'un plus grand nombre de jeunes entrepreneurs ruraux grâce à des



facilités financières promues par la CAM dans le cadre de la SGG et du programme national dédié à la promotion de l'entreprenariat « Intilaka ».

9. La mission de formulation a également procédé à une évaluation des points de divergence relatifs à la passation de marchés entre le Manuel de procédures de passation des marchés du FIDA et le Décret national relatif aux marchés publics (349-2013). Une série de réunions et discussions a été menée avec les parties prenantes pour pouvoir proposer un cadre acceptable pour la bonne mise en œuvre de la passation de marchés dans les projets bénéficiant d'un financement du FIDA.

## Partenariats stratégiques

<i>Fonctions de partenariat</i>	<i>Partenaires / Réseaux / Plateformes</i>	<i>Résultats et effets du/des partenariat(s)</i>	<i>Justification du/des partenariat(s)</i>	<i>Suivi et communication d'informations (à compléter en vue de l'examen des résultats et de l'examen à l'achèvement)</i>
<b>Contribuer à l'action publique et influencer sur les programmes de développement</b>	Groupe de travail sur l'agriculture	Echange d'informations et concertation sur les approches et mécanismes d'appui à l'agriculture solidaire et à la stratégie Génération Green.	Cadre de concertation entre le gouvernement et les PTF dans le secteur de l'agriculture.	
	<u>PTF:</u> AFD BAfD Banque mondiale Délégation de l'Union européenne FAO	Appuis à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green. Interventions durables pour renforcer les acteurs dans le domaine de l'agriculture solidaire. Modernisation et adaptation de l'agriculture	Engagement fort dans le soutien à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green. Interventions pour la mise à niveau de l'agriculture solidaire.	
<b>Mobiliser le cofinancement</b>	Gouvernement	Cofinancement national au titre de FIDA12.	Partenaire premier du FIDA.	
	ADA	Recherche de cofinancement sur le Fonds vert pour le climat (GCF) et le Fonds d'adaptation aux changements climatiques (FA).	Partenaire de mise en œuvre de projets.	
	<u>Institution bilatérale/multilatérale:</u> AFD BAfD Délégation de l'Union européenne OFID Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Fonds vert climat (FVC)	Cofinancement dans des domaines d'investissement en zone rurale.	Grand intérêt et engagement pour le travail en partenariat pour des appuis concertés et conjoints à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green. Possibilités de cofinancement (Infrastructures rurales, appui aux OPA et GRN/Adaptation aux changements climatiques)	
<b>Favoriser les processus coordonnés impulsés par le pays</b>	Groupe de travail sur l'agriculture	Appui conjoint en faveur du suivi des performances du secteur agricole et la production de statistiques consolidées.	Cadre de collaboration du gouvernement avec le Groupe de travail sur l'agriculture.	
	DDERZM	Coordination et suivi-évaluation des performances des interventions en zone de montagne.	Mise en œuvre du Système d'information du développement de l'espace rural et des zones de montagne (SIDERZM).	
	Équipe de pays des Nations Unies (UNCT)	Coordination et suivi-évaluation des opérations s'inscrivant dans le PCNUDD.	Mise en œuvre coordonnée du PCNUDD.	
<b>Développer et favoriser les savoirs et l'innovation (y compris la CSST)</b>	ADA, DDERZM	Capitalisation et communication sur les acquis et les bonnes expériences des opérations d'appui au développement.	Maitre d'ouvrage des projets appuyés par le FIDA.	
	FAO	Gestion des connaissances sur les initiatives en agriculture solidaire. CSST.	Complémentarité dans les appuis apportés dans le secteur agricole.	

<b>Fonctions de partenariat</b>	<b>Partenaires / Réseaux / Plateformes</b>	<b>Résultats et effets du/des partenariat(s)</b>	<b>Justification du/des partenariat(s)</b>	<b>Suivi et communication d'informations (à compléter en vue de l'examen des résultats et de l'examen à l'achèvement)</b>
	ONUDI	Développement de l'utilisation des énergies renouvelables.	Développement de l'utilisation des énergies renouvelables	
	DSS et Centre de ressources du Pilier-II du Plan Maroc vert (CRP2)	Poursuite et renforcement du dialogue et des échanges avec les pays du Sud. Plateforme CSST. Forum annuel CSST.	Partenariats fructueux au cours du précédent COSOP.	
	Centre de ressources du Pilier-II du Plan Maroc vert (CRP2)	Formations techniques.	Opérations dans le cadre de la CSST.	
<b>Renforcer la participation du secteur privé</b>	Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER)	Renforcement des échanges et des relations entre tous les acteurs d'une filière et appui aux filières émergentes (Safran par exemple). Structuration des acteurs au sein de filières. Développement de l'entreprenariat des jeunes.	Convention de partenariat entre CAM et COMADER pour appuyer les jeunes entrepreneurs et l'installation de jeunes agriculteurs dans le cadre de la Génération Green	
	Maison familiale et rurale (MFR)	Formation professionnelle et accompagnement de jeunes dans la création d'entreprises agricoles et para-agricoles	Expériences prometteuses dans le cas du PDFZAMT à mettre l'échelle.	
	Crédit agricole du Maroc (CAM)	Partenariat pour l'accès des petites et moyennes entreprises rurales (PMER) à des produits financiers. Liens avec le programme Intilaka au profit des jeunes.	Convention de partenariat entre CAM et COMADER pour appuyer les jeunes entrepreneurs et l'installation de jeunes agriculteurs dans le cadre de la Génération Green.	
	Tamwil al Fellah	Partenariat pour l'accès des petits exploitants agricoles et entrepreneurs ruraux à des services financiers adaptés à leurs besoins et contraintes spécifiques.	Filiale du Crédit agricole du Maroc, créée pour le financement des petits agriculteurs du Pilier-II du PMV.	
	Entreprises Start-up	Transformation digitale de l'agriculture.	Réactivité et savoir-faire pour la création de nouvelles applications et des appuis localisés.	
<b>Renforcer la visibilité</b>	ADA, DDERZM	Renforcement du cadre et des appuis institutionnels en faveur de l'agriculture solidaire.	Maître d'ouvrage des projets appuyés par le FIDA. Outils de SE et gestion des savoirs.	
	UNCT, FAO, PTF	Rôle social de l'agriculture. Genre et inclusion sociale.	Outils de SE et gestion des savoirs du PCNUDD.	
	Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER)	Campagnes nationales de sensibilisation et promotion de l'agriculture solidaire en mobilisant tous les acteurs au sein des filières.	Plateforme fédérant et défendant les intérêts des filières agricoles.	

## Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire

### I. Introduction

1. La Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) est un instrument important permettant au FIDA de promouvoir et soutenir la collaboration entre les pays du Sud dans les domaines tels que le transfert de connaissances, de technologies, de politiques, d'investissements et d'autres ressources.
2. La CSST a un énorme potentiel pour l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement. Il représente ainsi, pour le FIDA, un mécanisme clé pour fournir des solutions de développement pertinentes, ciblées et rentables qui peuvent contribuer à offrir d'importantes opportunités aux pays dans lesquels il travaille. La CSST est considérée comme un domaine de travail essentiel dans le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et un domaine prioritaire pour le FIDA11. Dans le modèle opérationnel du FIDA11 les Etats-membres se sont engagés à introduire "une section spécifique sur la CSST" en annexe de 66% des nouveaux COSOP à élaborer.
3. Afin d'atteindre ces objectifs, toutes les activités du FIDA dans le domaine de la CSST devront parvenir à des améliorations dans les domaines de la coopération technique et de la promotion de l'investissement:
  - **Coopération technique.** Le Fonds cherchera à consolider sa position d'institution chef de file appuyant l'apprentissage entre pairs dans l'espace de développement rural en reproduisant et en élargissant les expériences particulièrement réussies dans le portefeuille de dons et de prêts du FIDA, mais également en établissant de nouveaux mécanismes et de nouveaux partenariats.
  - **Promotion de l'investissement.** Le FIDA est particulièrement bien placé pour renforcer, créer et mobiliser les possibilités de promotion du flux de ressources financières entre les pays en développement, en utilisant ses propres ressources et en cherchant à mobiliser d'autres ressources afin de renforcer le potentiel des activités de CSST.

### II. Perspectives de promotion de l'investissement et des échanges techniques au service du développement rural

4. Le Maroc est déjà impliqué dans les activités de CSST, bien disposé à partager avec les pays africains ses expériences réussies et les leçons qu'il en a tirées, notamment dans la mise en œuvre du PMV. En effet, le pays a fait preuve d'une capacité remarquable à ajuster et adapter ses politiques agricoles et à établir des mécanismes et des moyens efficaces pour faire en sorte que le secteur agricole soit en mesure d'exprimer tout son potentiel productif. Le Maroc a adopté une démarche inclusive qui permet de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles.
5. Toutefois, le pays pourrait tirer plus de profit dans la systématisation de ses actions en les organisant autour d'activités spécifiques. Les domaines possibles présentant un intérêt dans le cadre de ce COSOP sont les suivants:
  - i) La résilience aux changements climatiques et la préservation des ressources naturelles restent un enjeu majeur dans les zones d'intervention des projets,

notamment à travers l'amélioration de l'efficacité hydrique<sup>61</sup> et du patrimoine foncier agricole;

- ii) Les femmes et les jeunes restent minoritaires dans l'accès aux facteurs de production malgré des efforts sur certains projets;
- iii) Il existe des opportunités de partenariat avec des agrégateurs privés potentiels, ayant la maîtrise technique et financière des activités en aval, afin de contourner les difficultés liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux exploitations agrégées la possibilité de tirer profit des techniques modernes de production et du financement, ainsi que d'accéder au marché intérieur et extérieur.

### III. Arguments en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire

- 6. A la demande du gouvernement marocain, une initiative CSST a été développée de manière remarquable dans le cadre du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA) grâce à un don du FIDA. Cette initiative est directement suivie par le Secrétariat général du MAPMDREF; la DSS et pilotée par le Centre de ressources du Pilier II (CRP2).
- 7. Entre 2018 et 2020, la DSS et le CRP2 ont établi un dialogue et des échanges avec trois pays africains: Madagascar, Côte d'Ivoire et Niger, en matière de politiques et de techniques agricoles. Les résultats les plus avancés ont été enregistrés dans les échanges avec Madagascar et pourraient être étendus à d'autres pays d'Afrique sub-saharienne qui en feraient la demande (p.ex. Togo, îles Comores etc.).
- 8. Le Maroc souhaite également apporter aux pays partenaires l'opportunité de participer à un salon international, des événements et ateliers qui seront organisés afin de renforcer son engagement à accompagner les pays du continent africain. Le pays souhaite également lancer une plateforme digitale qui viendra soutenir et faciliter les initiatives de CSST. D'autres sources de financement et de partenariat seront recherchées et renforcées pendant la mise en œuvre du COSOP.

### IV. Partenariats et initiatives

- 9. Ainsi dans le cadre du programme de coopération avec le Maroc, le FIDA tirera parti des dons régionaux actuels en cours pour identifier et évaluer les possibilités d'initiatives de CSST afin développer et/ou renforcer les thématiques suivants:
  - i) **Technologies adaptées aux territoires ruraux (formation et transfert de technologies)**. Développer un partenariat avec ICARDA pour identifier des expériences réussies du CRP2 afin de faciliter l'inventaire des bonnes pratiques et des innovations qui pourront être adaptées et reproduites dans d'autres pays du continent.
  - ii) **Eau agricole**. En vue du don régional pour le renforcement des capacités des petits exploitants ruraux femmes/hommes, le FIDA, en partenariat avec le CGIAR, pourra explorer des opportunités de visites d'échanges dans les pays de la région.
  - iii) **Finance rurale**. En soutien avec le don Oxfam Italie, le FIDA pourra faciliter le partage de connaissances avec **Babyloan Mali**, une initiative de financement participatif permettant aux Maliens résidant en France de soutenir les activités agricoles menées par des jeunes au Mali grâce à une plateforme innovante de financement participatif en ligne. Il garantit que les envois de fonds soient utilisés pour soutenir les activités agricoles productives dans les communautés rurales.

<sup>61</sup><http://www.fao.org/3/i1861f/i1861f05.pdf>.

## V. Conclusion

10. Toutes les parties prenantes reconnaissent que la CSST est une importante modalité de coopération au développement qui peut être intégrée transversalement dans le COSOP à travers les objectifs stratégiques et le cadre de mesures des résultats. Afin de renforcer et tirer profit des réussites des initiatives CSST, le COSOP envisagera de mobiliser des ressources additionnelles pour cibler un nombre plus important de pays et de bénéficiaires (en Afrique sub-saharienne). L'organisation d'un forum annuel pour la CSST (en collaboration avec la DSS) et d'une plateforme digitale qui facilitera l'échange et la diffusion de l'information et des bonnes pratiques autour des initiatives liées à la CSST sont à promouvoir.

## Brève présentation du pays

### COUNTRY DATA Morocco

<b>Total population (million) 2019<sup>1/</sup></b>	36.47	<b>GNI per capita (Atlas current USD) 2019<sup>1/</sup></b>	3,204
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2019<sup>1/</sup></b>	80.73	<b>GDP per capita growth (annual%) 2019<sup>1/</sup></b>	1.03
<b>Local currency: Dirham (MAD)</b>		<b>Inflation, consumer prices (annual%) 2013<sup>1/</sup></b>	0,19
		<b>Exchange rate:</b>	USD 1 = 9,13 MAD
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population growth (annual%) 2019 <sup>1/</sup>	1.22	GDP (current USD/million) 2019 <sup>1/</sup>	119,700
Crude birth rate (per thousand people) 2018 <sup>1/</sup>	18.94	GDP growth (annual%) <sup>1/</sup>	
Crude death rate (per thousand people) 2018 <sup>1/</sup>	5.06	2010	3.82
Infant mortality rate (per thousand live births) 2019 <sup>1/</sup>	18.3	2019	2.48
Life expectancy at birth (years) 2018 <sup>1/</sup>	76.5		
		<b>Sectorial distribution of GDP 2019<sup>1/</sup></b>	
		- Agriculture, value added (% GDP)	12.16
		- Industry, value added (% GDP)	25.34
		- Manufacturing, value added (% GDP)	14.92
		- Services, value added (% GDP)	53.02
			50.92
		<b>Consumption<sup>1/</sup></b>	
		General government final consumption expenditure (as% of GDP) 2019 <sup>1/</sup>	19.37
		Household final consumption expenditure, etc. (as% of GDP) 2019 <sup>1/</sup>	57.36
		Gross domestic savings (as% of GDP) 2019 <sup>1/</sup>	23.27
<b>Total labour force (thousand) 2021<sup>1/</sup></b>	12 203	<b>Balance of Payments (USD million) 2019<sup>1/</sup></b>	
<b>Female labour force as% of total 2021<sup>1/</sup></b>	30.5	Merchandise exports	50,734
		Merchandise imports	29,132
<b>Education</b>		Balance of merchandise trade	21,602
School enrolment, primary (% gross) 2019 <sup>1/</sup>	114.76	Current account balances (USD million) 2019 <sup>1/</sup>	-4,915
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2018 <sup>1/</sup>	73.75	before official transfers	n/a
		after official transfers	n/a
		Foreign direct investment, net inflows (current USD million) 2019 <sup>1/</sup>	1,599
		Personal remittances, received (% of GDP) 2019 <sup>1/</sup>	5.63
<b>Nutrition</b>		<b>Government Finance</b>	
Daily kilocalorie supply per capita 2006-2008 2013 <sup>2/</sup>	2,617	Cash surplus/deficit (as% of GDP)	
Malnutrition prevalence of stunting, height for age (% of children under 5) 2017 <sup>1/</sup>	15.1	Total expenditure (% of GDP)	108.9
Malnutrition of wasting, weight for height (% of children under 5) (% of children under 5) 2017 <sup>1/</sup>	2.6	Total external debt (USD million) 2019 <sup>1/</sup>	54,967
		Present value of external debt (as% of GNI) 2018 <sup>1/</sup>	28.73
		Total debt service (% of GNI) 2019 <sup>1/</sup>	3.5
<b>Health</b>		Lending interest rate (%) 2019 <sup>1/</sup>	
Health expenditure, total (as% of GDP) 2018 <sup>1/</sup>	5.31		
Physicians (per thousand people) 2017 <sup>1/</sup>	0.73		
Population with access to improved water sources (%) 2017 <sup>1/</sup>	86.8		
Population with access to sanitation facilities (%) 2017 <sup>1/</sup>	88.5		
<b>Agriculture and Food</b>			
Food imports (% of merchandise imports) 2019 <sup>1/</sup>	10.92		
Fertilizer consumption (kilograms per ha of arable land) 2016 <sup>1/</sup>	71.1		
Food production index (2004-2006=100) 2016 <sup>1/</sup>	118.5		
Cereal yield (kg per ha) 2017 <sup>1/</sup>	1,758		
<b>Land Use</b>			
Arable land as% of land area 2016 <sup>1/</sup>	18.22		
Forest area as% of total land area 2016 <sup>1/</sup>	12.6		
Irrigated land as% of total agricultural land 2011 <sup>1/</sup>	4.6		

<sup>1/</sup> The World Bank, *World Development Indicators*

<sup>2/</sup> FAOStat.

## Résumé des questions de gestion financière



COUNTRY	Morocco	COSOP
<b>A. COUNTRY PORTFOLIO PERFORMANCE</b>		
<b>Country – FM KPIs:</b>		
<b>FM Inherent Risk:</b>	<b>Moderate</b>	<p><b>Transparency International (TI)</b></p> <p>Morocco ranked 86<sup>th</sup> out of 180 countries and scored 40 out of 100 on the 2020 Corruption Perceptions Index reported by Transparency International. Being consistently below-average CPI score, TI qualifies Morocco as having a systemic level of corruption.</p> <p><b>Public Expenditures and Financial Accountability (PEFA)</b></p> <p>The latest available PEFA -covering the 7 pillars of Public Financial Management (PFM)- is dated 2016 and is showing a slight improvement compared to 2009. The percentage of indicators scoring C/D has reduced from 20% to 18% and the percentage of indicators scoring A/B has increased from 30% to 32%. This assessment shows that PFM systems is highly conducive to achieving the objective of fiscal discipline, but less so to achieving the objectives of strategic resource allocation and quality public service delivery. Nevertheless, the latter is the core of the ongoing reform program starting with the Organic Law on Finance (OLF), which introduces a performance-based approach and sets targets to the service quality indicators. Public sector supervision is of good quality and would benefit from being more consolidated and harmonized with the OLF. However, cost accounting and performance reporting are not yet available at the decentralized levels, despite a computerized system that would allow it. The latest Public Investment Management Assessment PIMA (May 2018) concluded that there is significant room for improving the design of PIM institutions for the 30 countries analysed including Morocco.</p> <p>Based on the above, the inherent risk is deemed to be <b>Moderate</b>.</p> <p><b>Debt Sustainability</b></p> <p>Morocco's public debt remains sustainable. While the gross debt-to GDP ratio declined between 2000 and 2010, external shocks, domestic factors and the recent COVID-19 crisis have caused the ratio to rise again since then, reaching a peak at 73.2% of GDP in 2020. The fiscal deficit will be financed through domestic bank financing and multilateral borrowing. With a large proportion of debt still on concessional terms, debt-service payments remain manageable. In April 2020, Morocco approved to suspend a US\$3 billion foreign debt ceiling, allowing to borrow more hard currency to deal with the repercussions of the COVID-19 pandemic. Morocco, which launched an international bond sale in 2020, drew on an IMF liquidity line of \$3 billion (approved in 2018) to finance its balance of payments. The IMF expects that the country's foreign debt will rise to 35.1% of the GDP, after it was in the range of 33% last year.</p>
<i><sup>1</sup>Country Disbursement Ratio (rolling-year)</i>	6.80%	
<i>Outstanding Ineligible Expenditure</i>	None	
<i>Outstanding Advances (Projects in Expired Status)</i>	None	
<i>Applicable PBAS cycle:</i>	IFAD12 and IFAD13	
<i>PBAS Available allocation:</i>	0	
<p><sup>1</sup>Corporate Disbursement Ratio Methodology considers ASAP, AFD, IFAD, KFW and SPA financing sources only.</p>		
<b>CURRENT LENDING TERMS</b>	Ordinary	



**B. PORTFOLIO, FM RISK & PERFORMANCE****Existing Portfolio:**

Project	Financing instrument	FLX Status <sup>(2)</sup>	Lending Terms	Currency	Amount (million)	%Disbursed	Completion date
PDFAZMT	G-I-C-831-	DSBL	LOAN COMPONENT GRANTS	XDR	0.33	99.59	31/12/2020
	L-I--831-	DSBL	ORDINARY TERMS SDR	XDR	14.74	74.53	31/12/2020
PDRZM	200000072300	DSBL	ASAP GRANTS	XDR	1.3	38.32	30/03/2022
	200000072400	DSBL	ORDINARY TERMS SDR	XDR	13.39	68.55	30/03/2022
	200000073300	DSBL	ECD GRANTS	USD	6.51	83.54	30/03/2022
PDRMA	200000164400	DSBL	ORDINARY TERMS EUR	EUR	40.61	12.31	29/06/2024
	200000164600	DSBL	LOAN COMPONENT GRANTS	EUR	1.29	100	29/06/2024
PRODER-Taza	200000308700	DSBL	ORDINARY VARIABLE SPREAD	EUR	31.86	0	30/06/2026
	200000308800	DSBL	LOAN COMPONENT GRANTS	EUR	0.62	0	30/06/2026

Project	Project FM risk rating	Performance Score: Quality of Financial Management	Performance Score: Quality & Timeliness of Audit	Performance Score: Disbursement Rate	Performance Score: Counterpart funds
PDFAZMT	Moderate	Moderately Satisfactory	Satisfactory	Unsatisfactory	Moderately Unsatisfactory
PDRZM	Moderate	Moderately Satisfactory	Satisfactory	Moderately Unsatisfactory	Moderately Satisfactory
PDRMA	Substantial	Moderately Unsatisfactory	Satisfactory	Unsatisfactory	Satisfactory
PRODER-Taza	Low	Not Specified	Not Specified	Not Specified	Not Specified

Currently, there are four on-going projects in the portfolio. PDFAZMT is closing on 30 June 2021 and PRODER-Taza, entered into force a year ago and has not disbursed yet. The start-up is planned to take place in October 2021. The financial management quality performance of on-going projects is rated as moderately satisfactory except of PDRMA, which is rated as moderately unsatisfactory. Given the nature of the projects in Morocco, which are normally decentralized to include several Implementing Partners who are key in the project implementation, internal control risks are usually Substantial in the country. Projects that start with incompetent staffing or inadequate accounting software, normally face turbulences during the implementation period that requires immediate remedies. The common weaknesses across the portfolio are related to lack of dedicated reliable accounting software system, weak capacity of financial management staff and limitation of reimbursement disbursement method. However, even with advance modality, the PDRMA disbursement rate is still unsatisfactory: No justification has been made since more than one year. The Borrower / recipient intends to avail itself of the full advance of funds and will submit a reimbursement application after. The quality of audit work and completeness of financial statements are deemed satisfactory.

**C. DEBT SERVICING**

None

**D. COSOP**

IFAD will continue its reliance on some aspects of the public financial management systems, which are of effective and in line with international standards such as internal control systems, budgeting, disbursement, and external audits. Moreover, IFAD will assess the possibility of adopting the public accounting software as part of FMD efforts to build more reliance on country systems where deemed to be satisfactory and meeting minimum standards. Tailored technical clinics and training to be provided to external auditors and financial manager (ex. APEX training programme). The recruitment of local consultant to ensure close follow-up on recommended actions as well as seamless implementation support to the entire portfolio. The project proposed to be designed under this COSOP could be the first project in NEN to use the Results Based Lending mechanism.

## Questions de passation des marchés

1. Dans le cadre de l'élaboration du COSOP du Royaume du Maroc, la mission a procédé à une comparaison des procédures nationales de passation de marchés aux Directives/Manuel du FIDA. Le cadre légal du Royaume du Maroc est régi par un certain nombre de dispositions (décrets, arrêtés et circulaire) dont les décrets n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et n° 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif à la Commission nationale de la commande publique, constituent les fondements. Ce système garantit les principes universels de transparence, d'équité, de concurrence et d'efficacité. En effet, un portail pour les Marchés Publics offre à tout soumissionnaire potentiel de consulter les avis d'appel d'offres, et résultats de l'appel d'offres et de demander toute information utile pour faciliter et constituer leurs dossiers, d'une part; d'autre part, il existe un système opérationnel de recours à deux niveaux. Aussi, le Maroc utilise à travers l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014, la dématérialisation pour les procédures de passation de marché, et il a été reporté que 45 426 soumissions électroniques ont été effectués en 2020 contre 16 000 en 2019 (source Trésorier General du Royaume). Il est également prévu de rendre la soumission électronique obligatoire pour consolider les acquis liés à la transparence des procédures et au processus de dématérialisation des marchés publics.
2. Toutefois, il a été constaté entre autre, que ce cadre i) n'inclut pas de dispositions pour les services de consultants conformément aux directives du FIDA (méthodes de sélections et Demandes de Propositions types), ii) prévoit un délai minimum de 21 jours ou 46 jours (selon la nature et le montant de l'AO) pour les appels d'offres nationaux, iii) Publie l'estimation de l'offre dans l'avis d'appel d'offre, iv) a des contradictions sur l'application de la préférence nationale, v) ne prévoit pas des dossiers types pour les appels d'offres internationaux, et vi) prévoit un délai de 5 jours à compter de la notification des résultats de l'appel d'offres pour soumettre un recours.
3. Pour ces points de discordance, il a été convenu i) que les procédures nationales soient utilisées pour tous les marchés de travaux et de fournitures selon le seuil de méthode fixé pour chaque projet en insérant le formulaire d'auto-certification du FIDA dans le contrat, ii) que le système de recours du Royaume du Maroc soit utilisé pour tous les contrats, avec soumission à l'avis de non objection du FIDA pour tout contrat soumis à la revue préalable, iii) d'utiliser les directives du FIDA pour les services de consultants, pour les appels d'offres internationaux et pour les conditions d'application de la préférence nationale. A cet effet, le tableau comparatif détaillé sur les divergences entre les procédures du Royaume du Maroc et les procédures du FIDA, y compris les actions convenues, est joint au COSOP. Tous les points convenus énumérés dans le tableau seront appliqués lors de l'exécution des projets.

## Questions de passation des marchés

N°	Description des critères évalués	Système des marchés Publics du Royaume	Dispositions de la Procédure du FIDA	Recommandations
1	Existence des lois, des règlements et un manuel sur la passation des marchés.	Le système de marchés publics est régi par un ensemble de décrets et d'arrêtés publiés sur le portail des marchés publics dont le décret principal est 349 <a href="http://www.marchespublics.gov.ma">www.marchespublics.gov.ma</a>	Directives et manuel révisées du FIDA en matière de passation des marchés publié ci-dessous: <a href="https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/39501121">https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/39501121</a>	Un manuel de procédures sera préparé pour chaque projet et reflètera les conclusions convenues dans le présent document.
2	Éligibilité	<p><b>Conformément à l'article N° 24 du décret</b>, Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnes en liquidation judiciaire;</li> <li>- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité Judiciaire compétente;</li> <li>- les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les Conditions fixées par l'article 159 ci-dessous;</li> <li>- les personnes visées à l'article 22 de la loi n° 78-00 portant charte communale promulguée par le dahir n° 1-02-297 en date du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) pour les marchés des communes</li> <li>- les personnes visées à l'article 24 de la loi n° 79-00 relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales promulguée par le dahir n° 1-02-269 en date du 25 rejev 1423 (03 octobre 2002) pour les marchés des préfectures et provinces;</li> <li>- les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon l'article D.50 des Directives, Le financement du FIDA est décaissé pour les dépenses relatives aux biens, travaux et services produits ou fournis de tous les pays.</li> <li>- Selon le manuel, Toute entreprise et/ou personne physique figurant dans la liste du site <a href="http://worldbank.org/debarr">http://worldbank.org/debarr</a>, ne sera pas éligible.</li> </ul>	Les dispositions de la procédure nationale du royaume du Maroc et du FIDA vont s'appliquer
3	Méthodes de passations de marchés pour les Travaux, Biens et Services	<p><b>Article N° 16 du décret:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres ouvert, restreint ou avec Présélection</li> <li>- Concours</li> <li>- Procédure négociée</li> </ul>	<p><b><u>Module F1 pour les Travaux et Fournitures de la version anglaise du manuel en Passation de Marchés:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres International</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travaux et Fournitures:</b> Les méthodes à utiliser sont celles décrites</li> <li>- Appel d'offres International: <u>Les appels d'Offres</u></li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bons de commandes (<i>Arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 2391-14 du 22-07-2014 fixe les prestations objet de bons de commandes</i>)</li> <li>- Chapitre 5 du Décret pour les Prestations Architecturales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres International Restreint</li> <li>- Appel d'offres National</li> <li>- Demande de Cotations</li> <li>- Entente Directe</li> <li>- Régie</li> </ul> <p><b><u>Module F2 pour les Services de consultant de la version anglaise du manuel en Passation de Marchés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout</li> <li>- Sélection Fondée sur la Qualité</li> <li>- Sélection au Budget déterminé</li> <li>- Sélection au moindre Cout</li> <li>- Sélection fondée sur la Qualifications des consultants</li> <li>- Entente Directe</li> <li>- Consultant Individuel</li> </ul>	<p><i>internationaux se feront sur la base des seuils définis à la suite de l'évaluation des risques en passation de marchés dans la phase de conception et la mission de supervision pour chaque projet, et selon la nature des travaux à réaliser</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres International Restreint</li> <li>- Appel d'offres National</li> <li>- Demande de Cotations /Bons de Commandes</li> <li>- Entente Directe</li> <li>- Régie</li> </ul> <p><b>- Services de Consultants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût</li> <li>- Sélection Fondée sur la Qualité</li> <li>- Sélection au Budget déterminé</li> <li>- Sélection au moindre Coût</li> <li>- Sélection fondée sur la Qualifications des consultants</li> <li>- Entente Directe</li> <li>- Consultant Individuel</li> <li>- <i>Chapitre 5 du Décret 349 pour les Prestations Architecturales</i></li> </ul>
4	Existence des dossiers types d'appels d'offres pour les travaux, fournitures et Services de consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal comprend un seul dossier type applicable pour toutes les catégories de marchés avec les Cahiers des Clauses administratives différents pour les services et Travaux/fournitures (<i>articles N° 18 et 19.1 du décret</i>)</li> </ul>	<p><b><u>Module H de la version anglaise du manuel en Passation de Marchés</u></b></p> <p>Le FIDA a élaboré des dossiers types pour toutes les catégories de marchés.  <a href="https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/42187284">https://www.ifad.org/en/document-detail/asset/42187284</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Appel d'offres national des travaux et Fournitures:</b> la procédure nationale sera utilisée et les dossiers d'appel d'offres décrits dans l'article 18 et 19.1 du décret 349 seront utilisés.</li> </ul>

		<a href="http://www.marchespublics.gov.ma">www.marchespublics.gov.ma</a>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Appel d'offres international des travaux et fournitures:</b> La Procédure du FIDA sera appliquée et les dossiers types du FIDA seront utilisés</li> <li>- <b>Services de consultants:</b> Les Procédures du FIDA seront appliquées et les dossiers types du FIDA seront utilisés;</li> </ul>
5	Préférence Nationale	<p>Article 155 du décret 349, les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont <b>majorés d'un pourcentage ne dépassant pas quinze pour cent (15%)</b>. L'article précise qu'il s'agit juste des marchés des travaux et des études.</p>	<p>Article 1.2.2 du Module K3, indique que le prix port payé, assurance comprise (CIP) des fournitures fabriquées à l'<b>étranger est relevé de quinze pour cent (15 %)</b>. Article 1.2.2 du Module K4, indique que les prix offerts par <b>les entreprises étrangères sont relevés de sept et demi pour cent (7,5 %)</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de préférence nationale sur les services de consultants</li> <li>- Les procédures du FIDA tel que décrites dans la Manuel seront appliquées pour la préférence nationale des marchés des travaux et fournitures dans les cas des appels d'offres internationaux</li> </ul>
6	Seuils de Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres restreint pour tout contrat d'un montant inférieur à 2 Millions de MAD (article 17.2 du décret)</li> <li>- Bons de commandes pour tout contrat d'un montant inférieur à 200 000 MAD et exceptionnellement à 500 000 MAD (Article 88 du décret)</li> </ul>	<p>Les seuils de méthodes sont fixés selon le risque projet. Nous pouvons citer: Pour le PDRMA: Appel d'offres International pour tout contrat de travaux d'un montant supérieur ou égal à 1 Million euros, de Biens d'un montant supérieur ou égal à 200 000 Euros, de services de consultants d'un montant supérieur ou égal à 100 000 Euros.</p>	<p>Les seuils de méthodes de passation de marchés dépendent des risques pays, et selon l'évaluation du COSOP, les seuils retenus sont précisés ci-dessous, mais peuvent évoluer selon le risque identifié durant la phase de conception et les missions de supervision de chaque projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Marchés de travaux:</b> Appel d'offres international pour tout contrat supérieur ou égal à 1 500 000 USD</li> <li>- <b>Marchés de Fournitures:</b> Appel d'offres international pour tout contrat supérieur ou égal à 400 000 USD</li> <li>- <b>Services de consultants:</b> Publication d'un avis de manifestation d'intérêt pour tout</li> </ul>

				contrat d'une valeur supérieure ou égale à 200 000 USD
7	Plan de Passation de marchés	- Le maître d'ouvrage est tenu de publier au début de chaque année budgétaire et au plus tard avant la fin du premier trimestre, le programme prévisionnel des marchés ( <i>article 14 du décret</i> )	<u><b>Module C de la version anglaise du manuel en Passation de Marchés:</b></u> Obligation de préparer un PPM selon un Template fourni	- Exceptionnellement et au lieu d'un avis General de Passation de marchés, le Plan de Passation de Marchés des activités des 18 premiers mois approuvé par le FIDA sera publié au début de chaque Projet sans les couts estimatifs
8	Délai de préparation des offres	- <b>Appel d'offres ouvert:</b> Au moins 21 jours et 40 jours pour les contrats des travaux d'un montant supérieur ou égal 63 Millions MAD, les contrats de fournitures et services de l'ETAT supérieur ou égal 1.6 Millions MAD, les contrats de fournitures et services des Établissements Publics, régions, provinces, préfectures et Communes, supérieur ou égal 8.7 Millions MAD, (article 20.I.2 du décret) - <b>Appel d'offres Restreint:</b> Au moins 15 jours ( <i>article 20.II du décret</i> )	- Appel d'offres international des contrats de travaux et biens: Au moins 45 jours (Module F1.2) - Appel d'offres national des contrats de travaux et biens: Au moins 30 jours (Module F1.4) - Établissement d'une liste restreinte après un AMI publié pour 14 jours	- <b>Appel d'offres Ouvert national pour Travaux et Fournitures:</b> Les procédures nationales seront appliquées et exceptionnellement le délai sera de 21 jours - <b>Appel d'offres Ouvert international pour Travaux et Fournitures:</b> Un délai minimum de 45 jours - <b>Services de Consultants:</b> Une liste restreinte sera constituée après le lancement d'un avis de manifestation d'intérêt publié dans un délai de 14 jours pour tout contrat d'une valeur supérieure ou égale à 200 000 USD.
9	Remise des offres et Ouverture des Plis	- L'avis de l'appel d'offres précise la date d'ouverture des plis et les candidats peuvent soumettre des offres séance tenante ( <i>article 20.I.1.e</i> )	Module I5 et I6 du Manuel décrit bien les procédures de réception et d'ouverture des offres	La remise des offres séance tenante constitue une contradiction avec les procédures du FIDA mais cette déviation a été discutée lors de l'élaboration du COSOP. La partie Marocaine a expliqué que la date limite d'ouverture est respectée y compris les principes de transparence vu qu'une fois l'ouverture des plis commence, aucune offre n'est plus acceptée. Toutefois, la réception des

				offres séance tenante a été validée après des longues discussions sur le COSOP et les missions de supervisons vont se référer à cet accord. D'autre part, cet accord sera reflété dans le document de conception et le manuel de procédures pour chaque projet.
10	Montant Estimatif dans l'avis d'appel d'offres	- Le montant estimatif est précisé dans l'avis d'appel d'offres ( <i>article n° 17.1.e</i> )	Sans objet	Le FIDA a accepté exceptionnellement de préciser le montant estimatif des contrats de travaux et fournitures dans les avis d'appel d'offres suite à l'insistance de la partie Marocaine qui considère ce point une garantie supplémentaire de la transparence.
11	Offres anormalement basse et/ou excessives	- Offre anormalement basse et/ou excessive <b><u>seulement par rapport au montant estimatif de l'administration (article 41 du décret)</u></b>	<p>Le module K9 du manuel traite du <b>rejet de l'offre anormalement bas</b>. Il est proposé différents scénarios pour identifier une offre anormalement basse. En plus de l'estimation de l'administration, il est proposé une comparaison des offres de tous les soumissionnaires et la prise en compte des marchés récents.</p> <p>Le module O1-2-i précise que <b>l'appel d'offres est déclaré infructueux (rejet de tous les offres)</b> dans le cas des offres excessives.</p>	<p>Les offres anormalement basses et/ou excessives seront traités selon les procédures nationales pour les travaux et fournitures. En effet, le système Marocain précise que l'offre la plus avantageuse est considérée anormalement basse lorsqu'elle est inférieure de plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vingt-cinq pourcent (25%) par rapport à l'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage pour les marchés de travaux;</li> <li>- de trente-cinq pourcent (35%) par rapport à l'estimation du coût des prestations établies par le Maître d'ouvrage pour les marchés de fournitures.</li> </ul> <p>L'offre la plus avantageuse est considérée excessive lorsqu'elle est supérieure de plus de:</p>

				- vingt pour cent (20%) par rapport à l'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage pour les marchés de travaux, et de fournitures.
12	Délais d'attente pour les réclamations après attribution	- Délai de 5 jours pour la soumission d'une réclamation à partir de la notification des résultats de l'appel d'offres ( <b>article 169.3 du décret</b> )	<b>Module L1</b> : Délai d'attente de 10 jours après la notification de l'intention d'attribuer pour soumettre une demande de debriefing ou une plainte	Les procédures nationales seront appliquées. Par contre les plaintes reçues pour les contrats soumis à la revue préalable doivent être soumis au FIDA pour approbation.
13	Outils de Suivi/Gestion de Contrats			Il a été convenu pour un début l'installation du système au niveau des projets et de prévoir une formation sur son usage par l'équipe du FIDA. Aussi, la partie Marocaine et le FIDA vont examiner la possibilité de faire des passerelles entre les différents systèmes du suivi existants actuellement (Ministère de finances, MAPMDREF).
14	Formulaire d'auto-certification	- Déclaration sur l'honneur à inclure dans l'offre	Formulaire d'auto-certification à fournir dans le dossier d'appel d'offre et inclure dans le marché	Le formulaire d'auto-certification du FIDA fera partie intégrante des pièces contractuelles et sera produit <b>seulement</b> par l'adjudicateur du marché avant la signature du contrat. Par conséquent et exceptionnellement, l'auto-certification ne sera pas inclus dans les dossiers d'appels d'offres et fourni par tous les soumissionnaires.
15	Évaluation technique	- sous-commission technique pour l'évaluation technique des offres (attribution de notes sur le dossier technique) – Articles 36, 38 et 40 du décret	<b>Modules K5 et K6</b> : Notations individuelles pour les cas des services de consultants-	Les procédures du FIDA seront appliquées pour les services de Consultants



## Calendrier de la mission et principales personnes rencontrées

Date	Entités et personnes rencontrées
<b>Lundi 8 mars 2021</b>	
10h00 – 10h45	<b>DDERZM</b> Said Laith, Directeur Mohamed El Moatamid, Chef division Abdelaziz Oukhiyi, Chef service
<b>Jeudi 11 mars 2021</b>	
14h30 – 17h00	<b>BAfD</b> Vincent Castel, Chef division agriculture Afrique du Nord Rafâa Marouki, Agro-économiste en charge des opérations d'Afrique du Nord Driss Khiati, Expert en agriculture et génie rural
<b>Vendredi 12 mars 2021</b>	
09h30 – 10h30	<b>AFD</b> Maëlis Borghese (M <sup>me</sup> ), Chargée du développement rural et des ressources naturelles
<b>Lundi 15 mars 2021</b>	
10h30 – 13h00	<b>Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF)</b> <b>Direction financière</b> Gourroum Naitho Mohamed Harmak <b>DDFP</b> Hamzaoui Moatamid Alamias Touria ismaili Balafrej mohamed <b>DEFR</b> Chorfi <b>DSS</b> Zaher Semmar <b>DSI</b> Karihi <b>DRA Fès – Meknès</b> Krimi Sanae Lazar Sidibe Najlaa Mataich. Dounia Tallal Nesrine Mezzour Mohamed Amraoui Mohammed Benali Ahmidouch Karim Sanae Zahraoui <b>DRA Casablanca – Settat</b> Naili Abderrahmane Kharbouch Mkarfal Abdelbasset Abdelaziz Ouaaka Maaroufi Latifa Gana Mouhibi Oussama <b>DRA Béni Mellal - Khénifra</b> Oukelmoun Yassine Mustafa Elasraoui Alaoui

Date	Entités et personnes rencontrées
	<p>Hanane</p> <p><b>DRA Draa - Tafilalet</b></p> <p>Said Aqarial            ABAOUZALI            Barkoub            Fanissi            Mohammed Ourahou            Aghezzaf            Targui            Ramdane            Merkousse            Hicham            Benidir</p> <p><b>DRA Marrakech – Safi</b></p> <p>Abdelhafid            Mendili            Nassiri            Aissam Fatiha</p> <p><b>DRA Souss Massa</b></p> <p>Noredine kessa            Yacoubi mohamed            Lahcen oulli</p> <p><b>DRA Guelmim - Oued Noun</b></p> <p>Darfaoui            Aitrais Farid            Dadi Ansari            Frane Hassan            Maihi Lahcen            Hmimiz Aziz            Frane            Elansari            Maihi            Kabiri            Aitrais            Zemamo</p> <p><b>DRA Laâyoune - Sakia Al Hamra</b></p> <p>Elamri            Naji            Elalouani            Chamouat            Elmerabit</p>
<b>Mardi 16 mars 2021</b>	
09h00 – 10h15	<p><b>Banque mondiale</b></p> <p>Rémi Trier, Chargé de programme            Walid Dhouibi, chargé de la passation de marchés</p>
<b>Mercredi 17 mars 2021</b>	
10h00 – 11h45	<p><b>Etablissements publics</b></p> <p><b>ADA</b></p> <p>Ariba Abdelhakim, Directeur financier            Laghrieb Rachid, Directeur            Fouad Jinate, Directeur            Errousse, Directeur pôle projets            Mohamed Zekriti            Sanae Lehmani (M<sup>me</sup>)            Fadwa Zouggar (M<sup>me</sup>)</p> <p><b>ANDZOA</b></p> <p>Khalil Aitomar</p> <p><b>ONCA</b></p> <p>Bakkali            Dadi</p> <p><b>ONSSA</b></p> <p>Mohamed Charaf Lahlou</p>

Date	Entités et personnes rencontrées
	<b>CRP2</b> Said Aqarial  <b>DDRZM</b> Said Laith Moatamid Aziz Oukhiyi Nora Hammouda
<b>Jeudi 18 mars 2021</b>	
10h00 – 12h00	<b>Profession et interprofession (ANOC; MFR, COMADER; Fédération des chambres d'agriculture)</b>  <b>ANOC</b> Mejdoubi, Président ANOC Said Chatibi, Directeur ANOC Saïd Mihi, Professionnel ANOC  <b>COMADER</b> Bennouna Kamal, Directeur COMADER Jamal M'Hamdi
14h30 – 16h00	<b>Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration (MEFRA)</b> Moha Bicha, Chef de division coopération multilatérale, en charge des projets du FIDA Meryem Essaidi, Chef de service
16h00 – 17h45	<b>DUE: Equipe de préparation d'un programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie GG</b> Thomas Khatal Paulette Castel (M <sup>me</sup> ) Jean Noel Perrin
<b>Vendredi 19 mars 2021</b>	
10h00 – 11h45	<b>FAO</b> Florence Roll (M <sup>me</sup> ), Représentante résidente FAO au Maroc El Idrissi Amari Mohamed
<b>Lundi 22 mars 2021</b>	
16h30 – 17h30	<b>ONU Femmes</b> Mme Leila Rhiwi (M <sup>me</sup> ), Représentante Myriem Noussairi (M <sup>me</sup> ), Programme Management Specialist
<b>Mardi 23 mars 2021</b>	
15h00 – 16h30	<b>PNUD</b> Martine Therer (M <sup>me</sup> ), Représentante adjointe Amal Nadim (M <sup>me</sup> )
<b>Mercredi 24 mars 2021</b>	
14h30 – 16h00	<b>Banque européenne d'investissement (BEI)</b> Fildine Bargachi Anna Barone (M <sup>me</sup> )
<b>Jeudi 25 mars 2021</b>	
11h00 – 12h30	<b>Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD)</b> Rachid Firadi, Directeur et Point focal FEM Rheyati Nassira (M <sup>me</sup> ), Chef de division de la coopération et du partenariat
<b>Vendredi 26 mars 2021</b>	
10h30 – 12h00	<b>DDERZM</b> Said Laith, Directeur Mohamed El Moatamid, Chef division Abdelaziz Oukhiyi, Chef service Ahmed Abdella
<b>Lundi 29 mars 2021</b>	
10h00 – 11h30	<b>Fédération des chambres d'agriculture</b> M'hammed Riad, Membre du bureau de la Fédération et Président de la Chambre d'agriculture Beni Mellal Khenifra
<b>Mardi 30 mars 2021</b>	
11h00 – 12h30	<b>Groupe du Crédit agricole du Maroc (CAM):</b> Mariém Dkhil (M <sup>me</sup> ), Chargé de la coopération et du développement durable Hind Sourat (M <sup>me</sup> ), Chargée de la relation avec les bailleurs de fonds Bouroua Abdeljabbar, Chargé de l'économie solidaire
16h00 – 17h00	<b>Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds (FIDA)</b> Pedro de Vasconcelos, Manager Jilal Rahmani El Alaoui, consultant FIDA

Date	Entités et personnes rencontrées
	Frédéric Ponsot Julia Marin (M <sup>me</sup> )
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021</b>	
10h00 – 11h30	<b>Bureau du coordinateur résident du Système des Nations Unies (BCR):</b> Sylvia Lopez-Ekra (M <sup>me</sup> ), Coordonnatrice résidente des Nations Unis Younes Benmoumen
<b>Mardi 6 avril 2021</b>	
10h00 – 11h30	<b>ONSSA, DIAEA, DSS</b> Zaher Semmar Mohamed Charaf Lahlou, Chef coopération ONSSA Said Fegrouche, DSS Hourri Fatihah (M <sup>me</sup> ), DIAEA
<b>Vendredi 9 avril 2021</b>	
10h30 – 12h00	<b>Restitution d'étape au niveau national</b> Said Laith, Directeur DDERZM/MAPMDREF Nabila Gourroum, DF/MAPMDREF Asmaa Hamzaoui DFPP/MAPMDREF Chorfi, MAPMDREF Said Fegrouche, DSS/MAPMDREF Zaher Semmar, DSS/MAPMDREF Karihi, DSI/MAPMDREF Fatiha Hourri (M <sup>me</sup> ), DIAEA/MAPMDREF Abdelhakim Ariba, Directeur financier ADA Rachid Laghrieb, Directeur ADA Fouad Jinate, Directeur ADA Sanae Lehmami (M <sup>me</sup> ), Chef de service ADA Mohamed Charaf Lahlou, Chef coopération ONSSA Mohamed El Moatamid, Chef division DDERZM/MAPMDREF Abdelaziz Oukhiyi, Chef service DDERZM/MAPMDREF Nora Hammouda, DDERZM/MAPMDREF Abdelhadi Sbia, Chef service SSE DDERZM/MAPMDREF
<b>Mercredi 14 avril 2021</b>	
11h00 – 12h30	<b>Finalisation du benchmarking du décret national relatif à la passation des marchés et de la réglementation PM du FIDA</b> Said Laith, Directeur DDERZM/MAPMDREF Mohamed El Moatamid, Chef division DDERZM/MAPMDREF Abdelaziz Oukhiyi, Chef service DDERZM/MAPMDREF Salah Aghazaf, Directeur ORMVAO Abdellah Abdellaoui, Chef service ORMVAO Abdelilalh Targui, Chef service ORMVAO Mohamed Oukelmoune, Directeur DPA Beni Mellal Mustapha Elasraoui, Directeur DPA Azilal Mohamed Mezzour, Directeur DPA Sefrou Hamid Benali, Directeur DPA Taza Ahmed Ntitah, DPA Taza Karim Ahmidouch, DPA Taza Mohamed Amraoui, DPA Sefrou
<b>Mardi 20 avril 2021</b>	
13h00 – 15h30	<b>Groupe du Crédit agricole du Maroc (CAM)</b> Mariém Dkhil (M <sup>me</sup> ), Chargé de la coopération et du développement durable Hind Sourat (M <sup>me</sup> ), Chargée de la relation avec les bailleurs de fonds Bouroua Abdeljabbar, Chargé de l'économie solidaire Ouchkif Mohamed, Responsable Tamwil El Fellah